VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1864
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le sol, une piste à creuser



Dans un contexte de changement climatique, de variabilité grandissante des rendements et de restrictions du recours aux engrais, reconsidérer la place des sols dans les productions végétales paraît inévitable. Le colloque Avertisol, organisé en Côte-d'Or le 16 décembre, ambitionne de fournir des pistes de réflexion intéressantes sur la manière de faire de nos sols des leviers de résilience. *Page 10*

Encarts : Mailing DAFP (sur certains cantons), Calendrier CRAI Énergies, Flyer Interbev (sur certains cantons).



P.03

TEMPS FORT

Feader // Les Jeunes Agriculteurs obtiennent des réponses



Chambre d'agriculture

P.11

PRODUCTIONS *Cultures*

Désherbage // Le scalpage, une alternative crédible ?

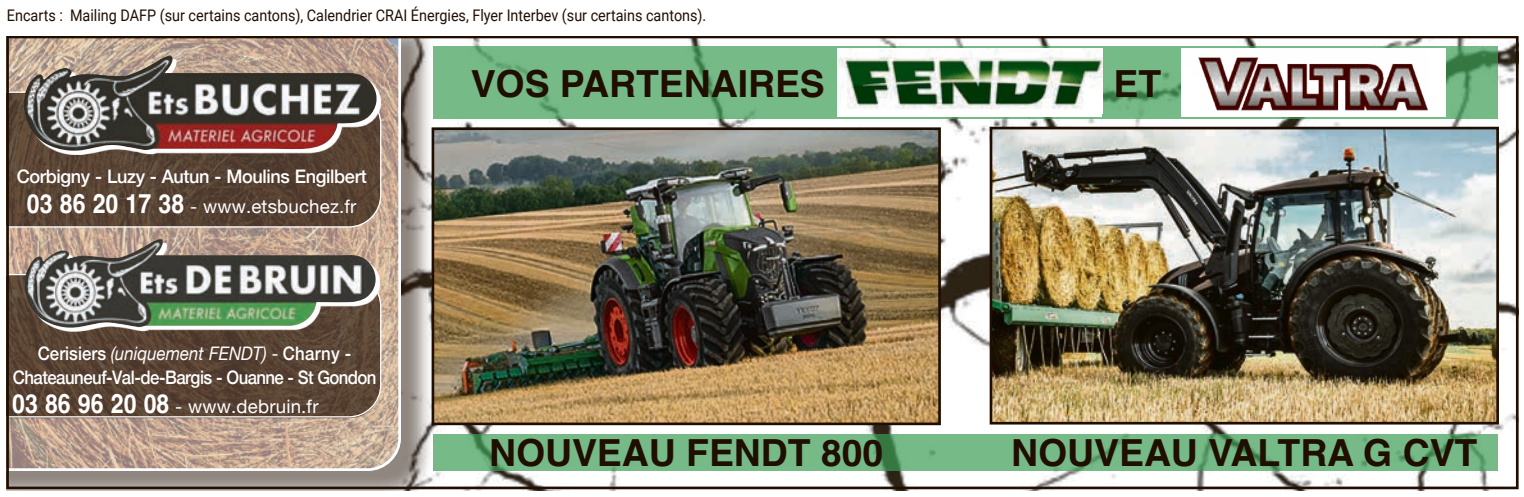


Exxact Robotics

P.20

DOSSIER *Vigne*

Adaptation, valorisation, mécanisation // Cap sur l'innovation





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE : RETOUR À LA CASE DÉPART

.05 110 BOURGOGNE : CHANGER D'ÉPOQUE

.06 PRÉDATION : PAS SI SIMPLE QUE ÇA

.07 JA DE DECIZE-LA MACHINE : FAIRE LE PREMIER PAS

.08 REMISE DE PRIX : LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES RÉCOMPENSÉES

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 SYNDICALISME : TENIR COMPTE SÉRIEUSEMENT DU MALAISE AGRICOLE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 COLLOQUE AVERTISOL : FAIRE DES SOLS DES ALLIÉS FACE À LA TRANSITION

.11 CHAMBRE D'AGRICULTURE : LE SCALPAGE, UNE ALTERNATIVE CRÉDIBLE ?

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : UN PROJET CONCRÉTISÉ

.14 SUIVI DU LOUP : LE BILAN DES CONSTATS ET DES DOMMAGES

DOSSIER // SOCIAL

.15 EN DIRECT DE LA MSA

.19 L'AGRICULTURE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI…

DOSSIER //

.20 SPÉCIAL VIGNE

RURALITÉ // ENSEIGNEMENT // TERRITOIRES

.28 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : LES ROIS DU PÉTROLE

.30 JOURNÉE D'ÉCHANGES : UN ENJEU À ANTICIPER

SERVICES

.31 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.36 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.38 ÉLOÏSE LORRAIN, JEUNE VÉTÉRINAIRE : LE MILIEU RURAL LUI TEND LES BRAS

.39 GASTRONOMIE : UN TOUR DE FRANCE DES TABLES RÉGIONALES DE NOËL

.40 CULTURE : LES TRADITIONS DE NOËL À TRAVERS LE MONDE



// LE DESSIN

// EN BREF

DNC Trois autres bovins infectés dans le troupeau abattu dans le Doubs

La préfecture du Doubs a indiqué le 4 décembre qu'une contamination à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) avait été constatée sur trois autres bovins du troupeau qui avait été abattu le 2 décembre malgré une forte mobilisation, rapporte l'AFP.
La maladie avait été confirmée le 29 novembre dans un élevage de 82 bovins, tous vaccinés, à Pouilley-Français.
À la suite de l'abattage du troupeau, les services de l'État ont repéré *« quatre autres bovins »* qui présentaient des signes potentiels de la maladie, et des analyses *« ont confirmé que trois d'entre eux étaient infectés par la DNC »*, ajoute la préfecture.
Ces résultats révèlent *« une infection ancienne de l'élevage et prouvent que le virus de la DNC était déjà présent chez les bovins de cet élevage au moins trois semaines avant le 28 novembre »*, soit 15 jours environ après leur vaccination.
Les bêtes ont ainsi été contaminées *« avant l'acquisition de la protection vaccinale »*, conclut la préfecture.
Dans un message posté sur X, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard rappelle qu'il est possible qu'un animal vacciné soit infecté par la DNC avant la mise en place totale de l'immunité (21 jours).
Les premiers symptômes peuvent apparaître après *« une trentaine de jours »*, ajoute-t-elle.

Vin/spiritueux Pékin va reconnaître 70 IGP de Bourgogne

« Je veux dire à nos viticulteurs que nous avons obtenu la reconnaissance de 70 indications géographiques des vins de Bourgogne par la Chine », a déclaré le 7 décembre la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, dans une interview au quotidien économique *Les Échos*.
Sur le plan diplomatique, ces annonces ont été faites le 5 décembre dans une déclaration conjointe franco-chinoise rendue publique par la présidence française à l'issue de la visite d'État d'Emmanuel Macron en Chine du 3 au 5 décembre.
Pékin, qui a reconnu toutes les appellations bordelaises AOP et IGP depuis 2016, avait annoncé en 2024 — lors de la visite du président Xi Jinping en France — la reconnaissance de deux AOP bourguignonnes Gevrey-Chambertin et Mâcon, précise le site de l'Institut national des appellations contrôlées (Inao).
Ce processus permet de lutter contre les usages abusifs et les contrefaçons, et ainsi de faciliter l'exportation.

Luzerne déshydratée La Chine ouvre son marché aux luzernes françaises

***« Nous avons obtenu une ouverture du marché chinois à la luzerne déshydratée »*, a également déclaré la ministre Annie Genevard, dans l'interview au quotidien *Les Échos*.**
À l'été 2024, la luzerne déshydratée avait fait l'objet d'une déclaration conjointe franco-chinoise, qui affirmait que les deux pays discutaient de *« l'ouverture du marché à la luzerne déshydratée »*. En juillet 2024, une équipe des douanes chinoises avait visité la filière française, en Champagne-Ardenne, région qui représente 80 % de la production nationale. *« Cela fait près de six ans qu'on travaille pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché chinois. Ce serait un débouché majeur pour nous »*, expliquait alors à l'AFP Éric Masset, le président de Luzerne de France qui représente toutes les coopératives de déshydratation de fourrage. Sur les 830 000 tonnes de luzerne déshydratée produites en 2023, la moitié est consommée en France, 45 % sont exportés vers l'UE et la Suisse et 5 % gagnent la Corée du Sud, le Japon ou l'Arabie saoudite. Durement touchée par la sécheresse dans ses régions céréalières du nord, la Chine recherche des *« granulés pour son cheptel bovin laitier »*, relève Éric Masset.

// EN IMAGE

Le Guide Michelin lance des distinctions dans l'univers du vin



Le Guide Michelin a annoncé cette semaine qu'il allait étendre son *« expertise de sélection »* au vin, *« référence clé de l'expérience gastronomique »*. La Grappe Michelin (1, 2 et 3 Grappes) mettra désormais en avant les domaines viticoles dans différentes régions du monde et évaluera leur excellence globale *« selon cinq critères universels, appliqués de manière uniforme »*, précise un communiqué. Seront jugés la qualité de l'agronomie, la maîtrise technique en cave, l'identité (le guide valorisant les vignerons qui créent des vins exprimant la personnalité, le lieu et la culture qui les ont façonnés), l'équilibre et la constance. Les futures sélections s'appuieront sur l'expertise d'inspecteurs dédiés dans le vin, tous professionnels et salariés du groupe Michelin. Cette équipe effectuera ses recommandations de façon collégiale en toute indépendance et réunira des spécialistes du vin et de nouveaux inspecteurs spécialement recrutés. La Grappe Michelin fera ses premiers pas en 2026 dans deux régions emblématiques : le Bordelais et la Bourgogne.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FEADER

Les Jeunes Agriculteurs obtiennent des réponses

Dans notre précédent numéro, nous faisions écho à la lettre ouverte adressée par les jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté au Conseil régional sur l'enlisement de dossiers Feader. Jérôme Durain, le président de la collectivité, a apporté des réponses.



Vincent Arbelet

Dès la mi-janvier, un point sera fait entre les JA BFC et le Conseil régional sur l'avancée des propositions.



Pour Thomas Lemée, président des JA BFC, (au centre), les réponses apportées par Jérome Durain, président du Conseil régional (à sa droite) marque des avancées indéniables sur un dossier Feader qui empoisonne les relations avec le monde agricole depuis trop longtemps.

La mobilisation des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) avec, à la clef, la menace d'une manifestation au Conseil régional de BFC, à Dijon, le 11 décembre, a-t-elle payé ? Jérôme Durain, le président du Conseil régional de BFC a, en tout cas, apporté des réponses qui ont conduit les JA à annuler cette manifestation. En espérant, évidemment que cette énième péripétie, dont le dossier Feader n'aura pas été avare, soit la dernière… C'est par un courrier du 5 décembre que le président du Conseil régional a fait connaître les points suivants, commentés par les JA BFC.

Premiers acomptes le 12 janvier

Des engagements ont été pris sur chacune des quatre demandes formulées par les JA BFC :

- Une victoire syndicale sur les JA sous contraintes : tous les dossiers seront pris en charge à 100 %. *« Grâce à la pression syndicale exercée ces derniers mois, souligne les JA BFC, et au rendez-vous décisif, le 1er décembre entre notre président, Thomas Lemée, et Jérôme Durain, le Conseil régional s'est officiellement engagé à financer l'intégralité des dossiers JA sous contraintes, en trouvant les moyens techniques pour y parvenir concrètement. C'est un tournant majeur. Sans l'intervention des JA BFC, ces jeunes auraient été laissés seuls face à leurs mises aux normes, dans une situation impossible. »*

- Paiement des investissements : premiers acomptes au 12 janvier. *« Le Conseil régional acte désormais officiellement : les premiers paiements d'acompte seront déclenchés au 12 janvier. Nous prenons bonne note et attendons désormais la preuve, dans les faits, que les engagements seront tenus. Nous le répétons : plus aucun retard ne sera accepté. »*

- Pré-installations : avancées majeures pour 2026. *« Le Conseil régional confirme l'évolution du dispositif à partir de 2026 : les pré-installés seront de nouveau éligibles à la Dotation jeune agriculteur (DJA). C'est une avancée considérable, que nous revendiquons depuis des mois, et qui permettra à de nombreux jeunes d'éviter la perte d'opportunités absurdes subies ces dernières années. »*

- Déchéance de DJA : le Conseil régional s'engage sur un travail en amont. *« Le Conseil régional s'engage à renforcer l'accompagnement en amont des procédures de déchéance, en lien avec nos structures. Nous saluons cette avancée indispensable. »*

« L'unité syndicale a permis des avancements »

Les JA BFC soulignent que les engagements pris par le président du Conseil régional de BFC constituent une véritable victoire syndicale. Ils rappellent néanmoins qu'ils *« resteront vigilants, parce qu'au-delà des annonces, ce sont les actes qui comptent. Les jeunes agriculteurs ne peuvent plus se permettre d'attendre : aucun retard, aucune entorse au calendrier ou aux engagements ne sera toléré. Si les promesses ne sont pas suivies d'effets, nous sommes prêts à relancer une mobilisation. Nos actions, nos interventions répétées, nos alertes, nos déplacements, et l'unité syndicale que nous avons su porter ont permis ces avancements concrets. Nous nous battons chaque jour pour les jeunes, et aujourd'hui encore, cette mobilisation sauve des exploitations, sécurise des projets, redonne de l'air à des jeunes déjà fragilisés par les délais et l'incertitude. Nous nous réjouissons de ces avancées significatives et nous saluons l'initiative du président de Région. Mais nous resterons attentifs, fermes et présents, jusqu'à ce que l'ensemble des engagements soit traduit en actes. Nous sommes satisfaits aujourd'hui, mais nous n'oublions ni les mois de retard, ni les dégâts causés par l'immobilisme administratif. La confiance ne se décrète pas, elle se reconstruit. La rencontre prévue entre le président de JA BFC et celui du Conseil régional autour de mi-janvier permettra de suivre les avancements de ses engagements. Si la Région tient parole, nous serons les premiers à le reconnaître. Si elle ne le fait pas, nous serons prêts à agir dès le début d'année. Cette réponse de la Région est une étape importante. Mais pour les jeunes agriculteurs, ce qui compte désormais, c'est que chaque engagement devienne une réalité, sans délai supplémentaire, sans justification technique, sans marche arrière ».*

JA BFC



// DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

21 Retour à la case départ

Vingt-cinq nouvelles communes de Côte-d'Or ont intégré la zone réglementée de surveillance DNC. Les communes déjà concernées repartent de zéro ou presque : les mouvements d'animaux sont toujours interdits, à nouveau pour 45 jours.

Beaucoup d'acteurs pensaient la situation maîtrisée. Visiblement, elle ne l'est pas encore tout à fait, suite au foyer DNC déclaré dans le Doubs le 29 novembre, sur la commune de Pouilley-Français. La zone réglementée de surveillance s'élargit de 25 communes en Côte-d'Or[1] comme l'indique Gilles Rabu, technicien au GDS21 : *« La dite zone concerne désormais un total de 129 communes dans notre département. Pour celles qui étaient déjà concernées, c'est un peu un retour à la case départ : il faut de nouveau attendre 45 jours pour pouvoir déplacer ses animaux »*. Ces exploitations conservent toutefois le bénéfice de la vaccination : *« si cette dernière a été réalisée sur au moins 75 % des animaux et ce, depuis plus de 28 jours, les animaux peuvent bouger un peu plus facilement, dans le cadre des dérogations de la DDPP »*. Gilles Rabu rappelle qu'un certain nombre d'éleveurs ont pu avec dérogation, fort heureusement, rentrer leurs bêtes ces dernières semaines si un ou plusieurs vêlages étaient imminents, si un ou plusieurs animaux étaient malades ou accidentés, si la parcelle en question était en zone inondable et s'il n'y avait plus rien à boire ni à manger dans la prairie concernée. Pour les éleveurs ayant leur siège social en zone blanche et leurs animaux dans une parcelle en zone réglementée, c'est la *« galère »*, selon Gilles Rabu : *« un très gros travail terrain a toutefois été réalisé. Il a fallu trouver des bâtiments en zone réglementée pour placer les animaux concernés. Cela s'est fait dans bon nombre de situations grâce à l'implication de tous. Certains cas n'ont toutefois pas été réglés, j'ai notamment en tête trois exploitations qui n'ont toujours pas pu faire quoi que ce soit depuis le début de cette histoire sans fin… C'est forcément très difficile pour ces gens-là »*. La réunion du 4 décembre à Mirebeau a permis d'échanger avec des éleveurs des 25 nouvelles communes entrées en zone réglementée. Depuis le 29 novembre au soir, leurs animaux sont donc confinés.



Le GDS et la Chambre d'agriculture organisaient une réunion d'informations le 4 décembre à Mirebeau-sur-Bèze.

« Ce rendez-vous a permis de relayer pas mal d'informations sur le sujet et de répondre à un certain nombre de questions de la part des éleveurs. Tous les bovins du secteur vont devoir être vaccinés le plus rapidement possible. Tout est en train de se mettre en place », poursuit Gilles Rabu, informant que pour les 104 premières communes du dispositif, à la date du 28 novembre, 81 % des animaux étaient vaccinés (soit environ 15 000 bovins). *« Cela représente 92,5 % des élevages, c'est une donnée satisfaisante, ça avance bien »*, conclut le technicien.

AG

(1) Voir liste des communes concernées publiée dans notre dernière édition, en page 2.

« Très compliqué »

Nous avons contacté le Gaec Henriot, l'une des exploitations côte-d'oriennes n'ayant toujours pas trouvé de solution pour l'ensemble de ses animaux en pâtures. Laurence Henriot ne cache pas son agacement devant une telle situation.

« C'est à devenir fou ! Villebichot, notre village, est en zone indemne, mais 43 de nos bovins sont dans trois prés en zone réglementée : 7 broutardes sont aujourd'hui hébergées par un collègue, 20 génisses de 2 ans destinées à la reproduction et inséminées habituellement à cette période ont été rapprochées dans un pré sur la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux mis à disposition par un autre collègue, et les 16 autres animaux restent dans notre pré difficilement accessible en raison de la météo et inondable. Deux vaches s'apprêtent à vêler. Concernant une éventuelle dérogation, personne ne veut rien entendre. Des animaux en zone réglementée ne peuvent pas venir en zone blanche, nous ne sommes pourtant qu'à 3 km… Les génisses ne pourront pas être inséminées, le nouveau calendrier prévoit un retour possible le 17 janvier. Les 43 animaux ont été vaccinés le 28 octobre. Mais nous avons l'interdiction de vacciner le reste de notre troupeau ! C'est kafkaïen ! Nous leur apportons du foin mais en ce qui concerne l'eau, il y a des pompes à nez et quand il gèlera, elles ne pourront plus boire. Je ne sais pas comment nous allons faire ». Laurence Henriot poursuit : *« la DDPP reste sourde à mes appels et se retranche derrière l'application stricte de la réglementation»*.

Témoignage

Vincent Gardey a participé à la réunion de Mirebeau-sur-Bèze. Cet éleveur de Beaumont-sur-Vingeanne a tout d'abord regretté que les vaccins ne soient pas disponibles bien plus tôt : *« Dans mon cas, j'aurais vacciné en amont, je n'aurais pas été le seul et un certain nombre de troupeaux auraient déjà été protégés. Je considère que nos hauts dirigeants ont fait une erreur stratégique en ne donnant pas suite à l'appel d'offres qu'ils avaient eu pour laisser les éleveurs vacciner eux-mêmes avant cette crise. L'Espagne a procédé ainsi, pas nous, c'est bien dommage »*.
Vincent Gardey en appelle aussi à la responsabilité de chacun : *« il y a beaucoup trop de transferts d'animaux à la limite des règles… Il faut arrêter ça, car tout le monde se retrouve pénalisé. Il n'y a pas que la DNC : la FCO et la MHE, elles aussi, se propagent avec les insectes. Des troupeaux se croisent dans tous les sens et la gestion sanitaire devient extrêmement compliquée. Il faut retrouver du bon sens, de la cohésion, que tout le monde respecte les règles et mette de l'hygiène dans chacune de ses actions »*.
L'EARL Gardey n'a pas attendu l'extension du périmètre de la zone réglementée pour se protéger : *« depuis deux mois, nous avons fait le choix de ne plus accueillir le moindre camion à la ferme. Nous chargeons à l'extérieur de celle-ci, loin de toute autre exploitation, avec des désinfections et désinsectisations systématiques de la bétaillère »*. Une nouvelle mesure est prise depuis peu, indique le jeune éleveur : *« en plus du pédiluve qui reste et restera plus que jamais d'actualité, chaque intervenant extérieur qui viendra désormais sur l'exploitation devra mettre des bottes et une cotte de travail que nous lui fournirons. Les inséminateurs sont d'ores et déjà au courant. Nous ne sommes jamais trop prudents »*.
Vincent Gardey pense également à l'après DNC : *« une fois cette crise derrière nous, des décisions plus drastiques devront sans doute se prendre. Devant cette répétition de maladies, pour dormir un peu plus tranquille, il faudra sans doute encore aller plus loin : pourquoi pas construire un nouveau bâtiment pour arrêter le pâturage et être sûr de conserver nos animaux performants ? Ce n'est sans doute pas la demande du consommateur mais pour le bien de la santé de mes bovins, c'est la solution la plus appropriée à ces maladies »*.



// 110 BOURGOGNE

89

Changer d'époque

Jeudi 4 décembre, la coopérative 110 Bourgogne a invité Philippe Dessertine, spécialiste de l'économie et de la finance, qui est intervenu au cours de la réunion d'information publique.

C'est au sein d'Auxerrexpo, que près de 160 personnes se sont réunies pour assister à la réunion d'information publique organisée par la coopérative agricole 110 Bourgogne. Walter Huré, président de la coopérative a voulu adresser quelques mots à l'assemblée avant de laisser la place à Philippe Dessertine, spécialiste de l'économie. *« Dans un environnement agricole en pleine mutation, 110 Bourgogne a poursuivi ses investissements d'avenir : développement du photovoltaïque sur six sites, modernisation logistique avec FarmCollecte, innovation numérique avec FarmPilots et FarmProducts, amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail. Ces avancées concrètes traduisent une volonté : construire une coopérative moderne, performante et durable, au service des adhérents et des territoires »*, conclut-il.

De son côté, Philippe Dessertine commence par s'adresser aux agriculteurs présents dans la salle en abordant la question géopolitique des trois vieillards. Le premier a 72 ans est n'est autre que Vladimir Poutine, « l'homosoviéticus ». Dans ce contexte, l'économiste aborde la question de la guerre russo-ukrainienne. *« Vous savez bien que dans les domaines qui sont les vôtres, notamment en grandes cultures et en viticulture, on doit avoir à l'esprit la question de l'Ukraine »*, affirme-t-il. À cela il ajoute que ce conflit doit *« faire réfléchir les Européens au futur »* car si la Russie perd, *« l'Europe va devoir entamer la reconstruction de l'Ukraine, ce qui d'après les chiffres, constituera près d'1/3 du budget européen. Le problème c'est que là où l'Ukraine est la plus douée c'est sur la production agricole. En payant la reconstruction de l'Ukraine, l'Europe applique une double peine aux agriculteurs, en payant plus et en évitant qu'il y ait une concurrence trop destructrice envers les agriculteurs ukrainiens et européens »*, relate-t-il.

« Représenter sa nouvelle valeur »

Dans un second volet, nous retrouvons le second vieillard, *« Xi Jinping, 75 ans. C'est le retour de l'homme de Mao… Au cours de son deuxième mandat, Xi Jinping a énormément durci les règles et s'oppose de plus en plus au marché américain qui se ferme. Il lui faut donc s'ouvrir à d'autres marchés, comme le marché européen, qui est très intéressant »*, raconte-t-il, avant d'ajouter quelques aspects positifs. *« La Chine a une approche assez favorable aux importations européennes ainsi qu'à la qualité française. L'Asie, le premier marché mondial avec 4,5 milliards d'habitants adore l'agriculture française »*, affirme-t-il, le sourire aux lèvres. Cependant, pour Philippe Dessertine, l'avenir de la Chine doit attendre 2027, *« lorsque les élections présidentielles débuteront à Taïwan. Nous verrons apparaître un candidat pro-chinois, c'est-à-dire pour la grande république chinoise »*. Cette situation d'instabilité vient s'ajouter au fait que *« les Taïwanais ne peuvent compter que sur eux-mêmes, car, depuis que Trump est au pouvoir, les visites d'État du président taïwanais en Amérique centrale sont compromises. Avant les États-Unis accueillait le Président pour lui permettre de faire une escale, maintenant, on lui refuse son visa. Suite à cela, le Président chinois a d'ailleurs décidé d'échanger avec le Président américain »*, constate-t-il, après les dernières informations.

Le troisième vieillard a 79 ans, on l'appelle « l'homo simenticus » et il s'agit de Donald Trump, Président des États-Unis. *« Même si ce politicien a beaucoup changé de parti, il a toujours eu la même volonté : fermeture des frontières, logique protectionniste, logique isolationniste »*, déclare Philippe Dessertine. En se rendant compte *« que les Américains sont de moins en moins riches »*, Donald Trump a décidé de *« valoriser le crédit »*, et la question que l'on a envie de se poser c'est *« où est la vraie valeur de la monnaie ? »*, et il commence à aborder le rôle de bitcoin, une monnaie digitale qui prend de la valeur. Après avoir analysé *« trois grands vieillards »* qui ont du pouvoir sur les marchés mondiaux, l'économiste revient sur la France, elle qui *« a une situation française et de mauvaises finances publiques, doit se réinventer et créer une nouvelle valeur »*, confie-t-il. Pour illustrer ses propos, il raconte le contact qu'il a eu avec une coopérative agricole comprenant des éleveurs de brebis bios en Aveyron. *« Ils étaient devant moi en râlant car les caves de roquefort bio se sont mises à acheter le roquefort au même prix que celui en bio. Alors je me suis mis à chercher ce qui pouvait apporter une réelle valeur à leur production, comme le fait que les brebis mangent une fougère, considérée comme le premier risque d'incendie. Alors ils ont décidé d'amener des assureurs qui vont financer les brebis juste pour qu'elles broutent. Ils s'en moquent du lait, du roquefort. En revanche, vous êtes en train de diminuer le risque d'incendie, c'est intéressant parce que ça a de la valeur économique »*, conclut-il.



Thierry Bret

Walter Huré, président de 110 Bourgogne est intervenu pour présenter les grandes actions du groupe.

Charlotte Sauvignac

// BIENVENUE À LA FERME

89

Deux nouveaux adhérents

Mardi 2 décembre, la Chambre d'agriculture est allée à la rencontre de deux nouveaux membres du réseau Bienvenue à la Ferme : la Maison Manlène et le clos de Rochy.



C'est ce mardi 2 décembre que la Chambre d'Agriculture de l'Yonne a remis la plaque d'agrément à la Maison Manlène, ce qui signe officiellement leur entrée au sein du réseau Bienvenue à la Ferme.

C'est à Valravillon, que Mélanie Varache, 3e vice-présidente de la Chambre d'agriculture et Claire Duyck, conseillère en diversification et circuit court à la Chambre d'agriculture sont allées à la rencontre d'Arnaud et Jean-Christophe Rousselat, issu de la 6e génération d'agriculteurs de la famille Rousselat. En 2024, les deux agriculteurs décident de fonder « la Maison Manlène », en pure agriculture biologique et de proposer des produits transformés, comme du pop-corn, des chips, des bières ou encore des tartinables (cumin, curry, piment & coriandre, cassis et chia). *« Nous voulions redonner du sens à notre métier en produisant de la fourche à la fourchette »*, confie Arnaud Rousselat, aux côtés de Béatrice Kerfa, directrice de l'Office du Tourisme du Jovignien et Mahfoud Aomar, maire de Valravillon. En reprenant la maison des parents de Jean-Christophe, et de celle dont la maison porte le nom, « Manlène », les deux agriculteurs ont souhaité revenir sur leur histoire et garder les traces du passé, même jusqu'à la tapisserie.

Les racines du passé

Mélanie Varache et Claire Duyck ont ensuite poursuivi leur route à Charny-Orée-en-Puisaye pour rencontrer le Clos de Rochy. Les deux représentantes de la Chambre ont pu assister au pressage des pommes, récoltées trois semaines auparavant. Après avoir repris l'exploitation familiale, datant des années cinquante, comprenant poiriers et pommiers, Pauline Gois a décidé d'intégrer le réseau Bienvenue à la Ferme pour valoriser les pommes à croquer, les poires et les pommes à cidre. En concluant, elle explique *« que le dialogue avec les clients est important pour remettre au cœur de la vente la réalité du terrain, ce qui signifie que la récolte se fait en fonction de la météo. Forcément, cela ne crée pas des produits standardisés »*, conclut Pauline Gois.

Charlotte Sauvignac



Getty Images

Ensemble,
cultivons & concrétisons
les projets qui feront
l'agriculture de demain.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros,
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

// PRÉDATION

21

Pas si simple que ça

Le président du syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or réagit à l'évolution réglementaire autour du loup.



Julien Pané apporte des éléments complémentaires par rapport à notre communication du 28 novembre.

Le Côte-d'Orien Julien Pané alerte ses confrères ovins sur les effets d'annonce autour du loup. *« Ce n'est pas si simple que ça et, au bout du compte, ça ne va sans doute pas changer grand-chose pour nous »*, regrette l'éleveur de Dampierre-en-Montagne. La seule réelle avancée dans ce dossier serait bel et bien la possibilité de tirer un loup en cas d'attaque, sans autorisation préalable du préfet, à partir du 1er janvier : *« Le formulaire à renvoyer serait le même qu'aujourd'hui, sauf qu'il n'y aurait plus besoin d'attendre la signature du préfet pour agir. Ce sera une déclaration et non une demande d'autorisation »*. Mais les *« satisfactions »* s'arrêtent là : *« en effet, les éleveurs ou les personnes qui seraient mandatées par ces derniers ne pourront pas procéder à des tirs thermiques la nuit. Ce rôle serait toujours celui des louvetiers. Et contrairement à ce qu'on nous avait promis, ces derniers ne pourraient intervenir que si les parcelles de l'éleveur concerné sont protégées. Ça, ce n'est pas ce qui était prévu dans les premières discussions ! »*. Julien Pané ajoute une autre déception : *« en 2026, au-delà de trois attaques de loups, s'il n'y a pas de moyens de protection, un éleveur en cercle 2 ne pourra plus être indemnisé en cas de pertes d'animaux. Sur ce point, clairement, nous reculons ! »*.

« Enfumés »

Le président du syndicat d'élevage ovin évoque ensuite les indemnisations des pertes indirectes, comme nous le faisions le 28 novembre : *« jusqu'à présent, il y avait un forfait ridicule de 100 euros par lot. Désormais, l'indemnisation se fait par animal. La profession avait établi et demandé un montant de 30 euros par brebis, mais ces 30 euros se sont transformés, dans les faits, en une très modique somme de 2,50 euros ! Autrement dit : pour un petit lot de moins de 40 brebis, l'éleveur sera désormais encore moins bien indemnisé qu'avant, il perdra encore plus d'argent. Cela est d'autant plus préoccupant qu'ici, en Côte-d'Or, nous avons très souvent des petits lots d'ovins. Les seuls qui pourraient quelque peu s'y retrouver, dans ce nouveau système, seraient les éleveurs avec des lots de 1 000 brebis, notamment dans les montagnes. Avec tous ces nouveaux dispositifs, nous nous faisons encore une fois enfumer ! »*. La solution pour un avenir et un quotidien meilleurs, selon Julien Pané, passe indéniablement par la reconnaissance de la non-protégeabilité des parcelles côte-d'oriennes : *« nous menons un travail de fond avec la Chambre d'agriculture, pour faire reconnaître les spécificités de notre département. Des éléments topographiques sont analysés pour prouver qu'il n'est pas possible de mettre en place ni d'entretenir des moyens de protection quand il y a une rivière, des haies, une bordure de bois… Les types de sols et l'éloignement des parcelles sont également pris en compte. Le département des Ardennes est pionnier en la matière et déposera bientôt son dossier. Personnellement, j'ai confiance en cette démarche. Il faut que ça change et vite : les éleveurs sont toujours perdants face à cette contrainte du loup que l'on nous impose »*.

AG

// TRANSMETTRE SON EXPLOITATION

89

Se préparer psychologiquement, c'est important

Pour la toute première fois, ce lundi 8 décembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a tenté l'expérience : organiser un théâtre forum sur le thème *« Elle va devenir quoi ma ferme ? »*.

« Le but de ce soir, c'est un moment assez rare, un mélange d'humour, d'émotion, de partage avec une véritable question de fond, c'est-à-dire la transmission des exploitations », déclare Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture, en ce lundi 8 décembre. Une soirée au cours de laquelle un théâtre forum a été organisé afin de parler de transmission et de cessation de l'activité agricole, à AuxR_Lab, en face d'AuxerrExpo, à Auxerre. Face à la soixantaine de personnes présentes, le président poursuit son discours d'introduction. *« On sait que dans les 10 ans à venir, 50 % des agriculteurs seront à l'âge de partir à la retraite »*, déclare-t-il, avant de laisser la parole aux comédiens de la compagnie ForceNez. Représentée par quatre comédiens, à savoir Claire, Anaïs, Estelle et Camel, la compagnie ForceNez a souhaité mettre en avant *« deux histoires »* interactives avec le public. L'objectif est de faire intervenir le public avec l'histoire présentée. La première histoire met en scène Colette et Bruno, au cours d'un dîner. S'approchant de la retraite, les deux personnages ne sont pas d'accord sur les décisions à prendre. *« On va continuer de travailler, même après la retraite »*, s'exclame Colette, tandis que Bruno confie que, *« nous sommes fatigués, après toute cette vie de dur labeur »*. Colette et Bruno ont déjà pris contact avec de potentiels repreneurs « Joris et Clémence », car leur fille « Amandine », ne souhaite pas reprendre la ferme. Laurent, agriculteur, souhaite intervenir, suite aux mécontentements de Colette envers les repreneurs. *« L'outil de production d'un agriculteur, ce sont ses terres agricoles. Pour ma part, c'est l'endroit où je suis né. Ce n'est pas facile de quitter un endroit où on a vécu toute sa vie. Je comprends donc Colette, car elle a du mal à se séparer de son « chez soi » »*. Pour améliorer la situation, les agriculteurs sont donc tous d'accord : *« Colette doit être écoutée, comprise par ses proches mais aussi accompagnée par des organismes comme la Chambre d'agriculture »*.

« On ne croit pas assez en la jeunesse »

Dans un second temps, la seconde pièce met en scène deux jeunes femmes diplômées : une, Sandra, qui souhaite s'installer sur la ferme familiale de son conjoint et l'autre, Corinne, qui a intégré une association d'agriculteurs après un départ en retraite. La première, Sandra, parle du fait qu'*« elle s'occupe surtout de la comptabilité et que je n'ai en fait, jamais l'opportunité d'aller dans les champs, de conduire des tracteurs et travailler à l'extérieur »*, d'un air dépité. Tandis que Corinne est associée à un agriculteur proche de la retraite qui a dû mal à faire confiance « aux nouvelles idées ». Les voix s'élèvent et plusieurs phrases se font entendre. *« Il y a un conflit de générations, les anciens ont du mal à accepter la nouveauté, les idées des jeunes »*, manifestent-ils à plusieurs voix. *« Il faut accepter les idées et la modernisation des exploitations. Avant, on voulait réussir dans la vie, maintenant on veut réussir nos vies »*, exprime une agricultrice. Pour transmettre en toute sérénité, les agriculteurs ont conscience *« qu'il faut entreprendre quelque chose de nouveau »* car *« lorsque nous quittons notre maison, sans rien derrière, ça donne le vertige »*. À cela s'ajoute le fait qu'*« il faut laisser la chance aux jeunes, leur faire confiance et surtout ne pas les faire culpabiliser »*, concluent-ils en chœur.

Charlotte Sauvignac



La compagnie ForceNez a réalisé un théâtre forum ce lundi 8 décembre devant une soixantaine de personnes, dont de nombreux agriculteurs.



// JA DE DECIZE-LA MACHINE

58

Faire le premier pas

Après les JA de Guérigny-Pougues, ce fut à ceux de Decize - La-Machine de tenir leur assemblée générale élective le 28 novembre ; avec une nouveauté à annoncer…

Les JA de Decize-La Machine se sont réunis le 28 novembre pour leur assemblée générale élective. À cette occasion, le bureau a été renouvelé et se compose de : Quentin Garnier, président ; Louanne Touillon, vice-présidente ; Valentin Berthier, secrétaire général ; Lucas Cayre, secrétaire adjoint ; Antoine Bernier, trésorier ; Adrien Vif, trésorier adjoint ; administrateurs : Valentin Berthier, Baptiste Bellon, Antoine Bernier et Clovis Vallet ; administrateurs stagiaires : Antonin Noizillier et Victor Tardivon.

Pour rappel, depuis la relance en 2023 des JA du canton, Quentin Garnier est engagé comme vice-président. Il prend aujourd'hui la suite de Valentin Berthier dans ses fonctions de président. Du haut de ses 24 ans, Quentin Garnier réagit à cette nomination : *« cela me fait grandement plaisir et je suis honoré de la confiance que mes pairs m'octroient au travers de ce poste. Maintenant, je vais faire en sorte d'être à la hauteur, en faisant au moins aussi bien que Valentin ! »*.



JA de la Nièvre

Le bureau des JA de Decize-La-Machine a été renouvelé le 28 novembre.

Défendre et communiquer

Pour lui, l'attachement au JA du canton de Decize-La Machine prend ses racines en 2023 : *« Je me suis engagé pour redonner du dynamisme à notre canton, et offrir un certain rayonnement à notre agriculture, en sus d'avoir l'occasion de montrer ce dont nous sommes capables. En effet, même si nous pouvons parfois être en désaccord, le groupe JA nous offre un lieu d'échanges, de rencontres ou d'entraide. C'est une véritable cohésion amicale qui se tisse au fil du temps entre les membres, en plus de notre engagement syndical »*. Sur ce point, il rebondit : *« Les JA du canton, comme ceux des autres, répondent présent à chaque mobilisation et je pense que nous avons un poids non négligeable dans les débats qu'ils soient autour du Mercosur ou de la DNC. Nous essayons toujours de trouver des solutions afin de défendre et faire perdurer notre métier, qui nous passionne. Cette passion nous anime pour rester positifs face aux enjeux qui s'imposent à nous. Je suis persuadé que la jeunesse est prête pour faire bouger les lignes afin de pérenniser l'agriculture française au sens large, car elle est de qualité »*. Afin de parvenir à cela, il évoque une pierre angulaire à activer : *« nous devons faire découvrir notre profession aux gens de tous horizons. Il en est fini d'attendre qu'ils viennent à nous, nous devons faire le premier pas ! »*.

La magie de Noël

Pour ce faire, les JA du canton de Decize – La Machine ont quelques idées en tête, dont une bien singulière pour cette fin d'année : *« tous les ans nous organisons un concours de labour, qui est très suivi mais qui reste un peu trop dans un cadre d'initiés. De ce fait, cette année, nous participerons aux festivités organisées par la ville de Decize pour les fêtes, avec un défilé de tracteurs illuminés le 20 décembre (à partir de 19 heures vers le vieux pont de Loire). Nous allons partir de l'exploitation de Quentin et Lucas Cayre à Sougy, donc nous espérons ne pas passer inaperçu le long de la route. Notre défilé aura pour terminus le champ de foire de Decize afin d'aller à la rencontre du public tout en partageant la magie de Noël avec tous »*. Si cela est une première, les JA du canton ne ferment pas la porte pour organiser d'autres rencontres : *« nous récolterons les idées au cours de l'année, et nous verrons si nous pouvons en mener certaines à bien »* détaille Quentin Garnier. Enfin, il rappelle : *« Si un jeune est intéressé par les JA ou a simplement des questions, il ne faut pas hésiter à nous contacter. Notre porte est et sera toujours ouverte ! »*.

Chloé Monget

Renseignements : 06 29 30 13 81 (Quentin Garnier).

// MYRTILLES

Une visioconférence de présentation de la filière nivernaise



Chambre d'agriculture de la Nièvre

Présentation de la démarche autour de la myrtille en visio conférence le 19 décembre.

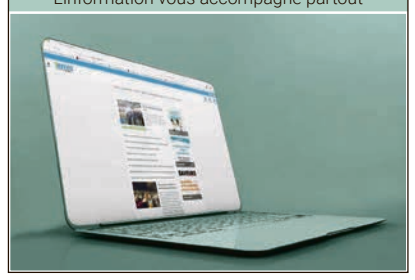
La myrtille attire de plus en plus de producteurs, car elle offre différentes perspectives commerciales et des questions diverses autour du choix variétal, de la technique de conduite, des itinéraires de productions, etc. Pour soutenir le développement et encourager la structuration de cette filière émergente, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan, lance un groupe de partage dédié à la myrtille.

Afin d'ouvrir cette nouvelle démarche, une visioconférence de lancement est proposée vendredi 19 décembre, de 15 heures à 16 heures, avec au programme : la rencontre entre producteurs, l'intervention de l'APMF (Association des Producteurs de Myrtilles de France) avec la participation d'une technicienne du groupement et d'une productrice, ou encore le recueil des besoins (formations, visites techniques, etc.). Cet échange vise à construire un groupe actif au service de celles et ceux qui souhaitent développer ou sécuriser leur projet en myrtille.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Inscription obligatoire pour recevoir le lien de connexion auprès d'Alice Couturier à alice.couturier@nievre.chambagri.fr ou au 06 40 87 64 97.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



NOUVEAU DISTRIBUTEUR EXCLUSIF





MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR
21 Censeney 03 80 84 43 76
71 S[t]-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85
Kawasaki

// REMISE DE PRIX

58 Les pratiques agroécologiques récompensées

Le 21 novembre se tenait la remise des prix du « Concours des pratiques agroécologiques : agroforesterie » au Legta de Château-Chinon.



Camille Guet - PNRM

De gauche à droite, Jérôme Boulanger (Ferme de Couveau, éleveur), Jean-Régis de Seroux (éleveur), Dominique d'Été (ferme de Martray - Prix de la biodiversité), Franck Séguinier (GAEC de Velle - 1er Prix), Cyril Brulé (vice-président au PNRM), Cécile Guénon (vice-présidente au PNRM) et [caché] Thomas Camuzat (éleveur).

C'est au Legta de Château-Chinon, le 21 novembre que la remise des prix du « Concours des pratiques agroécologiques : agroforesterie » s'est déroulée, en présence de Cyril Brulé, vice-président du Parc naturel régional du Morvan (PNRM) en charge des patrimoines naturel et culturel, de Cécile Guénon, vice-présidente du PNRM en charge de la biodiversité, du Conseil scientifique et des affaires juridiques et de Christelle Renault, directrice du Legta, ainsi que d'élèves et de professeurs du lycée agricole. Cette remise de prix intervient donc après la réunion du jury, début septembre, pour départager les cinq exploitations en lice : la ferme de Tomas Camuzat (Mhère), le Gaec de Velle (Montigny-en-Morvan), la ferme de Jean-Régis de Serroux (Sémelay), la ferme de Couveau (Larochemillay), la ferme du Martray (Sémelay).

Pour mémoire, le concours a été intégré en 2019 au Concours général agricole (CGA) afin de valoriser, tous les ans, les initiatives des agriculteurs et éleveurs mettant en place des pratiques contribuant à la préservation de la biodiversité, la qualité des paysages et la production agricole durable. En plus, du volet dédié à l'agroforesterie, une autre catégorie, créée en 2010, existe et récompense les « prairies et parcours ».

Distinctions et échanges

Ainsi, pour cette année, le 1er prix a été décerné au GAEC de Velle. La démarche de celui-ci a été saluée par le jury notamment pour son engagement de longue date ainsi que pour la complexité de son système qui fait une place de plus en plus importante au système bocager. Franck Séguinier, associé du Gaec, stipule : *« Le passage des haies basses en haies hautes est un vrai enjeu pour notre territoire. […] Je me suis engagé dans le Label Haie avec l'objectif et l'envie d'avoir 80 % de haies hautes à l'échelle de la ferme dans 10 ans. C'est un travail au long cours qui me permet d'acquérir et de mettre en avant un certain héritage d'expérience pour la sélection des arbres »*. De son côté, la ferme du Matray s'est vue distinguée par le Prix de la biodiversité. Là, le jury a mis en avant son système tendant vers l'efficacité et la simplification visant, dans les deux cas, à plus de résilience. Pour cette exploitation, le jury a rappelé que *« les haies soutiennent le système d'élevage en plein air intégral. Le passage des haies basses en haies hautes a été commencé il y a 25 ans par Dominique d'Été et se poursuit toujours aujourd'hui »* et a ajouté : *« Au-delà de l'efficacité agricole et d'une approche très favorable à la biodiversité, la ferme s'attache à préserver son territoire dans l'esthétisme du bocage, que ce soit dans un soin apporté au paysage ou celui apporté à la rénovation du bâti ancien à partir de bois produit des haies »*. Pour conclure, les représentants du PNRM ont remercié toutes les fermes ainsi que les membres du jury pour leur implication dont Étienne Bourgy de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, pour son expertise sur l'agroforesterie, Michel Rondeau pour ses compétences sur l'agronomie et Daniel Sirugue de la Société d'Histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne pour son regard naturaliste. Enfin, cette remise de prix a été l'occasion d'un échange entre les lycéens du Legta du Morvan et les agriculteurs sur les intérêts de la haie et de l'arbre dans les systèmes d'exploitation. Les discussions sur le sujet se sont poursuivies, avec d'autres agriculteurs, le 4 décembre, dans les parcelles du lauréat Franck Séguinier (Gaec de Velle).

PNRM et Chloé Monget



Camille Guet - PNRM

La parcelle lauréate du premier prix (Gaec de Velle).



// CONCOURS FROMAGER RÉGIONAL

58 La Nièvre accueillera l'événement en 2026 !

Mi-octobre, le concours régional des fromages fermiers se tenait à Dijon pour départager les meilleurs produits en la matière, avec quelques médailles distinguant les producteurs nivernais : 11 d'or, 7 d'argent et 8 de bronze. Pour leur rendre hommage, les producteurs reçurent leur prix le 20 novembre à Nevers, en présence du président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Cyrille Forest, qui rappelle que *« c'est une magnifique reconnaissance, pleinement méritée, de la qualité exceptionnelle de vos productions »*. La prochaine édition du concours fromager aura lieu en 2026 dans la Nièvre ! Cyrille Forest insiste : *« Nous vous y attendons avec enthousiasme, convaincus que nous y découvrirons de magnifiques fromages et de nouveaux talents »*.

D'après communiqué



CA 58

Le 20 novembre, les lauréats Nivernais du concours fromager reçurent leurs distinctions à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.

// SYNDICALISME

Tenir compte sérieusement du malaise agricole

Depuis plusieurs semaines la FRSEA Bourgogne Franche-Comté et les Jeunes agriculteurs souhaitaient rencontrer Paul Mourier, le préfet de Région. Le but était d'aborder les dossiers d'actualité et en particulier celui de la Dermatose nodulaire contagieuse. Le rendez-vous s'est tenu à Dijon le 1er décembre.

Lors de cette rencontre, Lionel Malfroy, président du GDS du Doubs, et Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC, ont insisté sur la prise en compte de la situation des éleveurs face à la DNC. *« Le protocole retenu par les services vétérinaires suscite de nombreuses interrogations de la part des éleveurs concernés,* expliquait Lionel Malfroy. *Avoir des animaux vaccinés depuis plus de 28 jours, sortir positif, alors que l'on autorise la vente de veaux vaccinés après 28 jours suscite de nombreuses inquiétudes ».* Il est impératif d'avoir des procédures adaptées tenant compte du choc provoqué chez un éleveur concerné par un dépeuplement. *« Il est indispensable d'avoir l'appui d'un psychologue au moment de l'annonce d'un cas de DNC et les éleveurs doivent être entièrement indemnisés de leurs pertes directes et indirectes »* insistait Éric Druot, président de la FDSEA du Jura.



Lors de la réunion à la Préfecture de Région BFC, à Dijon, avec (de gauche à droite) Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC, Lionel Malfroy, président du GDS 25, Antoine Carré, président FDSEA 21, Eric Druot, président FDSEA 39 et Thomas Lemée, président des JA BFC.

Accompagnement individualisé

« Dans toute crise sanitaire, il est important de s'inscrire dans la durée et de regarder l'efficacité des dispositifs mis en place, rappelait Stéphane Sauce. *Les Savoies qui ont dû faire face à une situation similaire ont réussi à gérer la situation en appliquant les règles prescrites : information, sensibilisation, détection précoce, pas de mouvements d'animaux, vaccination massive, dépeuplement et accompagnement des éleveurs. Il est important de les faire respecter collectivement si nous voulons sortir rapidement de cette crise ».* Il insistait aussi sur les demandes complémentaires : *« la nécessité d'avoir des contre-expertises, les résultats des études épidémiologiques… ».* Le préfet de Région indiquait pour sa part que les situations sont gérées à l'échelle de chaque département, mais qu'il transmettra la nécessité de prévoir un accompagnement individualisé pour les éleveurs concernés.

Difficultés des filières végétales

Au-delà de la crise sanitaire qui préoccupe tout le monde, Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, rappelait la situation préoccupante des producteurs de céréales des zones intermédiaires : *« nous faisons face à trois années déficitaires successives. En 2024 le revenu dans ces zones est en moyenne à -27 700 € par exploitation ». « Les pouvoirs publics sont bien conscients de la situation,* expliquait Paul Mourier, *à ce titre j'ai réuni tous les acteurs des territoires sur la gestion de l'eau, car je pense qu'il est indispensable d'anticiper le changement climatique. Il faudra prévoir des investissements pour le stockage de l'eau nécessaire aux populations mais également pour le secteur agricole. Concernant la taxe carbone envisagée par Bruxelles, le gouvernement s'y oppose car elle pénaliserait l'agriculture française. Sur l'accord du Mercosur, nous ne signerons pas sans avoir des clauses de sauvegarde et de réelles garanties sur les clauses miroirs ».* Autre sujet abordé : les zones vulnérables. Tous les quatre ans, celles-ci sont révisées. Pour 2026, il est proposé de classer 211 nouvelles communes et d'en sortir seulement 64. *« Les Chambres d'agriculture vont transmettre leurs remarques avant le 15 décembre,* indiquait Stéphane Sauce. *Des expérimentations ont été mises en place en Saône-et-Loire et la Dreal de bassin propose de classer ces territoires, alors que nous n'avons pas encore tous les résultats de ces travaux ».* Sur cette question, le Préfet a rappelé que nous devons nous conformer à la réglementation européenne, en ajoutant : *« Nous étudierons néanmoins commune par commune les argumentaires qui seront transmis aux DDT ».*

Contrôle unique

Sur le contrôle unique l'ancien Premier ministre Michel Barnier avait envoyé en novembre 2024, une circulaire à toutes les DDT pour sa mise en place sur les exploitations. Pour Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, *« force est de constater qu'à ce jour aucune charte n'a été mise en place. Cette simplification serait pourtant vraiment appréciée des agriculteurs… Le Territoire de Belfort a avancé sur le sujet, il serait bien qu'en 2026 tous les départements de la Région puissent bénéficier d'une charte pour ce contrôle unique. Cependant, sa mise en place ne doit pas se traduire par un renforcement des autres contrôles par satellite comme le 3STR. Ce système de suivi des surfaces en temps réel ne laisse rien passer et finit par produire des feux rouges toutes les quatre minutes ! L'exploitant ne peut pas passer son temps à lever des feux rouges virtuels liés aux aléas climatiques… »* Le Préfet s'est engagé à inciter les départements de la Région à mettre en place les chartes pour le contrôle unique. Enfin, sur la nouvelle PAC l'analyse était partagée, avec une baisse envisagée du budget agricole de 20 %, une fusion des fonds agricoles dans un fonds unique. Les négociations seront difficiles pour notre région. *« Il est important que la profession se mobilise sur ce dossier »* indiquait Paul Mourier. En conclusion, Stéphane Sauce rappelait : *« 2025 sera marquée par une balance commerciale française négative pour ses produits agro-alimentaires. C'est une première. Jusqu'à présent, notre Région avait réussi à maintenir ses capacités de production. Il devient urgent de redonner la priorité à la production, si on ne veut pas voir s'effondrer l'agriculture et les productions agricoles françaises, fleurons de notre économie ».*

FRSEA BFC

// INNOVATIONS

Agrafes, abreuvoirs et chauffage malins

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et le Village by CA de Dijon ont remis les trophées des Talents de l'Innovation. Certains d'entre eux concernent l'agriculture et la viticulture.

C'est dans le cadre de la Burgundy school of business à Dijon, que le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et le Village by CA ont procédé, le 25 novembre, à la remise des Trophées de l'Innovation. Ce concours en est à sa troisième édition. Il vise à soutenir et valoriser l'innovation sous toutes ses formes sur le territoire. Réalisés par les élèves de première année en Brevet des métiers d'arts du lycée Henry-Moisand de Longchamp, en Côte-d'Or, les trophées s'inspirent de l'histoire de ce site marqué par l'industrie de la céramique et incarnent la durabilité du territoire, par leur réalisation à base de terres locales. Dix trophées ont été remis. Parmi ceux-ci, trois concernent les secteurs agricole et viticole :



- Trophée Transition en agriculture à la société icaunaise Agrafes Viti 4.0. Cette start-up de l'Yonne, située à Venoy, conçoit et fabrique des agrafes viticoles éco-conçues (fibre/bois) biodégradables pour remplacer les agrafes plastiques ou métalliques et réduire la pollution des sols. Positionnée sur l'innovation agricole, elle communique sur des gains de productivité et un ancrage local.

- Trophée Innovation à la société côte-d'orienne CNMS. Nicolas Coppeaux est à la fois exploitant agricole en élevage de bovins et propriétaire d'une entreprise de mécano soudure située à Bard-lès-Epoisses. Il a créé un abreuvoir adapté à tous les animaux, grands et petits ruminants, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici.

- Trophée Transition en artisanat-commerce à Damien Bellat, de l'Yonne. C'est une entreprise familiale locale d'électricité générale de Chablis qui fait de l'installation électrique, de l'automatisme et des solutions techniques pour particuliers et viticulteurs. Il a innové en détournant les câbles chauffants destinés aux toits des maisons d'altitude pour les faire passer dans les vignes et éviter le gel.

Berty Robert, avec communiqué



Sonia Blanc

Agrafe Viti 4.0 fait des agrafes biodégradables pour la viticulture.



CNMS innove dans l'abreuvement du bétail.



Damien Bellat a mis au point un système de chauffage qui protège les vignes du gel.

// INNOVATION

Trois pistes en grandes cultures

Régulièrement, le pôle d'innovation en agroécologie Agronov soumet des technologies au jugement d'un comité d'experts. Pour la première fois, il vient de le faire dans le domaine des grandes cultures. Trois solutions étaient présentées.

Pour nourrir et questionner constamment l'innovation au sein des filières agricoles, Agronov organise depuis 2022 des Comités Experts (Comex). Un format au service du transfert de l'innovation sur le terrain. Récemment, le pôle d'innovation en agroécologie a organisé un Comex inédit dans la mesure où, pour la première fois, il portait sur le secteur des grandes cultures. L'objectif de ces Comex est notamment de challenger les propositions pour les adapter aux caractéristiques des productions régionales, avec l'objectif de s'appuyer sur l'intelligence collective locale pour être constructif sur les problématiques et valoriser les entreprises offreuses de solutions. Le dernier a réuni des représentants d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise), de Déméterre, de la coop SeineYonne, des Chambres d'agriculture de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), de l'Inrae, de Bio BFC, de Cerfrance BFC, de l'Institut Agro Dijon et de Terres Inovia.



Pour la première fois, un comité d'experts se réunissait pour évaluer des solutions adaptables aux grandes cultures.



Carine Duthu

Chaque entrepreneur dispose de 15 minutes pour présenter sa solution au Comex.

Piloter ses cultures, scanner son sol

Trois entreprises avaient été sélectionnées pour présenter leurs projets : Abelio, Natural Solutions et Humeos.

- **Abelio :** l'entreprise propose une solution numérique agricole pour la gestion des cultures. Ses différents outils d'aide à la décision agricole permettent d'améliorer les rendements, maximiser la rentabilité et optimiser la gestion des exploitations. Du semis à la récolte, elle vous aide à irriguer, fertiliser et traiter vos cultures au bon endroit, au bon moment et toujours avec la bonne dose.
- **Natural Solutions :** l'entreprise cherche à combler le fossé culturel entre les scientifiques de l'environnement et les développeurs de logiciels. La technologie qu'elle développe traite chaque étape du processus scientifique avec le plus grand soin. Elle accompagne les acteurs de la biodiversité dans leurs projets et met à disposition des acteurs de terrain le meilleur de la technologie. Elle est spécialisée sur trois pôles : construire des solutions pour maintenir la biodiversité encore présente, proposer des solutions pour les écosystèmes dégradés et la foresterie urbaine, créer des solutions pour l'écotourisme et les sciences participatives.
- **Humeos :** Elle propose une solution non destructive qui analyse en temps réel l'activité biologique du sol pour optimiser les cultures. Pour cela, elle a développé Scanorhize, la première solution d'imagerie du sol précise, continue et automatisée. Il s'agit d'un capteur enterré couplé à une intelligence artificielle, capable d'imager et d'analyser en continu la vie du sol. Il devient ainsi possible de suivre l'évolution du sol et de prendre des décisions plus précises en matière d'agriculture durable.

Berty Robert

// COLLOQUE AVERTISOL

21 Faire des sols des alliés face à la transition

Confrontées au défi climatique, les productions végétales vont elles devoir envisager le rapport au sol sous des angles différents ? C'est toute la thématique de l'évènement organisé le 16 décembre à Is-sur-Tille par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Le colloque Avertisol, qui va se tenir à Is-sur-Tille (salle des Capucins), mardi 16 décembre de 9 h 30 à 17 heures, est un événement consacré au changement climatique, avec un focus sur la fertilité des sols comme levier d'adaptation et de résilience. L'idée de départ c'est le constat qui est fait que face au changement climatique, l'agriculteur ne peut agir ni sur les précipitations ni sur les températures. Il ne dispose que de solutions d'esquive ou d'atténuation (biosolutions, variétés résistantes…). En revanche, il peut agir dès maintenant sur son sol pour le rendre plus résilient et mieux s'adapter. Cette journée, organisée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec la Chambre d'agriculture BFC, les instituts techniques Arvalis et Terre Inovia, et Agro Campus Dijon, se revendique comme un moment de réflexion au cours duquel il sera possible pour les participants de confronter leurs idées reçues aux réalités agronomiques sur les capacités de résilience des sols agricoles de notre département. Au programme de cet événement, les participants pourront, dans un premier temps, découvrir la démarche Avertisol qui étudie les composantes de la fertilité des sols et leurs interactions.

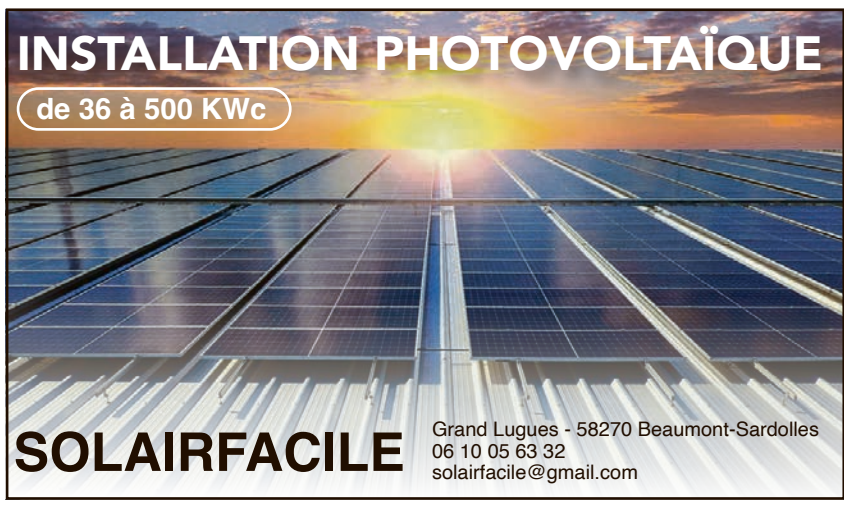
Témoignages d'agriculteurs

La focale sera resserrée sur la fertilité des sols et le changement climatique en Côte-d'Or. Ensuite, l'agroclimatologue Serge Zaka fera une intervention d'une heure sur l'impact du changement climatique en Côte-d'Or et sur les effets concernant la fertilité des sols. Cette intervention sera suivie d'une pause déjeuner autour d'un cocktail déjeunatoire 100 % Côte-d'Or, préparé par les Jeunes Agriculteurs du département. Le colloque reprendra à 14 heures avec une intervention d'Arvalis sur un mode ludique, avec un quiz sur grand écran permettant de comprendre en quoi améliorer la fertilité des sols permet de mieux s'adapter au changement climatique, quels leviers sont à activer, et afin de démontrer que le travail mécanique ou la chimie ne sont pas la solution à tous les problèmes. On arrivera alors à une table ronde sur le thème suivant : « Pourquoi le sol est-il un facteur de résilience face au changement climatique pour les systèmes de cultures en Côte-d'Or ? » Y participeront des agriculteurs qui feront part de leurs témoignages (Benoît Lavier, agriculteur en secteur plateau et sur sols superficiels, et Benoît Nauwynck, polyculteur éleveur laitier), un financeur, (Tristan Lamy, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne), une conseillère de la Chambre d'agriculture (Laurine Thibault) et la représentante d'un bureau d'études spécialisé (Battle Karimi, de Novasol). Serge Zaka participera également, en tant que grand témoin. Pour conclure, Baptiste Colson et Matthieu Duthu élus de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, apporteront leur regard.



Berty Robert

Le colloque Avertisol se tient à Is-sur-Tille.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Le scalpage, une alternative crédible ?

Le développement de résistance aux herbicides et la réduction du nombre de molécules mises sur le marché obligent les agriculteurs à trouver des solutions alternatives au désherbage chimique. Le scalpage est présenté comme l'une d'entre elles. Est-ce un phénomène de mode ou une solution crédible ? Répondre à cette question est nécessaire afin de déterminer les risques techniques et économiques pour les exploitants.

Le GVA d'Auxerre, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Fédération des Cuma de BFC, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et l'Association pour la qualité de l'eau potable – Plaine du Saulce, a décidé de réaliser un suivi de parcelle, afin de juger de l'intérêt du scalpage comme alternative aux herbicides et à la réduction du nombre de molécules disponibles. Récemment, le travail de 12 outils en présentation et démonstration à Gy-l'Évêque a ainsi pu être caractérisé.

Un suivi de parcelle pour y voir plus clair

En amont de la démonstration, le choix de la parcelle a fait l'objet d'une attention particulière afin de permettre de caractériser la qualité de travail des différents scalpeurs. Sa taille a offert l'espace nécessaire au réglage des machines effectué par les constructeurs et concessionnaires dans des conditions de travail identiques à celles de la zone d'étude. Son occupation homogène du sol (liée au précédent colza et aux conditions météo de l'été) par des repousses peu développées mais nombreuses a rendu possible la comparaison de la capacité des outils à scalper les plantes sur leur largeur de travail. Enfin, l'organisation a permis de préserver une zone d'observations et de mesures étalée sur plus de 15 jours après le passage des outils.

Un cahier des charges bien précis pas si simple à atteindre

L'opération de scalpage vise à détruire efficacement les adventices ou repousses de cultures en place avant le semis tout en évitant de nouvelles levées ou repiquages. Cela signifie qu'il faut rechercher un outil capable de travailler le sol sur toute sa largeur à faible profondeur en minimisant la création de terre fine et le rappui, un outil qui favorise le dépérissement des plantes tranchées, et apte à passer dans la végétation en laissant des conditions favorables au semoir (absence de paquets de végétation, régularité et homogénéité de la couche travaillée). En réalité, la diversité des outils de conceptions différentes, associée à un large choix de pièces travaillantes et d'équipements complémentaires, montre toute la difficulté de répondre à ce cahier des charges précis. D'autant que pour réussir, rechercher un outil ne suffit pas. Les réglages effectués et les conditions d'intervention sont au moins aussi déterminants.

Une grande majorité des outils capable de scalper plus de 90 % des repousses

Les observations et mesures réalisées après passage des outils montrent que les trois quarts des outils sont capables de scalper plus de 90 % des plantes en place. Il s'agit d'un premier constat satisfaisant puisqu'il est d'un niveau comparable à l'efficacité relevée en moyenne pour un herbicide. Dans le détail, les résultats vont de 63 % à 99 % et diffèrent en lien avec la conception des machines mais aussi des réglages appliqués. Ainsi, la profondeur de travail s'impose-t-elle comme premier facteur explicatif. En deçà de 4 cm, l'opération de scalpage devient moins efficace. Il n'en demeure pas moins qu'une faible profondeur de travail est mieux exploitée par un outil à socs plats avec une densité de pièces travaillantes et un taux de recouvrement élevés, faisant de ces deux derniers paramètres des critères de choix de l'outil.

Des repiquages nombreux qui font chuter l'efficacité d'un travail en un seul passage

Dans notre suivi, les 3 jours sans pluie suivant le travail des outils n'ont pas suffi à consolider le résultat obtenu précédemment. Les repiquages de pieds scalpés ont été nombreux, favorisés par 11 mm de précipitations et des températures douces (11,9 ° de moyenne journalière) intervenues le quatrième jour après passage des scalpeurs. En moyenne 33 % des pieds scalpés sont repartis. Dans le détail, les résultats s'étalent de 12 % à 69 % ce qui constitue un écart important. Ici la profondeur de travail n'est plus le principal facteur explicatif même s'il est toujours possible d'affirmer que plus le travail est profond plus le repiquage est important. D'autres facteurs tels que la faculté de l'outil à déplacer et brasser la terre ou exposer les pieds scalpés en surface semblent prendre le dessus, s'ajoutant au rappui exercé par le positionnement et le nombre de roues de terrage. Dans ces conditions, les résultats montrent qu'un unique passage de scalpeur est insuffisant.

Des relevées d'adventices maîtrisées mais inéluctables

Des levées d'adventices, post-passage des outils, ont également été notées. Elles sont en moyenne de 19 pieds /m² toutes espèces confondues et sont variables selon les outils de 4 à 31 pieds /m². Ces résultats trouvent un lien avec les repiquages observés précédemment, indiquant que les facteurs explicatifs sont très probablement identiques (profondeur de travail, quantité de terre fine, rappuyage). Il est tout de même intéressant de noter que les outils ayant travaillé très superficiellement (moins de 4 cm), à des vitesses de travail élevées, avec une densité de pièces travaillantes et un taux de recouvrement élevés, ne sont pas pénalisés par ces levées d'adventices. Ces résultats vont plutôt à l'encontre des observations « habituelles ». À confirmer.

Un premier bilan encourageant

Ce suivi de parcelle est riche d'enseignements. Même s'il n'apporte pas toutes les réponses et demande à être reconduit dans d'autres conditions, il montre que les observations et mesures sont indispensables pour se déterminer tant sur les performances des outils et ses réglages que sur la pertinence de la technique et les conditions de réussite. Il semble acquis qu'un travail superficiel (entre 4 et 5 cm) en un seul passage est à exclure. Même si la majorité des outils est efficace pour scalper les plantes en place, l'intensité des repiquages liée aux conditions pédoclimatiques qui suivent l'intervention est trop élevée. Elle exige un second passage. Ce constat montre que le scalpage s'apparente à du désherbage mécanique et que des progrès sont à faire sur les conditions d'utilisation de ces machines (humidité du sol, météo, stade des plantes en place, broyage des résidus, …). Avec des « fenêtres météo » aléatoires d'une année sur l'autre, le débit de chantier de l'outil prend aussi de l'importance. Enfin, il n'y aura pas d'outil miracle mais des outils aux conceptions et équipements cohérents avec les objectifs recherchés. Travailler superficiellement tout en scalpant la totalité de la largeur d'intervention exige de travailler de manière régulière, à plat, avec un fort taux de recouvrement obtenu par la largeur des socs ou le nombre de pièces travaillantes. Réduire les zones non scalpées suppose d'avoir un outil assez compact (forcément plus sensible aux bourrages), de limiter les mouvements des pièces travaillantes et de s'orienter vers des montages d'autant moins flexibles que la vitesse d'intervention est élevée. Éviter le repiquage et les levées d'adventices condamne le rappui et plaide pour des équipements complémentaires capables de ramener à la surface les plantes scalpées. Cet ensemble d'exigences fait de l'adaptation des outils de déchaumage une voie plus délicate à exploiter. Si la destruction des plantes sur la largeur de travail de l'outil est possible en augmentant la profondeur de travail, le repiquage et les levées d'adventices risquent d'être plus importants. Pour finir, travailler le sol à bon escient doit rester un leitmotiv : inutile ou mal réalisé, le travail du sol coûte cher, consomme du temps et de l'énergie. L'excès peut même conduire à une dégradation du sol en profondeur.



La journée « scalpeurs » s'est déroulée le 30 septembre dernier à Gy-L'Evêque. Chambre d'agriculture

Pour le groupe de travail,
Richard Wylleman
(Chambre d'agriculture de l'Yonne)



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Un projet concrétisé

Des adhérents de la Fédération charolaise de Côte-d'Or ont acquis, ensemble, un futur reproducteur dans un élevage de l'Allier.



Le 1er décembre lors de l'arrivée d'Azur à Migennes, avec le naisseur, une partie des acheteurs et des représentants de Groupama, partenaire de l'opération.



Le veau a fait sensation dès son arrivée.

Trente-six éleveurs intéressés par le même veau : en temps normal, les enchères montent très haut et l'animal devient vite inaccessible. Dans ce cas précis, rien de tout ça : il n'y a pas eu d'enchères, simplement une discussion de gré à gré qui s'est terminée par un achat en commun dans une ferme. Comme cela avait été dévoilé en mai dernier lors de son assemblée générale, la Fédération charolaise envisageait de réaliser un ou plusieurs achats en commun, afin d'acquérir un reproducteur avec une génétique d'exception. Ce projet relayé à l'époque dans nos colonnes par le président Éric Bize vient de porter ses fruits. Une enquête avait préalablement permis d'identifier les acheteurs potentiels (au nombre de 36, donc) ainsi que leurs principaux objectifs. Il n'y avait plus qu'à trouver la perle rare !

Dans le 03

La Fédération charolaise a entrepris plusieurs visites d'élevages, son dévolu s'est porté sur un veau né dans le département de l'Allier, au sein du Gaec Micaud. Le *« lauréat »* répond au nom d'Azur : *« C'est l'animal qui correspondait aux attentes du plus grand nombre d'entre nous. Ce futur reproducteur, que nous avions repéré depuis un petit moment déjà, est un veau mixte, avec notamment de belles facilités de naissance et beaucoup de finesse. Il est notamment porteur du gène F94L, le bon gène culard »*, décrit le président de la Fédération. Acheté fin octobre, Azur est arrivé lundi à Migennes pour être placé en quarantaine : *« après sa mise aux normes, il redescendra à Connexyon (ex-Elva Novia) à Fontaines afin d'être prélevé. Si tout va bien, chacun des acheteurs devrait pouvoir bénéficier de doses en février »*, indique Éric Bize. Une fois prélevé, l'animal sera acquis par l'un des 36 participants à l'opération : *« nous procéderons par plis cachetés, Azur reviendra à l'adhérent qui proposera la plus belle offre »*, ajoute le président, espérant d'autres achats de ce type à l'avenir.

AG

Témoignage

Louis Mercuzot est éleveur à Mont-Saint-Jean et adhère, depuis peu, à la Fédération charolaise. Ce jeune homme de 22 ans a participé à la visite du 1er décembre à Migennes : *« Je n'avais vu le veau qu'en photo, avant ce déplacement. Mes impressions sont encore meilleures aujourd'hui, c'est vraiment un bel animal, très prometteur. Je pense qu'il a tout pour nous donner de bonnes vaches et de bons broutards. Dans notre cas, nous ne faisons pas de futurs reproducteurs dans notre ferme. Cet achat en commun est une excellente idée : nous n'aurions sans doute jamais pu nous payer ce veau en individuel ».* **Louis Mercuzot a apprécié cette visite pour d'autres raisons :** *« il y a un bon groupe d'éleveurs. C'est sympa d'échanger avec d'autres collègues ! En plus d'être intéressante, cette visite était très conviviale ».*

// ÉLEVAGE ALLAITANT

21 Un nouveau triplé en charolais

Une vache du Gaec Girard Père et fils, à Thoisy-le-désert, a donné naissance à trois petits veaux le 1er décembre.

Encore trois, ou plutôt, encore un ! Un nouveau triplé Charolais est observé dans un élevage en Côte-d'Or, et plus précisément à Thoisy-le-Désert du côté de Pouilly-en-Auxois. Rappelez-vous, c'était la semaine dernière dans nos colonnes, nous faisions déjà écho de trois jeunes veaux nés de la même mère : c'était au Gaec Lechenault, non loin de là, à Saint-Thibault. Nous mentionnions alors, dans ce même article, la probabilité d'obtenir un triplé : une chance sur 5 630 d'après les données de la Chambre départementale d'agriculture… C'est donc au tour de Jean-Marc, Adrien et Benjamin Girard de vivre un tel événement.

Grosse surprise

Les éleveurs surveillaient de près leur vache de 4 ans dès la veille au soir : c'est sûr, le vêlage allait se passer dans la nuit. Plusieurs visionnages de la caméra ne donnaient pourtant rien, sauf à 5 heures du matin, heure à laquelle les choses sérieuses ont commencé. *« Un premier veau est arrivé et comme à chaque fois, nous avons refouillé la vache, au cas où il y ait des jumeaux. Des paires, nous en avons trois depuis le début des vêlages, sur 74 veaux nés »*, racontent les Côte-d'Oriens. Et bingo : un deuxième veau se trouve bel et bien dans le ventre de la vache. Les éleveurs pensent obtenir leur quatrième paire pour cette campagne… Mais non, erreur ! la Charolaise, recouchée, s'impatiente et montre encore des signes anormaux : *« nous l'avons fouillée à nouveau, histoire de comprendre ce qu'il se passait. Et à notre plus grande surprise, il y en avait bien un troisième ! C'est incroyable, c'est la première fois que cela nous arrive »*.



Les trois veaux, présentés le surlendemain de leur naissance par Jean-Marc, Benjamin et Adrien Girard.

Le gabarit des veaux est plus petit que d'ordinaire pas *« riquiqui »* pour autant. *« Il y a un mâle et deux femelles. Ils se portent très bien pour l'instant. Il va falloir s'en occuper en conséquence et biberonner : car leur mère n'est pas très laitière »*, poursuivent les éleveurs, pour qui rien ne laissait présager un tel dénouement. Le ventre de la mère n'était pas plus imposant que la normale, elle qui vivait là le deuxième vêlage de sa carrière. Comme nous l'écrivions dans l'article de vendredi dernier, une autre statistique issue des données de la Chambre d'agriculture fait un peu moins rêver : dans deux tiers des cas, au moins un veau ne survit pas au bout d'un mois. Souhaitons au Gaec Girard Père et fils d'être dans les 33 % de cas *« favorables »*.

AG

Tout va bien à Bouhey



Il s'agit là de notre troisième article de l'année dédié à des triplés dans le département. Le tout premier, c'était cet été dans un élevage de Bouey, entre Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, chez Pierre-Antoine Bouley, cette fois-ci en race Limousine. Les trois femelles se portent aujourd'hui très bien, comme l'atteste cette photo prise il y a quelques jours.

L'Amour Bœuf

Un peu, beaucoup, passionnément.

L'Amour Bœuf, c'est une histoire d'amour bien française. Celle qui se vit avec le cœur, les mains… et la fierté du vrai.
Parce qu'ici, on ne parle pas d'un produit, mais d'un lien entre ceux qui élèvent, préparent et savourent.

♥ **L'AMOUR BŒUF,**
c'est une histoire collective, simple et sincère qui fédère autour d'une même passion.

♥ **L'AMOUR BŒUF,**
c'est l'amour du goût, celui d'une viande de qualité, nourrissante, issue d'un élevage respectueux. Un plaisir qui parle autant au ventre qu'à la conscience.

♥ **L'AMOUR BŒUF,**
c'est un cri du cœur pour celles et ceux qui font la viande.
C'est une fierté partagée, celle d'une France qui revendique ses savoir-faire et son goût du vrai.

♥ **L'AMOUR BŒUF,**
c'est aussi une campagne puissante pour fédérer celles et ceux qui font la viande de bœuf. Elle se déploie tout au long de l'année à travers :

> Un dispositif TV puissant.

> Une websérie originale animée par Loïc Ballet, à la rencontre des acteurs de la filière en France.

> Un dispositif d'influence avec des personnalités populaires pour raconter toutes les manières d'aimer le bœuf.

> Une présence forte en points de vente, lieux de rencontre entre le savoir-faire boucher et les consommateurs.

L'Amour Bœuf, c'est une passion qui nous relie,
du pré à l'assiette, et qui fait battre le cœur de tout un pays.

PROVINCE_

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

Aimez la viande Mangez-en mieux

ÉLEVAGE

// SUIVI DU LOUP

89

Le bilan des constats et des dommages

Le 25 novembre dernier, le comité départemental de suivi du loup s'est réuni à Cry-sur-Armançon, sous la présidence de Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon.

Autour de la table, la DDT de l'Yonne, l'Office Française de la Biodiversité (OFB), l'Office National des Forêts (ONF), les lieutenants de louveterie de l'Yonne, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB BFC), la coopérative Alysé, la MSA de l'Yonne, le Conseil départemental de l'Yonne, les syndicats agricoles, la gendarmerie, le parc naturel régional du Morvan, l'association le Ruban Vert et le service départemental du renseignement du territoire. Dans un contexte de tension, Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon a souhaité introduire la séance par quelques mots. *« Le nombre de constats dans l'Yonne est en forte augmentation cette année, tout comme au niveau national. D'après les dernières informations du 25 novembre, 186 loups sont décomptés du plafond annuel de destruction autorisé, à savoir 192 loups. Au-delà de ce seuil, les tirs létaux sont suspendus jusqu'à prise d'un nouvel arrêté préfectoral sur décision de la préfète coordinatrice, permettant de relever ce seuil de 2 % »*, déclare-t-il, avant de laisser la parole à Jean-Baptiste de Boutray, adjoint au chef de service et responsable de l'unité des territoires ruraux, service économie agricole de la DDT de l'Yonne. Le comité débute par un bilan des dommages au sein du département. *« Au 25 novembre, le nombre de victimes (morts et incluant les blessés) reconnues « loup non écarté » (LNE), depuis le début de l'année, s'élève à 117 animaux dont 1 équin, 3 bovins, 4 caprins et 109 ovins. Parmi les 117 victimes, on recense 69 animaux morts : 61 ovins, 1 équin, 3 bovins et 4 caprins »*, annonce-t-il, avant de poursuivre sur le bilan des constats réalisés. *« 38 constats LNE ont été indemnisés pour 23 éleveurs, ainsi que six autres constats indéterminés s'inscrivant dans un contexte local de prédation, soit un total de 44 constats pour un montant de 27 233 euros. Le nombre de constats réalisé à date du comité loup est en nette augmentation par rapport à 2024 »*, chiffre-t-il.



Depuis le début de l'année, le nombre de victimes reconnues « loup non écarté », s'élève à 117 animaux dont 109 ovins.

Les moyens de lutte

Suite à ces annonces, les agents de l'État décident de revenir sur les mesures locales présentes au sein du Plan National Loup (2024-2029) et notamment le fait que les évolutions de classement du loup au niveau européen, le faisant passer d'espèce strictement protégée à espèce protégée vont permettre, dès l'année prochaine, d'assouplir la réglementation des tirs de défense. Cette nouveauté créée de nombreuses modifications, comme le fait que *« le régime actuel d'autorisation de tirs dérogatoires sera remplacé pour un certain nombre de situations par un système déclaratif, que le plafond annuel de destruction de 19 % sera conservé, et les tirs seront possibles à proximité des troupeaux et aussi auprès des élevages non protégés. L'intervention des louvetiers concernera uniquement les éleveurs ayant des moyens de protection »*. Par la suite, Jean-Marie Costet, chef du service départemental de l'OFB revient sur le réseau Loup/Lynx et annonce *« qu'en date du 25 novembre, 14 indices de présence ont été collectés, dont cinq validés par les services de l'OFB sur les communes des Sièges, Magny, Saint-Fargeau, Chassignelles et Thory. L'OFB a disposé une douzaine de pièges photos sur les exploitations les plus prédatées »*. Avant de conclure, les agents de l'État ont souhaité revenir sur les aides à la protection des exploitations et des troupeaux à savoir, *« le gardiennage [1], le chien de protection [2], les investissements de matériels [3], les analyses de vulnérabilité [4] et l'accompagnement technique [5] »*. Rappel : pour les cercles 1 *« les 5 options sont possibles et au moins 2 options sont obligatoires parmi les options 1 à 3 »* ; pour les cercles 2 *« les options 2 à 5 sont possibles et au moins 1 option est obligatoire parmi les options 2 et 3 »* ; et pour les cercles 3 *« seules les options 2 et 5 possibles »*.

Propos recueillis par Charlotte Sauvignac





ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Retraites : vingt-cinq années qui changent tout !

Estimer sa retraite en ligne grâce au simulateur M@rel !

La retraite progressive, comment ça marche ?

Déposer sa demande de retraite.

Le médiateur de la MSA : ni juge, ni arbitre, impartial et indépendant.

“Construisons +simple MSA” : la MSA s’engage à simplifier ses services et elle le fait avec vous !

LA VIE DE L’INSTITUTION

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2026

Le 28 octobre dernier, le Conseil d’administration de la CCMSA a émis un avis à la fois critique et constructif sur le PLFSS 2026, en cours de discussion auprès du Parlement. Il souligne d’abord que l’urgence financière affichée a négligé l’importance des politiques de prévention. De plus, bien que la répartition des efforts entre les différents acteurs et branches semble équitable, elle a pour effet de peser davantage sur les assurés les plus fragiles. Enfin, il regrette que ses propositions n’aient pas été prises en compte dans ce projet de loi. Dans sa majorité, le Conseil d’administration de la CCMSA a pris acte du PLFSS 2026, mais appelle à des choix politiques qui privilégient une justice sociale accrue et une attention renforcée aux politiques publiques de prévention.

En détails

Concernant le domaine affiliation et recouvrement
- exprime sa satisfaction quant au renforcement des pouvoirs des organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales ainsi qu’à l’adaptation au régime agricole du mécanisme de reversement des sommes dues (RSD) ;
- considère le souhait de mettre fin aux distorsions de traitement entre entreprises en ce qui concerne les compléments de salaire, mais alerte sur le risque de restriction à venir de ces bénéfices qui contribuent à l’équilibre vie professionnelle-vie personnelle et à l’attractivité d’un secteur moins valorisé économiquement ;
- déplore l’absence de mesure de l’impact sur les installations en agriculture de la réduction du champ de l’exonération ACRE et de la suppression de l’exonération des cotisations salariales pour les contrats d’apprentissage.

Concernant le domaine santé, accident du travail et maladie professionnelle
- se félicite de l’octroi de la prestation de capital décès aux ayants droit des non-salariés agricoles en cas de décès consécutif à un AT-MP ;
- salue la mise à la charge des organismes complémentaires d’une contribution exceptionnelle pour 2026, mais s’interroge : quel impact sur les cotisations des assurés ? ;
- salue les mesures tendant à prévenir l’augmentation des affections de longue durée (ALD) par la mise en place de prestations d’accompagnement préventif dédiées, à rendre plus efficiente la politique vaccinale, à renforcer l’accès aux soins et aux produits de santé, à simplifier et sécuriser le financement des établissements de santé, à améliorer la pertinence des prescriptions, à maîtriser les dépassements honoraires, et à déployer la régulation de nouveaux secteurs ;
- salue l’encadrement des durées de prescription des arrêts de travail ;
- salue la création du congé supplémentaire de naissance. Ce congé permettra d’améliorer les conditions de reprise du travail pour les femmes salariées comme non salariées par l’accès au service de remplacement ;
- salue la suppression des règles dérogatoires en matière d’indemnités journalières applicables aux assurés en ALD non exonérantes et la perception désormais des indemnités journalières dans la limite de 360 jours sur une période de trois ans pour tout assuré n’étant pas en ALD ;
- considère l’extension du champ des participations forfaitaires et franchises aux dispositifs médicaux et au secteur dentaire ainsi qu’à la fixation de plafonds différenciés, mais alerte sur la nécessité d’ajuster à la suite les montants et plafonds pour ne pas provoquer de renoncement aux soins des plus vulnérables (personnes âgées, patients en ALD et patients résidant dans les déserts médicaux) ;
- alerte sur le nouveau dispositif de traitement des demandes de reconnaissance des maladies professionnelles qui déporte sur la médecine de conseil, non formée, non dotée de référentiel, insuffisante en nombre, et non experte en pesticides en ce qui concerne ce domaine ;
- regrette l’absence de mesures de prévention, d’ambition en lien avec l’approche “Une seule santé”, et de mesures sur la santé mentale ;
- recommande l’intégration de mesures systémiques garantissant l’amélioration de l’accès à l’hôpital et aux soins de ville pour l’ensemble de la population, quels que soient les territoires.

Concernant le domaine retraite
- salue l’intégration des effets de la maternité et de la parentalité entre les hommes et femmes dans les pensions à liquider, aussi bien pour les salariés agricoles que les non-salariés agricoles, à la fois dans la durée d’assurance requise pour un départ anticipé pour carrière longue, et dans le calcul du revenu annuel moyen ;
- salue la réforme du cumul emploi retraite prévoyant deux modalités en fonction de l’âge et des plafonds d’écrêtement avant 67 ans ;
- alerte sur la concentration sur les retraités de l’effet conjugué, de la mesure de stabilisation des seuils d’exonération et d’application qui soumet un grand nombre à un taux plus élevé en 2026 qu’ils ne l’auraient été, de la mesure de gel des montants et des plafonds, et de la mesure fixant deux taux de minoration.

Concernant le domaine famille
- salue le recouvrement désormais possible par l’ARIPA des pensions alimentaires impayées sur cinq ans ;
- déplore la généralisation à toutes les prestations pour toutes les populations du gel des montants et des plafonds et alerte sur leurs conséquences pour les populations précaires.

Concernant le soutien à l’autonomie
- salue l’adaptation du financement des établissements accompagnant des enfants et des jeunes en situation de handicap dans le cadre de la réforme SERAFIN ;
- regrette le manque d’ambition affichée en matière de politique publique visant la prévention de la perte d’autonomie. ■

ÉDITO



Ensemble, nous traversons une période particulièrement agitée qui n’épargne pas notre agriculture, secteur vital de notre économie et de notre société !
Nous sommes conscients des défis qui se présentent à nous et de leur impact sur les ressortissants agricoles, en particulier les plus fragiles. C’est pourquoi je tiens à vous assurer que le Conseil d’administration et moi-même, avec à nos côtés, l’équipe de Direction et l’ensemble des salariés de la MSA Bourgogne, nous nous attacherons à poursuivre et à renforcer nos actions conformément aux engagements pris. Votre caisse sera au rendez-vous en apportant un soutien indéfectible à celles et ceux qui en ont le plus besoin.
Nous sommes aujourd’hui en attente de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, dont le projet est toujours en examen auprès du Parlement. Et puis, cet automne, s’est ouvert avec l’État, le “chantier” des négociations de la Convention d’Objectifs et de Gestion 2026-2030 pour notre régime de protection sociale agricole, feuille de route stratégique qui cadre nos moyens et nos objectifs pour les cinq années à venir.
C’est avec vigilance et proactivité que nous abordons ces négociations, l’objectif en premier lieu est de faire reconnaître le niveau d’expertise de la MSA et son agilité, et puis, également de porter la voix de nos ressortissants et des territoires ruraux afin que les moyens alloués nous permettent d’assurer notre mission de service public et plus encore, notre proximité avec le monde agricole et rural.
En 2026, parmi les évolutions législatives à venir, deux réformes majeures sont attendues pour les non-salariés agricoles, la mise en œuvre au 1er janvier, du calcul des retraites sur la base des 25 meilleures années, ainsi que l’évolution du mode du calcul de l’assiette sociale dans un but de simplification et d’amélioration des droits sociaux.
Au-delà de l’application des textes, aider les adhérents dans leurs échanges administratifs avec la MSA, renforcer l’accompagnement du mal-être agricole et son réseau des sentinelles, conforter notre démarche “d’aller vers” dans un souci d’information, de prévention et d’accompagnement de nos ressortissants salariés et non-salariés et consolider le maillage territorial avec l’appui de nos délégués, pour être au plus près des réalités de terrain, sont autant de défis qui émailleront notre action dans les mois à venir.
Alors que 2025 s’apprête à passer le relais à 2026, je souhaite à chacune et chacun d’entre vous, une année riche en projets, en succès et en solidarité.

■ **Mauricette Besançon**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L’essentiel & plus encore

// RETRAITES

Vingt-cinq années qui changent tout !

Mauricette Besançon, agricultrice et présidente de la MSA Bourgogne, et Émeline Pin, sous-directrice de la MSA Bourgogne, en charge de la protection sociale et des missions institutionnelles, détaillent la mise en place de la réforme de la retraite pour les non-salariés agricoles (sous réserve de la parution des décrets d'application). Une évolution très importante.

Cette réforme du calcul de la retraite pour les non-salariés agricoles était-elle très attendue ?

Émeline Pin : la retraite est un secteur qui évolue en permanence. La réforme, qui va entrer en vigueur au 1er janvier 2026 était attendue puisqu'elle vient compenser des modalités de calcul différentes entre régimes de retraite. Jusqu'à présent ce calcul pour les non-salariés agricoles se faisait sur l'intégralité de leur carrière, alors que pour les salariés, les indépendants, les artisans, elle était calculée sur les vingt-cinq meilleures années. Sur ce décalage, les attentes du monde agricole étaient légitimes. Les carrières des exploitants se trouvaient forcément pénalisées parce qu'en prenant en compte une base beaucoup plus large, on prenait aussi en compte des variations ou des irrégularités de revenus plus grandes, propres à la profession agricole.

Mauricette Besançon : la réforme était portée depuis plus de dix ans par la profession et la MSA. Il faut quand même se rappeler que nous sommes la dernière profession à ne pas bénéficier de ce calcul de la retraite sur les vingt-cinq meilleures années. La réforme représente donc une avancée majeure, en matière d'équité, de justice sociale. Depuis des années que le dossier était porté auprès de parlementaires, nous avions du mal à comprendre pourquoi il n'aboutissait pas, jusqu'à il y a deux ans, où nous avons enfin eu quelques oreilles attentives. Preuve de l'importance du sujet : la réforme a été votée, le 13 février 2023, à l'unanimité à l'Assemblée nationale ! L'agriculture connaît de grandes variations dans ses revenus, et encore plus aujourd'hui, avec les aléas climatiques. La réforme va permettre de "gommer" les mauvaises années et ne garder que les vingt-cinq meilleures. Cela permettra de rehausser immédiatement le niveau général des pensions, avec un plein effet de la réforme attendu d'ici une quinzaine d'années ! Pour certaines personnes, l'impact pourra être modéré mais ce qui est sûr c'est qu'on ne baissera pas le niveau des pensions..

Sait-on combien de personnes, en Bourgogne, sont concernées par la mise en œuvre de la réforme ?

É. P. : en agriculture, le départ en retraite ne se fait pas forcément une fois l'âge légal atteint. Pour certains, un bon état de santé et l'envie de poursuivre l'exploitation poussent à décaler l'âge de départ.
Il est donc difficile de prévoir précisément combien de personnes vont prendre leur retraite dans ce nouveau contexte, à compter du 1er janvier 2026. Entrent aussi dans cette difficulté d'avoir une vision claire sur le nombre de personnes concernées, les difficultés liées aux transmissions et aux reprises des exploitations.

Est-il toujours utile de simuler sa retraite ?

M. B. : il faut garder à l'esprit que les personnes qui vont prendre leur retraite au 1er janvier 2026 ont constitué leur dossier courant 2025 sur la base de données correspondant aux modalités de calcul en vigueur. Avec l'entrée en application de la réforme en janvier 2026, ces dossiers devront être révisés en y intégrant les nouvelles règles de calcul.

É. P. : nous avons l'outil M@rel (accessible à partir de son espace personnel sur le site de la MSA) qui permet de simuler les droits potentiels de départ en retraite. Ces simulations n'engagent pas la MSA et on peut parfois observer des décalages. Jusqu'en novembre, l'outil fonctionnait sur l'ancienne version et projetait donc des droits en cohérence avec l'ancienne formule de calcul. Depuis novembre, la MSA a intégré dans ce simulateur les nouvelles règles dues à la réforme. Les futurs retraités qui s'interrogent sur le montant auquel ils auront droit peuvent faire cette simulation en fonction du critère des vingt-cinq meilleures années. Ils auront une vision claire mais il n'est pas possible d'avoir un comparatif avant/après réforme.

Comment expliquez-vous que les personnes qui vont prendre leur retraite en 2026 ou 2027 vont devoir faire l'objet d'un réajustement de leur calcul ?

É. P. : pour être au rendez-vous de l'application de la réforme dès 2026, il a fallu mettre en place un dispositif transitoire, avec des modalités de calcul des règles particulières. Cette adaptation provisoire concerne toutes les caisses MSA de France, il s'agit d'une mesure de gestion nationale et harmonisée. Pour les personnes qui auront eu un calcul de retraite entre 2026 et 2027, il faudra revenir sur les droits en 2028, parce que c'est à partir de cette date-là que notre outil informatique sera en capacité d'appliquer pleinement la réforme. Cela se fera automatiquement sans intervention des assurés. Les modalités de calcul complémentaires qui interviendront alors pourront peut-être déboucher sur une augmentation ou une baisse ou une confirmation des droits. Il est très important de noter que, dans le cas d'une augmentation, le droit retraite recalculé sera appliqué. À l'inverse, si le nouveau calcul débouche sur une diminution du montant, c'est le droit de base initialement calculé qui sera maintenu. Dans tous les cas, ce recalcul après



la période transitoire n'impactera pas l'assuré de manière négative. C'est le montant le plus favorable qui sera appliqué. De plus, si le calcul s'avère plus favorable, il sera appliqué rétroactivement, si la personne a pris sa retraite à partir du 1er janvier 2026.

M. B. : sur ce plan, la MSA tient son engagement d'un démarrage en 2026 sur la réforme, elle fait au mieux et le retraité n'y perdra rien.

Comment la MSA Bourgogne s'est préparée à cette évolution ?

É. P. : les équipes de la MSA sont en cours de formation pour l'application des nouvelles règles. Comme on applique déjà le calcul sur les vingt-cinq meilleures années pour les salariés, elles sont habituées à travailler selon différents modes de calcul. Il ne s'agit pas d'une révolution et il n'y aura pas d'impact.

Ce changement va aussi sans doute générer beaucoup de questions de la part des assurés. Avez-vous mis en place un dispositif spécifique pour y répondre ?

É. P. : en novembre, on a proposé une semaine dédiée aux rendez-vous retraite, spécifiquement pour les exploitants agricoles. Au-delà de ces rendez-vous spécifiques, la MSA se tient à la disposition des assurés afin de proposer des rendez-vous information retraite ou conseil retraite, toute l'année. La retraite est toujours un moment qui se prépare, que ce soit en contactant un conseiller ou en utilisant nos outils en ligne.

Selon vous, au-delà du nouveau calcul, que va apporter cette réforme ?

É. P. : la réforme va apporter de la simplification et de la lisibilité, comparé à la complexité qui pouvait jusqu'alors caractériser les carrières agricoles, entre retraite proportionnelle, retraite forfaitaire, auxquelles s'ajoutaient des minimas de retraite... Dans notre système d'information, nous n'avons pas connaissance des revenus des exploitants antérieurs à 2016, car, avant cette année-là, l'organisme ne connaissait que les points retraite acquis. Il a fallu intégrer dans nos calculs des revenus exprimés en points retraite et d'autres, en revenus, afin de parvenir à déterminer les vingt-cinq meilleures années. Demain, nous n'aurons plus qu'une retraite de base, comme pour toutes les autres professions.

Les agriculteurs doivent-ils faire évoluer leur approche de la retraite ?

M. B. : les agriculteurs ainsi que les centres comptables vont devoir repenser leur façon de raisonner la retraite, les cotisations... L'optimisation a forcément ses limites, puisque notre pension dépend de nos cotisations. Tout cela se gère et, à présent, ce sera plus lisible.

É. P. : il faut garder en tête que les stratégies d'optimisation individuelles peuvent impacter le niveau de retraite qui repose sur les revenus déclarés. Il faudra donc voir plus loin sur son niveau de revenus et son niveau de cotisation. ■

CÔTÉ PRATIQUE

// ESTIMER SA RETRAITE EN LIGNE GRÂCE AU SIMULATEUR M@REL !

Pour préparer son départ en toute sérénité…



Anticiper sa retraite est une étape essentielle pour tout exploitant agricole. Les parcours professionnels sont souvent variés, avec des périodes d'activité différentes ou des changements de statut. Pour aider chacun à se projeter, la MSA met à disposition le simulateur M@rel, un outil inter régimes qui permet d'obtenir une estimation personnalisée de ses droits à la retraite.

Dès aujourd'hui, et tout au long de sa carrière, l'exploitant agricole peut utiliser M@rel pour estimer le montant total de ses retraites. L'outil agrège les droits déjà acquis auprès de toutes les caisses de retraite de son parcours et propose plusieurs scénarios pour l'avenir : âge de départ, retraite progressive, cumul emploi retraite…

Accessible depuis l'espace privé sur bourgogne.msa.fr (Mes services / S'informer sur ma retraite) ou directement sur www.info retraite.fr (Mon estimation retraite), M@rel est simple d'utilisation et désormais actualisé avec les nouvelles règles issues de la réforme dite "des 25 meilleures années". Les exploitants peuvent ainsi obtenir des estimations conformes aux évolutions législatives.

Au-delà des chiffres, M@rel est un outil pédagogique qui incite chacun à se poser les bonnes questions : ai-je validé suffisamment de trimestres ? Quel impact aurait un départ anticipé ou différé ? Comment optimiser mes droits selon mon parcours ?

Attention, ces simulations sont réalisées à titre indicatif et doivent être complétées, si besoin, par un rendez vous personnalisé avec un conseiller MSA. Ce moment privilégié permet de poser toutes ses questions et d'affiner son projet en fonction de sa carrière et de ses choix et ce, afin de préparer sereinement son départ. ■

// LA RETRAITE PROGRESSIVE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Travailler à temps partiel et percevoir une partie de sa retraite, c'est possible !

La cessation progressive d'activité permet aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de cumuler provisoirement une fraction de leur pension de retraite avec une rémunération à temps partiel. L'activité poursuivie génère de nouveaux droits qui seront pris en compte dans le calcul de la retraite définitive.

Le dispositif concerne exclusivement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exerçant leur activité à titre exclusif. Ainsi, les chefs d'exploitation à titre secondaire et les cotisants solidaires ne peuvent bénéficier de ce dispositif. En sont également exclus les coexploitants ou les assurés exploitant dans le cadre d'une société de fait, ainsi que les collaborateurs d'exploitant et les aides familiaux.



Les conditions d'attribution

- avoir au moins 60 ans ;
- réunir au moins 150 trimestres dans l'ensemble des régimes de retraite de base obligatoires ;
- réduire son activité professionnelle.

Dans tous les cas, cette diminution d'activité doit s'accompagner d'une diminution des revenus professionnels.

Comment est calculé le montant ?

Le montant de la fraction de pension servie dépend de l'importance de la cessation d'activité, appréciée, selon les cas, en nombre d'hectares cédés, en diminution d'heures de travail, ou en diminution du nombre de parts sociales cédées par un membre d'une société.

Exemples :

- pour un chef d'exploitation assujetti sur la base de la surface minimale d'assujettissement (SMA) ou détenteur de parts sociales au sein d'une société, le montant de la retraite progressive sera égal à la réduction des terres ou parts sociales (au moins égale à 20 % sans dépasser 60 %) ;
- pour un chef d'exploitation assujetti sur le temps de travail ou les revenus professionnels, le montant de la retraite progressive sera égal à la diminution des revenus professionnels (au moins égale à 20 % sans dépasser 60 %).

La retraite progressive constitue une solution souple pour alléger son activité, préparer la transmission de l'exploitation et sécuriser ses revenus. ■

// DÉPOSER SA DEMANDE DE RETRAITE

Grâce au service de demande de retraite en ligne, demander sa retraite devient plus simple !

Le passage à la retraite ne se fait pas de manière automatique mais doit faire l'objet d'une action volontaire de chacun. Le délai recommandé pour effectuer sa demande de retraite est de cinq à quatre mois avant la date de départ souhaité pour les adhérents du régime agricole.

Une seule demande pour l'ensemble des régimes de retraite

Grâce au service de demande de retraite en ligne, une seule demande est nécessaire pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire auprès desquels l'adhérent a cotisé. Sur le site bourgogne.msa.fr, il suffit de :

- se connecter à Mon espace privé MSA ;
- choisir le service "Demander ma retraite (tous régimes)" pour être redirigé vers la demande de retraite en ligne commune à tous les régimes de retraite (une connexion via FranceConnect est requise) ;
- saisir les informations demandées ;
- déposer les justificatifs à joindre (scannés ou photographiés).

Il est possible de suivre l'état d'avancement de son dossier.

Un accompagnement tout au long des démarches

Parce que demander sa retraite est une démarche importante, tout est prévu pour la réaliser dans les meilleures conditions :

- avant de commencer la saisie, des conseils pratiques sont proposés ;
- lors de la saisie des informations personnelles, il est possible, à tout moment, de revenir à l'étape précédente ou d'enregistrer la demande pour y revenir plus tard (elle est conservée 90 jours) ;
- avant de transmettre la demande aux différents régimes, le récapitulatif disponible permet de vérifier, voire modifier si nécessaire, les informations renseignées ;
- enfin, dès l'envoi, l'adhérent est informé par mail que sa demande a bien été transmise à l'ensemble de ses régimes de retraite.

Ce service en ligne, simple, pratique et sécurisé, garantit à l'adhérent de faire valoir tous ses droits sans risque d'en oublier. En effet, les régimes auxquels il a cotisé lui sont proposés automatiquement.



À savoir

La demande en ligne est également valable pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO), aucune démarche spécifique n'est à effectuer.

Les différentes retraites de base sont calculées et versées à l'adhérent à terme échu. ■

// LE MÉDIATEUR DE LA MSA

Ni juge, ni arbitre, impartial et indépendant



En 2000, la MSA a instauré le premier dispositif de médiation dans le secteur social, visant à améliorer la qualité de service rendu à ses assurés et à renforcer le recours amiable en cas de litige avec leur caisse.
Le médiateur national a pour mission de formuler des avis indépendants sur les différends, susceptibles de satisfaire les deux parties. En appliquant le principe d'équité et le droit à l'erreur, le médiateur évalue les décisions des caisses en prenant en compte les situations personnelles des assurés. Il a la capacité de recommander des modifications aux décisions prises par la Commission de recours amiable (CRA) lorsque les conséquences financières pourraient être trop lourdes à porter pour un assuré.

Champs d'intervention

Le médiateur peut être saisi de tout litige en matière de protection sociale obligatoire : affiliation, cotisations, prestations. Par contre, il n'a pas compétence pour régler les litiges de nature médicale, relatifs au droit du travail ou encore, en lien avec l'action sanitaire et sociale.

Une procédure de recours structurée

Pour toute contestation, l'assuré doit en premier lieu saisir la CRA. En cas de refus ou rejet notifié par cette dernière, l'assuré peut saisir le médiateur qui intervient seulement en deuxième recours. Après instruction du dossier, le médiateur répond généralement dans un délai d'un mois. Si l'assuré reste insatisfait après cet avis, il peut envisager un recours judiciaire. Il est essentiel de suivre cette procédure. En effet, l'absence de recours préalable auprès de la CRA (ou, dans certains cas, du directeur de la MSA) rend irrecevable, la saisine du médiateur.

Une mission d'alerte

Le rôle du médiateur ne se limite pas à traiter des litiges individuels. Grâce à son analyse des saisines, il peut identifier des problématiques récurrentes qui nécessitent une adaptation de la législation. Il a alors pour mission de formuler des propositions d'évolution législative ou réglementaire auprès des instances de la MSA et des pouvoirs publics. Pour exemple : l'assouplissement de la règle permettant désormais aux exploitants agricoles de prendre les sept premiers jours de leur congé paternité dans les 15 jours suivant la naissance de l'enfant et non plus dès la naissance.
En somme, le médiateur national de la MSA joue un rôle essentiel dans la résolution des litiges, l'amélioration des relations entre assurés et MSA, et l'évolution des législations au service des assurés agricoles.

Informations et contacts sur :
https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/le-mediateur-de-la-msa

■

// "CONSTRUISONS +SIMPLE MSA"

La MSA s'engage à simplifier ses services et elle le fait avec vous !



Du 3 novembre au 19 décembre 2025, la MSA engage une concertation nationale auprès de ses adhérents sur la simplification administrative, les invitant à partager leurs expériences, leurs attentes et leurs idées, pour construire des services plus efficaces répondant mieux à leurs besoins et contraintes.

Pourquoi cette concertation ?

La MSA est au cœur de la vie agricole. Elle accompagne au quotidien les familles, les actifs, les exploitants, les salariés, les employeurs et les retraités. Convaincue que les démarches doivent être au service de ses adhérents –et non l'inverse–, la MSA s'engage à simplifier ses services et fait le choix d'associer pleinement ses ressortissants à cette transformation visant plus de simplicité, de transparence et d'efficacité.

Comment participer ?

Rendez-vous sur : https://construisons-plus-simple-msa.make.org pour répondre à un questionnaire en ligne et donner votre avis sur :
- l'utilisation et l'ergonomie des services en ligne ;
- la transparence des délais de traitement ;
- la connaissance de vos droits et la façon dont vous souhaitez être informé ;
- votre ressenti dans vos relations avec la MSA ;
- des pistes de simplifications concrètes.

Ensemble, vers une MSA plus simple

Vos retours sont essentiels, ils guideront les engagements de la MSA en matière de simplification, telles les prochaines améliorations de nos sites Internet et des services en ligne, des formulaires et de l'accueil, au téléphone comme en agence. Ils permettront de définir des priorités claires et de mettre en œuvre des actions concrètes.
Il ne reste que quelques jours pour participer… Votre avis compte ! ■

// EN BREF

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est versée à compter du 16 décembre (sous réserve de la parution du décret), automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA.
Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.239 foyers sont concernés.

Parce que l'âge c'est dans la tête… Mais pas que !

Et si vous pouviez garder la forme plus longtemps, en surveillant simplement quelques fonctions essentielles à votre santé ? Le programme ICOPE vous aide à préserver votre autonomie et votre bien-être grâce à une auto-évaluation simple et gratuite. Plus d'infos sur : https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/icope-agir-des-60-ans

Un fauteuil pour vous, tout simplement

Depuis le 1er décembre, la MSA assure la prise en charge intégrale de l'ensemble des fauteuils roulants qu'ils soient manuels ou électriques, ceci afin de garantir un véritable droit à la mobilité pour toutes les personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie ou touchées par un accident de la vie, dans un cadre simplifié, équitable et durable. La réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants met fin aux restes à charge, réduit les délais et simplifie les démarches grâce à un guichet unique.
Plus d'infos sur : https://handicap.gouv.fr/les-politiques-publiques/reforme-des-fauteuils-roulants

Évolution du CMG pour la garde alternée

Depuis le 1er décembre, le Complément de libre choix du mode de garde (CMG), destiné aux parents séparés dont l'enfant est gardé par une assistante maternelle agréée ou en garde à domicile, peut être versé aux deux parents. Celui qui percevait déjà le CMG n'a rien à faire, tandis que l'autre doit déposer une demande auprès de la MSA pour ouvrir son droit. Chaque parent recevra ainsi une allocation distincte, calculée selon sa situation personnelle (revenus, nombre d'heures de garde, coût de la garde…).



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

L'agriculture, une chance pour l'emploi…

ÉDITO

Lesmetiersdelagriculture.fr : le bon réflexe à adopter pour faire la promotion des métiers et formations agricoles

Depuis quelques semaines, le site https://www.lesmetiersdelagriculture.fr/ est lancé. Celui-ci est porté par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) agricole, instance paritaire de l'interbranche agricole, associant organisations représentatives d'employeurs et de salariés. La FNSEA assure le secrétariat de la CPNE et contribue de manière déterminante au pilotage des projets de celle-ci.

Ce nouveau site s'adresse au grand public. L'objectif global des partenaires sociaux est de promouvoir une image dynamique et moderne de l'agriculture, faciliter le renouvellement des générations et soutenir les initiatives de formation et d'orientation. Pour les jeunes et personnes en reconversion, il leur permettra de découvrir de manière concrète et positive la richesse des métiers agricoles, leurs évolutions et débouchés pour mieux orienter leur parcours professionnel. Pour les exploitants et employeurs que vous êtes, ce site permet de valoriser votre engagement dans des métiers stratégiques et innovants, en mettant en avant les exploitations et leurs pratiques auprès d'un large public afin d'attirer de futurs collaborateurs motivés. Cela vous permet aussi d'accéder à des outils pratiques pour promouvoir votre métier et favoriser l'accueil de stagiaires et alternants dans les meilleures conditions.

En cliquant, voici ce que vous pourrez y découvrir :

- la présentation de 28 métiers agricoles, avec un focus sur les professions stratégiques, émergentes et en tension ;
- des renvois vers les sites métiers de l'Anefa et de l'APECITA pour une découverte approfondie des métiers ;
- des vidéos immersives abordant des thèmes d'actualité comme l'usage des nouvelles technologies, les services rendus à l'environnement ou les débouchés en agriculture ;
- une expérience interactive et ludique, avec des témoignages métiers et d'apprenants en certificats de qualification professionnelle (CQP), pour partager les réalités du terrain.

Nous vous invitons donc à profiter des fêtes de fin d'année pour découvrir, explorer et partager ce nouvel outil autour de vous pour inspirer les jeunes, valoriser vos exploitations et promouvoir une agriculture moderne et tournée vers l'avenir, au service du renouvellement des générations.

Nous profitons également de cet édito pour vous souhaiter, de la part de l'ensemble des membres de la commission emploi-formation de Bourgogne Franche-Comté, de passer de bonnes fêtes, entouré de vos proches et une belle année 2026.

Le président de la Commission régionale emploi-formation Bourgogne Franche-Comté
Gilles Duquet

Actualité sociale

Une nouvelle règle pour le versement de l'aide à l'apprentissage

Pour rappel depuis février 2025, les nouveaux montants des aides exceptionnelles à l'embauche d'un apprenti sont les suivants :
5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus ;
6 000 € pour les apprentis en situation de handicap.

Ces montants ne concernent que la première année du contrat. Jusqu'ici, tout mois commencé ouvrait droit à une aide complète. Depuis le 1er novembre 2025, le versement de l'aide exceptionnelle sera proratisé en fonction du nombre de jours effectués dans le cadre du contrat d'apprentissage. Ainsi pour un contrat d'apprentissage se terminant le jeudi 4 décembre 2025, l'aide versée à l'employeur est calculée au prorata, soit pour 4 jours. Auparavant, l'aide était versée pour le mois complet.

Prime de partage de la valeur – quelques rappels :

Les entreprises de moins de 11 salariés ont la possibilité de verser à leurs salariés une prime de partage de la valeur bénéficiant d'un régime social et fiscal de faveur sous certaines conditions :
- le montant de la prime ne peut excéder 3 000 € par année civile ;
- le salarié doit être lié par un contrat de travail au moment du versement de la prime.

Lorsque le salarié perçoit une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du Smic, la prime de partage de la valeur est exonérée de cotisations sociales, de CSG-CRDS et d'impôt sur le revenu.
Pour l'employeur, la prime de partage de la valeur versée à compter du 1er janvier 2025 doit être prise en compte dans les rémunérations prises en compte pour le calcul de la réduction générale dégressive de cotisations et de son coefficient.

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), maladie bovine, a touché des exploitations situées dans le Jura et dans le Doubs cette fin d'année.

Afin d'éviter sa propagation, il est impératif que l'ensemble des personnes amenées à intervenir sur les exploitations, y compris les salariés, les adopte. Les mesures ci-dessous relèvent de bonnes pratiques et sont des exemples de ce qui peut être mis en place :
- garer son véhicule à distance des bâtiments (si possible) ;
- garder les fenêtres du véhicule fermées ;
- pulvériser ses bottes avec du produit désinfectant ;
- pour un salarié qui intervient sur plusieurs exploitations, fournir des équipements (tenue, bottes ou chaussures) qui restent sur l'exploitation après usage et qui sont lavés régulièrement ;
- porter des équipements de travail propres (cottes, gants…) ;
- se laver les mains régulièrement ;
- en cas de doute sur un animal, ne pas entrer en contact avec lui et prévenir immédiatement l'exploitant.

Cas pratique

Puis-je faire travailler mon salarié plus de 6 jours consécutifs ? Réponse : oui, dans certaines conditions.

Un employeur agricole fait face à un pic d'activité qui nécessite une présence prolongée d'un salarié. Il doit le faire travailler selon un planning dépassant 6 jours consécutifs de travail ? En a-t-il le droit ?
La Cour de cassation, dans une décision du 13 novembre 2025, confirme qu'un salarié peut travailler jusqu'à 12 jours consécutifs, dès lors qu'il bénéficie d'un repos hebdomadaire de 35 heures dans chaque semaine civile (entendue du lundi 0 h au dimanche minuit). Le Code du travail prévoit normalement 24 heures de repos hebdomadaire + 11 heures de repos quotidien, avec le dimanche comme jour de repos. Mais ce repos peut être donné un autre jour, tant qu'il intervient dans la semaine civile. Ainsi un repos peut être donné le lundi semaine 1, avec reprise le mardi midi puis le samedi et le dimanche de la semaine 2. Le salarié aura travaillé 11 jours d'affilée mais aura bénéficié de son repos hebdomadaire chaque semaine.
Cette souplesse reste encadrée : l'employeur doit préserver la santé du salarié et conserver les fiches horaires pour prouver les 35 heures de repos hebdomadaire.

Formations

// DEFI EMPLOI : formez votre nouveau salarié !

« DEFI EMPLOI » est une mesure d'accompagnement d'OCAPIAT pour le recrutement et l'intégration d'un nouveau salarié, avec une formation assurée en interne par un salarié ou le chef d'exploitation, et encadrée par un prestataire qui définit le projet de formation. Il permet de faciliter l'intégration au sein de l'entreprise et de prendre le temps de former le salarié à sa prise de poste pour le rendre plus rapidement efficace à son poste de travail.
Pour en bénéficier, l'entreprise doit relever du champ d'OCAPIAT, être à jour de ses cotisations, avoir moins de 11 salariés et embaucher en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois avec temps de travail supérieur ou égal à 28 heures/semaine.
OCAPIAT vous accompagne financièrement avec une prise en charge comprise entre 350 € et 1 490 € maximum pour un parcours de formation interne ajustable de 35 heures à 149 heures.
La demande de prise en charge doit être effectuée dans le mois de l'embauche, contactez le service emploi de votre FDSEA, nous sommes référencés pour vous accompagner.

LE CHIFFRE

+ 1,4 %



L'enseignement agricole progresse en 2025-2026 dans l'Hexagone avec +1,4 % d'effectifs au national.
2/3 des régions sont en hausse dont la région BFC, qui atteint 9 884 élèves, soit 85 de plus qu'en 2024-2025 (9 799). Cette hausse confirme l'attractivité croissante des formations agricoles.
Devant l'apprentissage, la voie scolaire confirme sa progression (+ 1,6 %). Les établissements publics (+ 1,8 %) et privés (+ 1,5 %) continuent de se renforcer. Les filières professionnelles affichent une dynamique forte (+ 3 %), portée par les CAPa (+ 5,1 %), les bacs pro (+ 2,4 %) et les CPGE (+ 2,3 %).

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Benjamin Daussin	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// ADAPTATION

Vers des bouteilles allégées

Engagée dans une trajectoire de réduction de ses émissions carbone, la filière des vins de Bourgogne réfléchit à la possibilité d'utiliser des bouteilles plus légères.

Le Comité Bourgogne (ex-BIVB) s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035. La filière des vins de Bourgogne vise cette neutralité carbone en réduisant ses émissions de 60 % et en compensant les émissions restantes. Un plan de 38 actions concrètes, directement réalisables par les professionnels, accompagne cette ambition. La trajectoire de réduction des émissions peut emprunter de multiples pistes et l'allègement des bouteilles en est une. Une websérie a été lancée récemment sur le sujet : elle a été imaginée pour sensibiliser les vignerons et négociants qui hésiteraient encore à franchir le pas. Elle permet aussi au grand public de découvrir l'existence d'une bouteille plus légère, pleine de vertus. Chaque épisode présente une idée reçue sur la bouteille allégée, illustrée par un dessin de presse signé Sylvain Pongi. Immédiatement après, le témoignage d'un professionnel qui utilise déjà des bouteilles de moins de 450 gr casse l'idée reçue et répond aux questions que l'on peut se poser. Les premiers épisodes permettent d'affirmer que tous les vins peuvent aller dans une bouteille légère, y compris un Grand Cru de Bourgogne (témoignage de Véronique Drouhin, Maison Joseph Drouhin) ; la bouteille allégée n'entraîne pas plus de casse lors de l'embouteillage, du stockage, des expéditions… (témoignage de Frédéric Gueguen du Domaine Céline et Frédéric Gueguen) et enfin que le poids économisé bénéficie aussi aux salariés, avec des caisses plus légères (ex. -1,7 kg sur une caisse de 12 bouteilles, témoignage d'Hélène Sarkis et d'une salariée du Domaine Joblot).

La bouteille représente 25 % des émissions totales actuelles et il est facile de diminuer son empreinte carbone. En effet, pour les vins tranquilles, la bouteille de 395 gr a fait les preuves de son efficacité et de sa solidité. Mais le bénéfice existe aussi pour une bouteille de 410 ou 420 gr, sachant que le poids moyen des bouteilles de vins de Bourgogne était, en 2023, de 559 gr. L'une des traductions de cette tendance à l'allègement, c'est le choix d'Adelphe, acteur central de l'écoconception dans l'emballage, de lancer un programme ambitieux en ce sens. Produire et transporter des bouteilles lourdes engendre une consommation d'énergie considérable. Le verre peut représenter jusqu'à 40 % de l'empreinte carbone d'une bouteille de vin. À l'heure où les consommateurs exigent des entreprises des engagements tangibles — 74 % des Français estiment que la réduction des emballages est de leur responsabilité (étude Citeo-Adelphe, janvier 2025) — la filière ne peut plus temporiser. Après avoir concentré ses efforts sur les bouteilles syndicales — standards partagés au sein d'une appellation — Adelphe a élargi son champ d'action en s'attaquant aux bouteilles propriétaires, conçues spécifiquement par les domaines et maisons de vin. Un appel à projets a été lancé. L'enjeu est stratégique : réduire l'impact environnemental dès la conception, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Agec et le futur règlement européen PPWR. Ces textes imposent une réduction de 15 % des emballages ménagers à usage unique d'ici 2030, et une baisse de 80 % des émissions de CO2 liées aux emballages à l'horizon 2050.



La problématique du poids des bouteilles est centrale dans toute volonté de réduire l'empreinte carbone de la filière viticole

Une bouteille de bourgogne de 300 gr

Dans le cadre de son appel à projets, Adelphe proposait un accompagnement complet, technique et financier, pouvant aller jusqu'à 50 000 € HT par projet. Cette aide vise à lever les freins encore nombreux à l'allègement des bouteilles : résistance mécanique, perception visuelle, ou compatibilité industrielle. Autre traduction de cette volonté d'allègement : le dévoilement, début novembre, par Verallia, leader européen de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, de la bouteille de bourgogne la plus légère du monde, affichant 300 gr, nommée Air 300G. Avec son poids réduit et une capacité de 75 cl, cette innovation permet de diminuer de 33 % la matière utilisée et les émissions de CO2 associées à sa production. Pour un million de bouteilles, cela représente 66 tonnes de CO2 évitées, 279 MWh d'énergie économisés et 76 m³ d'eau préservés. De plus, en fonction de sa teinte, la nouvelle Bourgogne Air 300G peut contenir jusqu'à 86 % de verre recyclé, contribuant à réduire davantage son impact environnemental. Enfin, fin novembre, l'association Terra Vitis, porteuse d'une certification pour une viticulture responsable, est revenue sur la mise en œuvre, parmi les 2 000 producteurs qu'elle fédère en France, du Pacte sur la bouteille allégée (Bottle Weight Accord-BWA) lancé par le consortium Sustainable wine roundtable (SWR) qui se consacre à la promotion du développement durable dans le secteur vitivinicole. Le BWA fixe un engagement mondial visant à réduire le poids moyen des bouteilles de vin tranquille de 750 ml à moins de 420 grammes d'ici 2026. Deux viticulteurs de Bourgogne-Franche-Comté, adhérentes de Terra Vitis, témoignent de leur retour d'expérience sur l'usage de bouteilles allégées :

– le Domaine Jérôme Pabiot, dans la Nièvre, en Pouilly Fumé : *« Nous avons entièrement opté pour des bouteilles plus légères afin de réduire notre impact environnemental et répondre aux besoins spécifiques de certains marchés. Cette évolution n'a nécessité aucun changement dans nos pratiques. N'oubliez pas de vérifier le poids réel de la bouteille lors de son achat car le poids annoncé peut varier et cela est important pour certains marchés. »*

– le Domaine Rebourgeon-Mure, en Côte-d'Or : *« Aucun problème majeur rencontré, il suffit d'être un peu plus prudent lorsqu'on stocke les bouteilles de tiré-bouché pour éviter la casse. Finalement, ce sont nos muscles qui sentent le poids gagné ! »*.

Cédric Michelin et Berty Robert



Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// VALORISATION

Le gisement des ceps et des sarments

Valoriser les ceps et les sarments de vigne, les vignerons y réfléchissent. La Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) a fait le point sur la question.



La valorisation des sarments et des ceps plutôt que le brulage présente des avantages en termes agronomiques et de santé publique.

Brûler 50 kg de déchets verts équivaut à émettre autant de particules qu'une voiture récente parcourant 23 000 km ou que le chauffage pendant 3 mois d'une maison équipée d'une chaudière à granulés. Ces données, que l'on doit à l'association Atmo BFC, permettaient de comprendre l'importance de trouver des alternatives au brûlage des sarments de vigne. Elles étaient présentées au siège de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), à Beaune, le 24 novembre, à l'occasion d'une réunion d'échanges sur le thème de la valorisation des ceps et sarments. La pollution, représentée par ces brûlages, est aussi une vraie menace pour les salariés viticoles qui y sont directement exposés.

La question aborde donc des enjeux environnementaux, de santé publique et, plus largement, oblige à réfléchir à la valorisation de cette matière, dans un but vertueux. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avait déjà consacré une journée technique à ce thème fin 2024 et prévoit d'en organiser une seconde, en février 2026.

Plusieurs voies possibles

Le sujet intéresse, indéniablement. Il ouvre des pistes de travail multiples, comme le souligne Léa Balorin, conseillère viticulture à la Chambre d'agriculture : *« il y a plusieurs voies de valorisation :*

– Le broyage et la restitution à la parcelle des sarments, qui permet un stockage de carbone dans le sol et un apport de matière organique élevé. Toutefois cela nécessite d'investir dans un broyeur, à utiliser avec prudence sur des parcelles très caillouteuses. L'intérêt serait peut-être aussi de mutualiser les coûts de broyage par le biais de Cuma. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a réalisé une fiche avec des essais comparatifs de broyeurs.

– Nous avons aussi le compostage (pour les sarments et les ceps) qui reste toutefois une pratique très technique, difficile à mettre en œuvre à une échelle individuelle. Il faut aussi être vigilant sur la présence, dans les matières compostées, de fils de fer, cailloux ou piquets.

– Pour le chauffage (sarments et ceps), l'intérêt est de disposer d'une ressource facilement disponible et locale, mais qui oblige à investir dans une chaudière adaptée à une matière très ligneuse.

– Enfin, il reste la voie de la transformation de cette matière, en agrafes biodégradables, par exemple, mais le coût est relativement important. »

Expérimentations concrètes

Le broyage des sarments apparaît comme une révolution culturelle en Bourgogne, seul vignoble où l'on les brûle. En tout cas, la crainte, liée à cette pratique, de faire proliférer des maladies en utilisant la matière organique issue du broyage n'est pas vérifiée.

Cet enjeu de la valorisation des sarments et des ceps, il peut être mesuré grâce à des expérimentations concrètes menées sur le terrain. C'est le cas, par exemple, avec l'Organisme de gestion (ODG) de Beaune. Baptiste Guyot, son président, est venu en témoigner. Ils ont fait un premier essai avec une plateforme de collecte de ceps à Beaune. Ils sont parvenus à en collecter 25 t. En 2025, d'autres ODG se sont joints au mouvement, et l'enlèvement est réalisé par la compostière de Rougemont, pour un tarif de 17 euros/t. Le Comité Bourgogne a financé l'opération. Engie les a contactés pour brûler ces ceps en chaudière. *« L'objectif,* précise Baptiste Guyot, *c'est de montrer que si on arrive à ouvrir plusieurs plateformes sur la côte, on peut valoriser sans que ça nous coûte. »* Pour l'instant trois plateformes existent, ouvertes depuis mi-octobre et jusqu'en avril 2026.

Berty Robert

Projet Valosc

Le projet Valosc (pour Valorisation des sarments et des ceps) est issu d'une demande collective de la filière. Il vise à limiter le gaspillage de matières valorisantes, à améliorer les relations riverains-viticulteurs. Il est financé par l'Ademe et le Comité Bourgogne. Pour l'instant concentré sur la Côte-d'Or il devrait être élargi à la Saône-et-Loire et l'Yonne. Il comporte quatre axes :

- répondre aux idées préconçues de la filière en apportant un appui technique aux viticulteurs sur les modes de valorisation
- Faire un état des lieux du brûlage sur la santé, en s'appuyant sur une étude de la qualité de l'air
- Rechercher des alternatives et développer une filière de valorisation pour les viticulteurs
- Déployer le projet sur le territoire en accompagnant les ODG dans la mise en place de systèmes de valorisation.



abeille ASSURANCES
Agence de Chablis
Assurance Grêle sans déclaration des récoltes
Assurez votre avenir avec ceux dont c'est le métier.



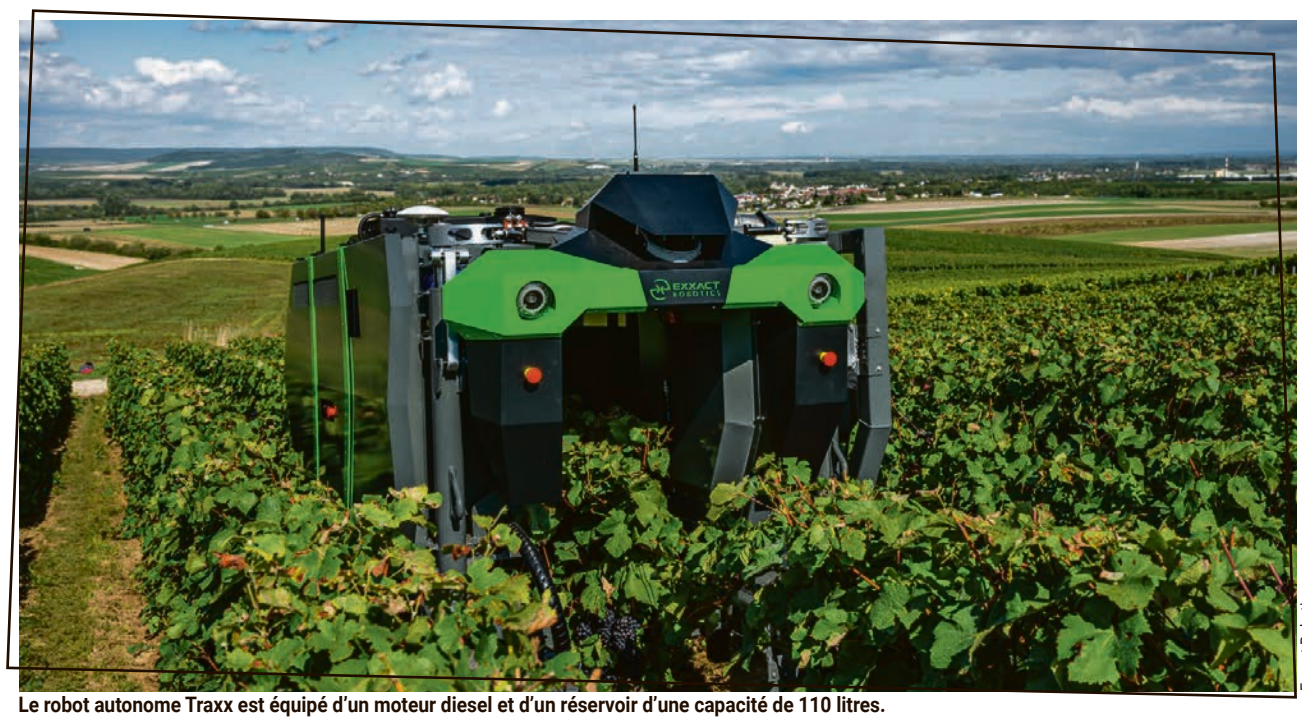
VOTRE AGENT GÉNÉRAL
Myriam MADELIN
N° Orias : 15000626 - www.orias.fr
3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis
06 03 59 69 45
chablis@abeille-assurances.com

// MÉCANISATION

Le robot Traxx est prêt !

Le concessionnaire Richy a invité les viticulteurs au lancement en avant-première, quelques jours avant le Sitevi de Montpellier, de l'enjambeur autonome Traxx de marque Exxact Robotics (Exel Industrie). La curiosité des professionnels pour ce produit est réelle.

Les plus fidèles des journées de démonstration ne découvraient pas le robot pour la première fois, à l'occasion de cette démonstration organisée par Richy le 20 novembre à Davayé, en Saône-et-Loire, puisque l'enjambeur Traxx a déjà « tourné » sur le territoire. Et pour cause : *« ce n'est pas seulement une machine, c'est le fruit de plusieurs années de recherches, d'essais dans des exploitations, d'échanges constants avec les professionnels de terrain, conçu main dans la main avec celles et ceux qui protègent les vignes au quotidien »*, précise François Duboz responsable commercial de Tecnoma. Si la marque avait choisi Davayé pour dévoiler son nouveau bijou, *« c'est parce que le concessionnaire a été moteur par rapport au développement de la machine. Il y a une vraie attente de leur part »*, poursuit-il.



Exxact Robotics

Le robot autonome Traxx est équipé d'un moteur diesel et d'un réservoir d'une capacité de 110 litres.

L'aTRAXXion du jour !

Richard Devevey, responsable commercial chez Richy, confirme : *« C'est notre rôle de participer au développement des machines, on doit défendre et anticiper les marchés de demain »*. Et de rappeler qu'il y a 45 ans, à l'arrivée de la machine à vendanger, certains pensaient qu'elle n'avait aucun avenir… *« Les robots autonomes vont continuer à évoluer techniquement, réglementairement »*, sont convaincus les deux professionnels qui veulent effacer tout scepticisme. *« Au-delà de la performance technique, ce robot incarne une vision : celle d'une viticulture de la technologie qui libère du temps pour ce qui compte vraiment »*, renchérit François Duboz, directeur du Domaine jurassien de la Pinte.

Car en cette période où la filière est grandement chahutée, se pose la question des capacités d'investissement des acteurs. *« Je ne le vois pas comme ça. C'est un gain de temps. Le vigneron peut effectuer des tâches à plus forte valeur ajoutée pendant ce temps »*, argumente encore le responsable commercial.

Le moment des présentations

La « bête » en question, c'est un outil relativement compact (3,16 m de long, 1,55 m de large et 2,10 m de haut) qui enjambe un rang, capable de travailler sur vignes étroites comme sur vignes larges et qui accueille tout type d'outils de travail du sol : interceps, disques émotteurs, disques crénelés, étoiles Kress, en attendant à terme de recevoir la pulvérisation.

Traxx assimile bien la pente (30 %) et les dévers (10 %) et son rayon de braquage ne dépasse pas 5 mètres ce qui en fait un véhicule relativement agile.

Une attention toute particulière a été portée à l'aspect sécuritaire de ce véhicule qui peut rouler à 6 km/h. Il est équipé à la fois de bumpers de haute sensibilité (à l'avant et à l'arrière) et d'un Lidar, ce qui assure des arrêts d'urgence si nécessaire.

Guidage facile

L'enjeu de ce nouvel outil qui dispose d'une autonomie d'environ 30/35 heures, c'est le guidage. *« C'est un système de guidage ergonomique, facile à prendre en main dans un environnement rassurant pour le viticulteur »*, résume Guillaume Paire, spécialiste R & D pour Exxact Robotics. Deux possibilités sont proposées : la télécommande pour une gestion manuelle simple et instinctive avec une portée de 200 mètres, ou une interface sur smartphone qui permet d'assurer le suivi de la mission en cours et l'état d'avancement des travaux.

Les acquéreurs ne sont pas lâchés dans la nature avec leur nouvel outil mais accompagnés, à commencer pour ce qui concerne l'arpentage des parcelles du domaine. La maison Richy a décidé de faire l'acquisition d'une machine, qui permettra aux vignerons du secteur de faire des tests grandeur nature. *« Aujourd'hui nous ne lançons pas seulement un produit, nous ouvrons un chapitre dans lequel la tradition et l'innovation marchent ensemble et où l'humain reste au centre »*, conclut François Duboz.

David Bessenay



La curiosité autour de ce nouvel outil est réelle.

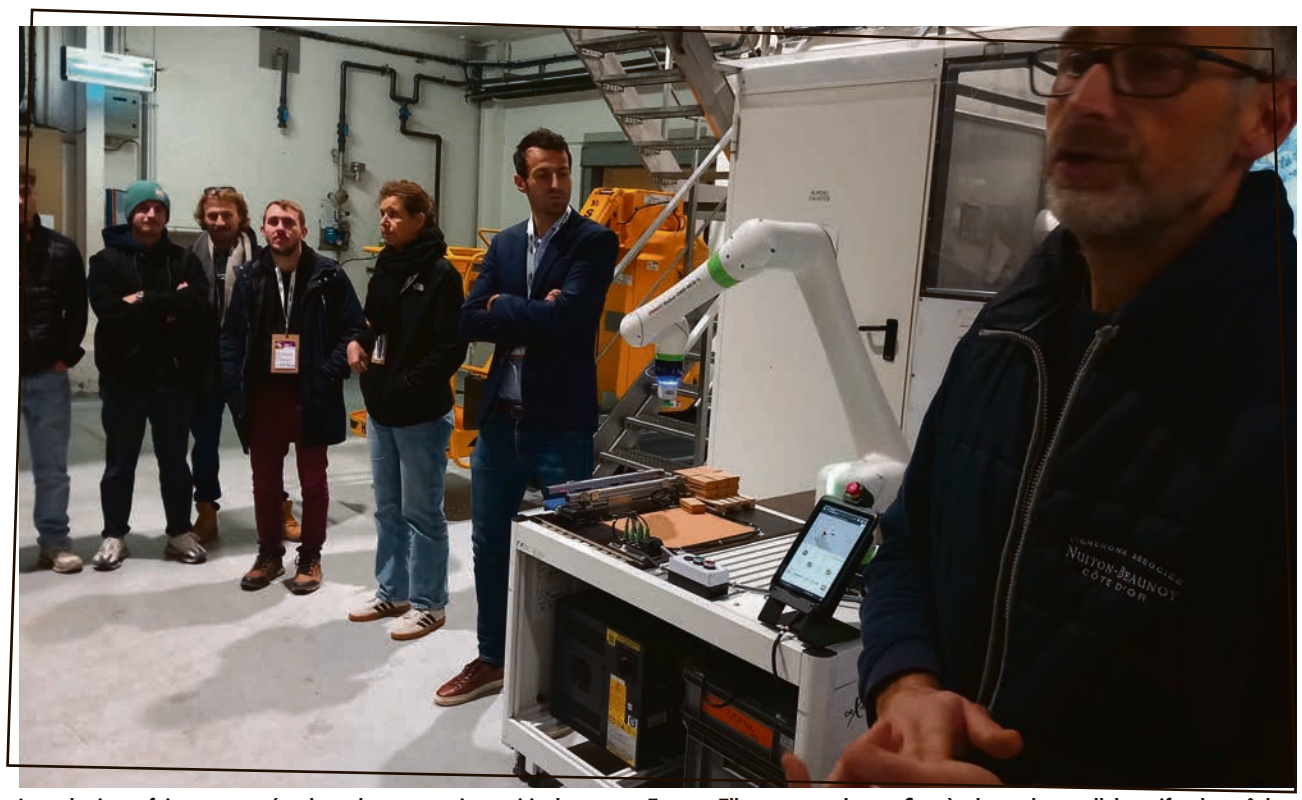


// INNOVATIONS

La techno-viticulture, c'est déjà du présent

La filière vitivinicole est un domaine où l'expérimentation suscite un intérêt grandissant, face aux défis du changement climatique, mais pas seulement. L'événement Inoviti, organisé à Beaune par Agronov, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le Vinipôle Sud Bourgogne, témoigne d'un secteur qui s'interroge.

Dix-sept entreprises présentes, près de 200 participants : l'évènement Inoviti, organisé le 4 décembre à la cave coopérative Nuiton-Beaunoy de Beaune par Agronov, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le Vinipôle Sud Bourgogne n'avait rien d'anecdotique. Dans le secteur de la viticulture, soumis à de fortes interrogations et défis liés au changement climatique, rencontrer des entrepreneurs qui se saisissent de ces questions, et de bien d'autres, est plus que jamais nécessaire. Les viticulteurs sont en quête, peut-être pas de solutions simplistes ou toutes faites, mais au moins de pistes de réflexion. Cette journée leur en a fourni quelques-unes avec la présentation de multiples solutions technologiques en matière de logistique, de conditionnement, de pilotage de chai, d'optimisation d'usage de produit phytosanitaires, de machinisme…



La robotique fait son entrée dans les entreprises viticoles avec Fanuc. Elle permet de confier à des robot collaboratifs des tâches à faible valeur ajoutée.

Transitions technologiques

Chacune des entreprises présentes avait cinq minutes pour présenter son innovation et les participants pouvaient ensuite poursuivre plus longuement les échanges au cours de moments dédiés tout au long de la journée. Dans un tel contexte, attirer la génération montante s'imposait et une centaine d'étudiants du lycée viticole de Beaune (Beaune Viti Agrocampus) étaient donc également présents. *« Cet événement permet d'avoir un aperçu des transitions technologiques viticoles à l'œuvre, de la vigne à la cave,* soulignait Liselore Martin, directrice du pôle Agronov. *Les 17 entreprises présentes avaient donc un beau challenge à relever en tentant de susciter l'intérêt des personnes présentes. »* Parmi les nombreux exemples à découvrir lors d'Inoviti, nous avons choisi d'en évoquer trois qui donnent un aperçu des innovations en cours :

– Robotique et logistique avec Fanuc : L'entreprise présentait un robot collaboratif, utilisé dans de nombreux domaines (automobile, agroalimentaire, pharmacie). Ces bras peuvent transporter des charges allant de 500 g à 2,3 t. *« Fanuc travaille de plus en plus dans le secteur du vin,* précisait Nicolas Doval, responsable commercial pour l'entreprise. *Palettisation, manutention de cartons, mise en caisse de bouteilles… nous sommes sur ces créneaux pour pallier des problèmes de pénibilité, de qualité, de productivité, mais aussi face aux problèmes de recrutement. »* Le principe de base est que le robot est facile à programmer. Il accomplit des tâches simples et répétitives et peut travailler à côté des opérateurs, sans qu'il soit nécessaire d'instaurer un périmètre de sécurité. *« La robotique permet de confier aux opérateurs des tâches avec plus de valeur ajoutée, comme le contrôle, par exemple. »* Le robot est équipé de capteurs qui lui permettent de détecter un défaut sur un carton et d'éviter, ainsi, de la casse produits. Il peut être connecté à un smartphone pour conserver un contrôle sur son travail à distance. On peut ainsi étirer la productivité sur un laps de temps plus long.

– Pilotage de chai avec ARDPI : Cette entreprise dijonnaise présentait une application de monitoring d'ambiance de chai. *« L'objectif,* précisait Frédéric Badon, directeur général de l'entreprise, *est d'assurer la qualité du vin en prenant en compte plusieurs facteurs propres à l'ambiance qui règne dans le chai (température, hygrométrie) s'adapter au changement climatique et optimiser les coûts énergétiques ».* Des capteurs sont déployés en différents points du chai, mais aussi pour récupérer des paramètres à l'intérieur des fûts (pression, oxygène dissous). Les données ainsi récupérées sont stockées mais aussi travaillées afin de modéliser et de cartographier l'ambiance du chai. On peut ainsi avoir un aperçu des influences à l'œuvre dans le chai, dans les fûts et sur ce qui se passe entre les deux. *« Le client reste propriétaire de ses données,* soulignait Frédéric Badon. *Il connaît son métier, nous sommes juste là pour lui fournir un outil qui lui permet de travailler seul. Le client est libre de se mettre des alarmes sur les données qui l'intéressent et sur lesquelles il souhaite optimiser son fonctionnement ».* Actuellement, ce système est expérimenté au sein de la Maison Louis Jadot, à Beaune.

– Suivre, piloter et « écouter » le vin avec Onafis : Cette société française propose des solutions permettant aux viticulteurs d'avoir une vision en temps réel sur l'évolution des vins en tonneaux. Il y a le Densios, un capteur qui mesure la densité et la température des fermentations. Des données accessibles sur une application dédiée. Cela permet au viticulteur d'aborder sa journée de travail en ayant une vision claire de ce qui est prioritaire. L'entreprise propose aussi des bondes qui permettent de suivre les éléments intrinsèques du vin pendant l'élevage (températures interne et externe, hygrométrie) pour cartographier les caves où il peut exister des microclimats qui peuvent avoir un impact sur les vins. Elles mesurent aussi l'oxygène dissous et la prolifération des micro-organismes. Ces bondes peuvent être connectées avec des automates de climatisation ou d'humidification : en fonction des critères de déclenchement de ces automates que le viticulteur aura déterminé, c'est le vin lui-même qui pilote l'ambiance de la cave. Il est ainsi possible d'obtenir de vrais gains énergétiques en « écoutant » le vin, en ayant moins besoin d'envoyer du chaud ou du froid de manière systématique.

Berty Robert



Chez Onafis, on propose des solutions de capteurs pour piloter le vin en caves.



LES CLIMATS PATRIMOINE MONDIAL 10 ANS Ça se fête !

VALORISER L'HISTOIRE, LA CULTURE
ET LE PATRIMOINE VITICOLE.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne partenaire incontournable de la filière viticole
et Grand mécène Fondateur est fier d'accompagner depuis 13 ans les Climats du vignoble de Bourgogne.

GRAND MÉCÈNE FONDATEUR

CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE PATRIMOINE MONDIAL

CHAMPAGNE BOURGOGNE

12/25 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty Images.

// RENDEZ-VOUS

Les Grands Jours de Bourgogne, pour séduire les professionnels du vin

En mars 2026, les Grands Jours de Bourgogne seront de retour. Des professionnels du vin venus du monde entier vont avoir l'opportunité de découvrir les meilleures productions locales pendant cinq jours.

Organisé tous les 2 ans depuis plus de 30 ans par l'association Les Grands Jours de Bourgogne, avec le soutien du Comité Bourgogne, cet événement offre une immersion unique au sein des terroirs de la Bourgogne. Cette 18e édition permettra de découvrir la vitrine de la diversité et du dynamisme des vins de Bourgogne et partager des instants de convivialité et de partage.

Du 9 au 13 mars 2026, chaque journée mettra à l'honneur une grande région viticole (Chablis et Grand Auxerrois, Côte de Nuits, Mâconnais, Côte Châlonnaise, Côte de Beaune).

Au fil de la semaine, il sera possible d'explorer toute la diversité des appellations de Bourgogne, des plus célèbres aux plus discrètes, à travers 13 dégustations réparties dans plusieurs lieux d'exception : Bourgogne et Mâcon plus dénomination géographique, crémant de Bourgogne, Bourgogne Aligoté, mais également des appellations Villages en pleine expansion comme Saint-Véran, Viré-Clessé en Mâconnais ; Givry, Rully, Bouzeron en Côte Châlonnaise ; Chorey-les-Beaune, Savigny-lès-Beaune, Monthelie, Auxey-Duresses en Côte de Beaune ; Marsannay, Fixin en Côte de Nuits ; Irancy, Vézelay, Saint-Bris dans le Grand Auxerrois…

Une offre renouvelée

Cette édition permettra aussi de déguster les appellations dont les plus beaux Climats ont obtenu, récemment le statut de Premier Cru : Pouilly-Fuissé, Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles. Quant aux vignerons de Marsannay-la-Côte, ils mettront en avant leurs futurs Premiers Crus, 14 Climats actuellement à l'étude par l'Inao. De quoi renouveler l'offre des vins de Bourgogne ! L'événement cible un public international : journalistes, cavistes, courtiers, importateurs, distributeurs, sommeliers, restaurateurs et agents commerciaux, engagés dans la vente, la distribution ou la prescription des vins de Bourgogne. Les dernières éditions ont rassemblé près de 60 pays différents. De plus, ces Grands Jours de Bourgogne intègrent des actions concrètes pour réduire leur impact environnemental. Parmi les mesures engagées :

- Étude de la mise en place de navettes électriques pour faciliter les déplacements entre les sites tout en limitant les émissions
- Suppression des moquettes lorsque cela est possible, remplacées par des tapis d'entrée réutilisables
- Collecte et réemploi des porte-badges des visiteurs et exposants en fin de dégustation
- Collecte et recyclage des panonceaux exposants
- Réemploi des bouteilles pour une gestion plus circulaire des contenants



Capture vidéo Comité Bourgogne

La dernière édition des Grands Jours de Bourgogne avait attiré près de 2 400 visiteurs, dont 60 % d'étrangers.

Par ailleurs, chaque exposant aura un QR code sur son stand : le visiteur pourra le scanner et ainsi accéder directement à la page de l'exposant, découvrir ses vins et obtenir toutes les informations pratiques le concernant.

Chaque visiteur pourra visiter une des trois Cités des Climats à Chablis, Beaune ou Mâcon sur présentation de son badge Grands Jours.

La manifestation bénéficie du soutien de nombreux partenaires : le Comité Bourgogne, la Région Bourgogne Franche-Comté, les Conseils départementaux de Côte-d'Or, Saône-et-Loire et de l'Yonne, le Crédit Mutuel, les Verreries de Bourgogne et André le Groupe.

En 2024, lors de la dernière édition, les Grands Jours avaient accueilli près de 2 400 visiteurs professionnels et rassemblés près d'un millier d'exposants. Près de 6 000 vins avaient été proposés à la dégustation.

Berty Robert, avec communiqué

Intégralité du programme consultable sur : www.grands-jours-bourgogne.fr



// DÉVELOPPEMENT

Les Hautes-Côtes élargissent leur horizon

L'ODG des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits-Saint-Georges, accompagné de partenaires, lance Horizon Hautes-Côtes. Ce projet veut concilier développement viticole, respect des paysages, préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique.



Le projet Horizon Hautes-Côtes veut conjuguer la préservation de la qualité des productions viticoles et de l'environnement.

Les Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits incarnent aujourd'hui un vignoble en plein essor au sein de la Bourgogne. Portée par une forte dynamique de développement, l'appellation souhaite se distinguer grâce à un projet unique : Horizon Hautes-Côtes. Il a été présenté officiellement le 26 novembre à Beaune. Son ambition est de concilier développement viticole, respect des paysages, préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique. Porté par l'Organisme de gestion (ODG) des Hautes-Côtes en lien avec de nombreux partenaires techniques, ce projet d'envergure vise à poser les bases d'un développement stratégique, durable et collectif du vignoble. C'est une première en Bourgogne.

47 communes concernées

Trois enjeux structurent Horizon Hautes-Côtes : Préparer le vignoble aux impacts du changement climatique, préserver les zones sensibles et les paysages emblématiques, enfin, identifier les zones les plus pertinentes à la plantation pour garantir une production qualitative et pérenne.

Le projet va se déployer en deux temps : Une phase pilote (2025-2026) d'expérimentation à Nantoux et Meloisey, communes des Hautes-Côtes de Beaune, avec la mise en œuvre d'outils cartographiques et de concertation locale. Dans un second temps (2026-2027) la démarche sera élargie aux 47 communes des aires d'appellation Bourgogne Hautes Côtes de Beaune et de Nuits, afin d'étendre l'étude à l'ensemble du territoire. Horizon Hautes-Côtes réunit de nombreux partenaires techniques, financiers et institutionnels autour de sa démarche inédite : la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le Comité Bourgogne, l'Inao, la DDT, la Dreal, Natura 2000, la CAVB, le Syndicat des Bourgognes, l'Association des Climats, les entreprises Adama, Vineis, Benjamin Bois Conseil, les Communautés d'agglomération Beaune Côte et Sud et Communautés de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, ainsi que le Grand Chalon Agglomération.

Berty Robert, avec communiqué





Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// ÉQUIPEMENT

Les nouveautés vues au Sitevi

Boisselet // Des interceps électriques sur les tracteurs thermiques

Afin d'entraîner des interceps électriques Evolt avec des tracteurs et autres engins thermiques, Boisselet propose le pack Evolt Attitude. Celui-ci se compose d'un cadre optionnel, d'un ou deux intercep(s) Evolt et d'un pack Énergie. Ce dernier comprend un réducteur planétaire et un moteur électrique brushless transformant l'énergie mécanique (prise de force) en énergie électrique (36 à 96 volts).



L. Vimond

Claas//La transmission à variation continue sur le Nexos série 2

Claas lance le Nexos série 2 CMatic. Ce tracteur est le premier spécialisé de la marque à profiter d'une transmission à variation continue, qui intégrera tous les modèles et toutes les puissances. Cette transmission permet de rouler à 40 km/h au régime de 1 530 tr/min. Au sein de la cabine à quatre montants, le chauffeur bénéficie d'un nouveau siège à suspension pneumatique basse fréquence et d'un accoudoir multifonction solidaire du siège. Seuls les Nexos S ne profitent pas de ce siège : l'accoudoir multifonction y est fixe. Ce dernier intègre un joystick ergonomique CMotion qui gère la transmission, ainsi qu'un certain nombre de commandes : relevage, inverseur, distributeur, rappel du régime moteur mémorisé, etc. Il est complété d'un second joystick appelé ElectroPilot qui pilote d'autres commandes notamment hydrauliques. Les Nexos série 2 CMatic profitent également de quatre régimes de prise de force (540 tr/min, 540 Eco, 1 000 tr/min et 1 000 Eco), de séquences de bout de rangs et d'un nouveau circuit load sensing délivrant jusqu'à 110 l/min. Les Nexos série 2 CMatic bénéficient du pilotage automatique des quatre roues motrices en fonction de la vitesse, mais aussi en fonction de l'angle de braquage. Ces tracteurs profitent par ailleurs d'une fonction permettant de réduire à 1,9 le nombre de tours de volant pour braquer d'une butée à une autre. Cela permet de gagner du temps et du confort. Cette fonction se désactive au-dessus de 10 km/h.


L. Vimond

John Deere // L'offre de tracteurs spécialisés s'étoffe avec la série 5 EN

Trois ans après avoir lancé les tracteurs spécialisés 5 ML en Europe, John Deere complète son catalogue de tracteurs vignes et vergers avec les 5 EN. Construite comme les 5 ML au Mexique, cette nouvelle offre s'inscrit dans cette même philosophie de tracteurs simples, en versions plus étroites (1,31 m minimum, contre 1,55 m pour le 5 ML). Pour le marché européen, la gamme se compose de quatre modèles. Doté d'un moteur John Deere trois cylindres 2,9 l de 75 ch, le 5075 EN se décline en versions arceau (1,60 m de haut replié) ou cabine de catégorie 4. Uniquement disponibles en version cabine de catégorie 4 (hauteur maximale de 2,31 m), les 5090 EN et 5105 EN logent quant à eux un moteur quatre cylindres de 4,5 l délivrant 90 et 105 ch. Ces tracteurs bénéficient d'un relevage de 2,9 t de capacité, d'un circuit hydraulique délivrant jusqu'à 85 l/min et d'un éclairage à Led.


L. Vimond

Massey Ferguson // La transmission à variation continue sur les tracteurs spécialisés



L. Vimond

En plus des six choix de transmissions mécaniques, Massey Ferguson propose désormais une transmission à variation continue Dyna-VT sur les modèles 105 et 115 (105 et 120 ch de puissance maximale) de ses gammes de tracteurs spécialisés MF 3VI (vignes étroites), MF 3SP (vignes intermédiaires), MF 3FR (fruitiers) et MF 3WF (fruitiers larges). Procurant un nombre infini de rapports, cette transmission équipe uniquement les modèles à cabine en version Efficient (dotation riche en hydraulique et en éléments de confort).
Elle propose deux modes de fonctionnement : en mode automatique, l'opérateur gère la vitesse depuis la pédale d'accélérateur ou depuis l'un des joysticks, tandis que le régime moteur et la transmission sont automatiquement optimisés pour maintenir le régime moteur bas en vue d'économiser du GNR. Le tracteur peut ainsi rouler à 40 km/h au régime de 1 750 tr/min. En mode manuel, le conducteur pilote distinctement le régime moteur et le rapport d'avancement. Cette transmission permet la mémorisation d'une vitesse d'avancement, au champ comme sur la route. Paramétré par le chauffeur, le superviseur de sous-régime définit la tolérance de baisse de régime moteur (0 à 30 %) en deçà de laquelle la boîte CVT change de ratio de transmission. Elle sera réglée au minimum pour des travaux nécessitant un régime constant (prise de force, hydraulique).
Ces tracteurs accèdent par ailleurs à quatre régimes de prise de force à l'arrière (540 tr/min, 540 Eco, 1 000 tr/min et 1 000 Eco) à sélection électrohydraulique. En cabine, le joystick qui pilote la transmission gère également le changement de sens, les régimes moteur mémorisés, le passage de la gamme champ à la gamme route, ainsi que la souplesse et les modes de la transmission.

Des marques de confiance
pour vous accompagner au quotidien.

Machines à vendanger, tracteurs enjambeurs, équipements de travail du sol et de la vigne, des outils toujours plus performants pour vous accompagner au quotidien et vous offrir un maximum de compétitivité.

MATÉRIEL VITI-VINICOLE VITIMAG
38 rue des Vendanges
89800 CHABLIS
03 86 42 47 57
Vitimag Chablis






BRETON MOTOCULTURE
09 80 94 68 51
VOTRE PARTENAIRE
en motoculture de plaisance & matériel viticole.
2 RN74 - 21220 BROCHON
OREC
Milwaukee Nothing but HEAVY DUTY
ISEKI
Kristall Agri
SCAG POWER EQUIPMENT

New Holland // R4, le robot des vignes et vergers



L. Vimond

New Holland lance les robots R4 Electric et R4 Hybrid Power à destination des vignes et vergers. Ces deux engins disposent de chenilles en caoutchouc suspendues, d'une transmission électrique intelligente à variation continue, d'une combinaison de capteurs permettant de circuler en autonomie dans les parcelles comme une antenne GPS, un Lidar, des caméras de vision, ainsi que d'une connexion à FieldOps et à la plateforme d'autonomie.
À destination des vignes étroites, le robot R4 Electric Power est alimenté électriquement par une batterie de 40 kWh. D'une hauteur de 1,38 m et d'une largeur totale de seulement 0,70 m, le R4 Electric Power est destiné notamment aux interrangs de 1 à 1,50 m. Il ne pèse qu'une tonne, accueille un attelage ultra-compact conçu sur mesure d'une capacité de 500 kg et peut également alimenter des outils à entraînement électrique.
D'une largeur de 1,20 m et d'un poids de 1,40 m, le R4 Hybrid Power s'adresse aux vignes et vergers de 1,50 m et plus. Il loge un moteur diesel de 59 ch entraînant un groupe électrogène pour la transmission et l'alimentation des outils, ainsi que deux batteries de 4 kWh lui autorisant un fonctionnement silencieux en 100 % électrique. Il offre plus de puissance et une autonomie accrue, avec un rapport puissance/poids deux fois supérieur à celui d'un tracteur spécialisé classique de puissance similaire. Elle dispose d'une prise de force mécanique de 540 tr/min avec embrayage progressif intelligent fonctionnant avec les outils standards, et une prise e-PTO de 48 V/12 kW peut alimenter les futures machines à entraînement électrique.
Ces deux robots adoptent certaines fonctionnalités intelligentes, par exemple en pulvérisation en automatisant le contrôle du débit, la gestion des tournières et l'activation/désactivation des buses en fonction de la végétation, en fonction de la hauteur de canopée et la présence de végétation. De plus, les travaux se poursuivent pour développer un système permettant une pulvérisation localisée en fonction de la détection des maladies.

Tecnoma - Exxact Robotics // Un concept de petit robot



Sabi Agri

Société sœur de Tecnoma spécialisée dans l'agriculture de précision, Exxact Robotics présente sur le stand Tecnoma le concept Delta.
Ce petit engin électrique à quatre roues a pour vocation d'éveiller la curiosité des visiteurs et de recueillir les besoins futurs. « Nous voulons collecter des informations sur les usages éventuels d'un petit engin robotisé de ce type », explique Guillaume Paire, responsable du pôle viticulture au sein d'Exxact Robotics. « Est-ce pour assister des opérateurs, un robot suiveur qui transporte ou tracte des charges ? Est-ce pour réaliser des opérations en toute autonomie en l'équipant d'un relevage par exemple ? » En fonction des intérêts, le projet pourrait aboutir à terme sur une solution commerciale.

Sabi Agri // Un petit robot chenillé à monter soi-même



Sabi Agri

Le constructeur Sabi Agri lance le robot SRBC. Doté de deux chenilles pendulaires, cet engin de 200 kg à vide est animé électriquement par une ou deux batteries de 2,7 kWh chacune lui procurant une autonomie de 5 à 12 heures selon les travaux. Son moteur de 1,5 kW lui permet d'avancer jusqu'à 3,5 km/h. Autoguidé à l'aide d'une antenne GNSS RTK et piloté depuis une application gratuite (ou une manette robuste en option), il dispose d'équipements de sécurité comme un bumper, un bouton d'arrêt d'urgence, ainsi qu'une clôture virtuelle (geofencing). D'un poids de 200 kg, il est facilement transportable. Doté d'une plateforme pour y poser des caisses, il reçoit un relevage pouvant soulever 250 kg et peut aussi tracter jusqu'à 500 kg.
L'une des particularités de ce robot est également son mode de commercialisation. Il est vendu 13 500 euros sur le site www.torque.works et livré en kit, pour être fini d'assembler par le viticulteur ou le maraîcher.

GRÉGOIRE GS5
L'excellence sans compromis


• Double rang voie variable 2 x 400 mm.
• Pour vignes de 0,90 à 1,50 m.
• Moteur Deutz 4 cyl. 160 cv ou 6 cyl. 204 cv.
• 400 mm de correction de dévers.
• Porteur polyvalent
Espace Vigne
VOTRE CONCESSIONNAIRE
ZA des Violettes - 89 Chablis
03 86 18 90 50 / espace-vigne.fr

ENSEIGNEMENT

// APPRENTISSAGE

Les rois du pétrole

Le statut d'apprenti apporte bien des avantages. Nos interlocuteurs du jour, en deuxième année de BTS Acse, ne diront pas le contraire.

Ils touchent entre 1050 et 1200 euros par mois, ne travaillent *« manuellement »* que la moitié du temps et sont logés chez Papa et Maman… Ils ne le réalisent peut-être pas encore, mais ils ont beaucoup de chance ! Leur avenir est également tout tracé avec une installation sur la ferme familiale à plus ou moins long terme. Rajoutez à cela un récent *« voyage »* tous frais payés de trois semaines en Belgique dans le cadre d'Erasmus : bref, leur programme est plutôt sympa, dans un cadre de vie qui l'est tout autant à la Maison familiale Auxois sud Morvan. Nadine Jeannin, la directrice, nous souffle dans l'oreillette qu'il ne s'agit pas réellement d'un voyage mais bien d'une *« mobilité »*, à but éducatif et pédagogique, cela va sans dire. Et autre précision : les jeunes ont *« œuvré »* pour récolter des fonds et limiter les dépenses pour cette aventure hors de nos frontières : bravo à eux.



Loris Boussard (Molinot), Aymeric Tournier (Liernais) et Kilian Drouhin (Thoisy-la-Berchère), la moitié du temps en cours à la MFR de Pouilly-en-Auxois, l'autre partie en exploitation.

Du pratique

Loris Boussard (Molinot), Aymeric Tournier (Liernais) et Kilian Drouhin (Thoisy-la-Berchère) sont tous les trois en deuxième année de BTS Acse. Ces trois fils d'agriculteurs ont pris une pause de quelques minutes la semaine dernière pour nous raconter leur quotidien. À l'unanimité, *« l'alternance, c'est le top. Heureusement qu'il n'y a pas davantage de cours, car ce que nous aimons le plus, c'est le terrain, la ferme, les productions… C'est du concret et c'est là que nous apprenons le mieux. Après, oui, du théorique, il en faut bien… Encore une fois, l'alternance nous va donc très bien. Des cours 100 % du temps, ce ne serait pas pour nous »*. Le premier qui s'installera sera Loris Boussard qui prendra la place de son grand-père en septembre 2026, dès la sortie du BTS. Ce jeune homme de 19 ans travaillera sur une exploitation de polyculture élevage charolais et ses démarches d'installation sont déjà entamées. Kylian Drouhin, 20 ans, devra lui patienter pour imiter son camarade de classe : *« Je me donne cinq ans pour le faire, car pour m'installer sur la ferme familiale qui compte des bovins charolais et des ovins texel, il faudrait s'agrandir. Pourquoi pas continuer chez mon patron actuel, si celui-ci me garde, pour attendre et concrétiser cette arrivée »*. La problématique est la même pour Aymeric Tournier, 19 ans, qui se donne le même laps de temps : *« Mon frère et mon cousin s'installent en septembre, cela paraît compliqué pour l'instant »*.

AG

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

Ça joue au ballon

Le lycée agricole La Barotte est doté d'une bonne petite équipe de foot, qualifiée pour la finale départementale UNSS.

Il n'y a pas que les cours dans la vie, il y a le foot aussi ! Une douzaine d'élèves du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine se donnent rendez-vous chaque semaine sur les terrains de football : en herbe durant la bonne saison, en salle quand il fait plus froid. Leur coach n'est ni plus ni moins que leur professeur d'EPS, Joffrey Duthu : *« Nous nous réunissons dans le cadre de notre association sportive. En ce moment, nous nous rendons au gymnase municipal de Châtillon »*. Le groupe est composé d'une majorité de fils d'agriculteurs, scolarisés de la seconde jusqu'au BTS. L'actualité du moment, c'est la compétition UNSS. Les nouvelles sont bonnes puisque les Barottins se sont qualifiés pour la finale départementale après des matchs le 26 novembre à Semur. *« Nous avions des Secondes « Conduite d'Élevage et des Cultures » ainsi que des Premières et Terminales CGEA. Les BTS n'ont pas pu venir en renfort puisqu'ils ont cours le mercredi après-midi… Et c'était un mercredi. Nous avons gagné contre Semur mais perdu contre Montbard. L'une des deux premières places nous assurait une qualification »*, retrace Joffrey Duthu. Contacté le 1er décembre, l'entraîneur évoquait la finale départementale de ce mercredi 10 décembre : *« cela vient de m'être confirmé, ce sera à Dijon, au lycée Hippolyte Fontaine. Nous serons opposés en demi-finale au lycée professionnel Roland Carraz de Chenôve »*. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous envisageons de nous rendre à ce rendez-vous pour un compte-rendu vidéo sur notre page Facebook. Si cela a pu se faire, la vidéo est déjà en ligne, vous savez ce qu'il vous reste à faire !



Le groupe, lors d'une récente sortie à Semur-en-Auxois avec Amaury Chenebault, Albin Neyret, Baptiste Hemery, Mathis Minot, Joffrey Duthu (professeur EPS). Accroupis : Enzo Claudon, Nathan de Waele, Thibault Verstraete, Jérémy Joseph.

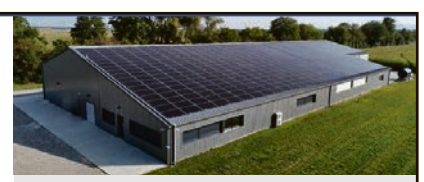
AG

On parle foot ?

Nous avons testé les affinités, les pronostics et les connaissances de quatre joueurs : Enzo Claudon (52), Thibault Verstraete (Belan-sur-Ource), Albin Neyret (52) et Baptiste Hemery (Bèze). Sur leurs équipes favorites, aucun club n'est cité deux fois (Olympique de Marseille, Réal Madrid, Auxerre et Paris-Saint-Germain). Concernant les joueurs préférés, Mbappé est cité à deux reprises, Ronaldo et Valverde sont mentionnés dans les autres réponses. Pour deux Barrotins (Thibault et Baptiste), la France remportera la coupe du monde l'été prochain en Amérique, les deux autres voient les Français réaliser un beau parcours mais s'arrêter en demi-finale. Trois des quatre élèves savent que la France a déjà remporté le trophée mondial à deux reprises (1998 et 2018). Un seul (Thibault) a connaissance que la France a remporté l'Euro deux fois (1984 et 2000). Concernant la très maigre récolte des clubs français dans les coupes d'Europe (seulement 3 trophées en 1993, 1996 et 2025), Enzo est le seul à donner le bon résultat. Une dernière question, faisant référence au passé : pouvez-vous citer un club où Jean-Pierre Papin a déjà joué ? Enzo et Thibaut donnent une bonne réponse en citant Marseille. Le foot, toute une histoire !

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



Benjamin MARTIN | 06 88 74 63 62
Département : 58 | 71
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com
Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

VOTRE ABONNEMENT 2026 AU TARIF 2025

VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2025



POUR UN CADEAU UTILE

POUR VOUS,

UN PAPA RETRAITÉ,

UNE MAMAN QUI AIME LIRE,

UN ENFANT QUI REPREND L'EXPLOITATION,

DES COLLABORATEURS QUI S'INTÉRESSENT AU MILIEU AGRICOLE,

OU, TOUT SIMPLEMENT POUR FAIRE PLAISIR DE FAÇON ORIGINALE



Noël 2025

Bulletin d'abonnement **simple** et **facile**

définissez votre besoin d'information

1. Choisissez la durée de votre abonnement à TDB.
2. Choisissez une ou plusieurs revues Réussir.
3. Remplissez vos coordonnées.
4. Réglez votre commande par virement, par chèque, ou CB.
5. Renvoyez votre bulletin et votre chèque à Terres de Bourgogne.
6. Dès réception, vous recevrez votre facture. **Pensez à l'intégrer à votre comptabilité.**



Terres de Bourgogne

Mon choix

• TERRES DE BOURGOGNE
papier + numérique + suppléments
(agenda, barème d'entraide, colza, terre d'élevage)

☐ 105 €	☐ 200 €
1 AN (-16 %)	2 ANS (-20 %)
Au lieu de 125 €	Au lieu de 250 €

+ REVUES RÉUSSIR

	1 AN	2 ANS
	63 € PAR REVUE	126 € PAR REVUE
BOVINS VIANDE	☐	☐
GRANDES CULTURES	☐	☐
FRUITS & LÉGUMES	☐	☐
VOLAILLES	☐	☐
PORC	☐	☐
LA CHÈVRE	☐	☐
LAIT	☐	☐
PÂTRE	☐	☐
VIGNE	☐	☐
numérique **UNIQUEMENT** (accès intégral)	☐	☐

TOTAL €

Mes coordonnées

RAISON SOCIALE

NOM

PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Mon règlement

Je règle €

☐ Par CB par téléphone

☐ Par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 — BIC AGRIFRPP810

☐ Par mandat SEPA

IBAN — BIC

SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Terres de Bourgogne pour la gestion des abonnements et la diffusion de mailing. Elles sont conservées pendant la durée de notre relation commerciale et sont destinées à la gestion de votre abonnement, ainsi qu'à l'envoi d'informations ou de publicités pour le compte de nos partenaires du secteur agricole. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Terres de Bourgogne – Service abonnement. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/.

BULLETIN À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

à **TERRES de BOURGOGNE** - 1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

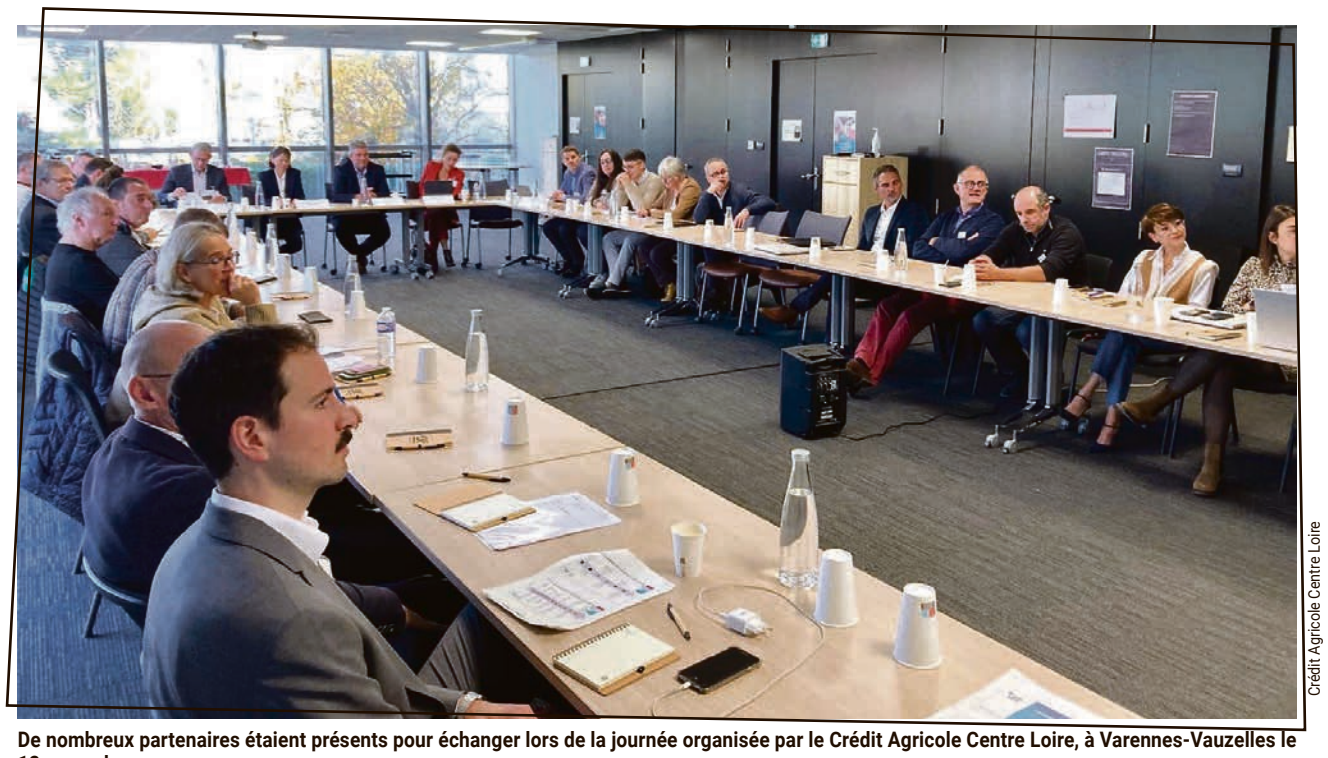
Tel. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

// JOURNÉE D'ÉCHANGES

58 Un enjeu à anticiper

Mi-novembre, le Crédit Agricole Centre Loire organisait une journée d'échanges autour de la « transmission en agriculture, un défi collectif », à Varennes-Vauzelles.

Comme tous les ans, le Crédit Agricole Centre Loire proposait, dans ses locaux de Varennes-Vauzelles, une journée de discussions avec ses partenaires dont : la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le GDS 58, la CUMA BFC, le GIEE Magellan, Sicarev ou encore les coopératives céréalières. Si le rendez-vous est donc récurrent, le thème sélectionné change et fut, cette année : *« La transmission en agriculture, un défi collectif »*. Joëlle Robert, vice-présidente du conseil d'administration de la caisse régionale Centre Loire, introduit la rencontre : *« La transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu majeur pour le Crédit Agricole Centre Loire, au-delà de la continuité économique, il s'agit d'anticiper tout en sécurisant les projets car cela contribue au dynamisme de notre territoire »*. Pour rappel, l'accueil des partenaires fut fait par Romuald Rabiet, directeur Expertises et Services Clients et directeur du site de Varennes-Vauzelles.



Crédit Agricole Centre Loire

De nombreux partenaires étaient présents pour échanger lors de la journée organisée par le Crédit Agricole Centre Loire, à Varennes-Vauzelles le 12 novembre.

Divers prismes

Afin de décortiquer le sujet, le Crédit Agricole avait articulé les échanges autour de différentes interventions. Ainsi, Jean-Christophe Roubin, directeur Agri-Agro du Crédit Agricole, dépeint le contexte et les perspectives en la matière, notamment au travers des travaux menés au niveau national pour le portage du foncier et du capital (bâtiment et cheptel). Là, il fut mis en évidence les nouvelles solutions de financements, et donc une nouvelle approche d'accompagnement, par l'ingénierie financière du crédit de haut de bilan (ou quasi-fond propre), et d'annoncer que ce système sera mis en place courant 2026. Puis, Emmanuel Billereau, responsable de la filière agriculture au sein du Crédit Agricole Centre Loire, revint sur le contexte départemental de la transmission avec la présentation des données de marché. Ensuite, Simon Lepain et Jean-Marie Rousseau, ingénieurs patrimoniaux pour CA Centre-Loire, ont développé les étapes et engrenages de la transmission à la fois réglementaire, patrimoniale ou encore fiscale. D'ailleurs, ils insistèrent sur la nécessité d'anticiper le départ en retraite du cédant en mettant en exergue que cela est un gage de réussite. Puis, Dominique Jacques Jouvenot, professeur émérite de sociologie aborda l'aspect psychologique et sociologique de la transmission en mettant en avant que la transmission agricole est une histoire et un projet transgénérationnel qui s'étend au-delà du cercle familial en cas de reprise par des hors cadres. Elle développa que le temps long de la transmission s'imbrique à des considérations sur le patrimoine économique et symbolique d'une exploitation. Les échanges, très nourris durant toute la journée, se poursuivirent avec l'intervention d'Henri Maugars, expert foncier, pour montrer comment la valeur d'une exploitation est estimée et comment l'acceptabilité du cédant peut être ajustée, en somme l'intérêt de faire appel à un expert foncier agricole. Enfin, et afin de mettre tout cela en lumière, un cas concret fut présenté par les experts du Crédit Agricole Centre Loire, Pierre Chapeau et Emmanuel Berthon. Ce cas réel de cession avec installation familiale à l'issue permit de pointer les optimisations fiscales à prévoir ou encore les différentes possibilités de baux à long terme.

Imbrication indissociable

Joëlle Robert explique alors : *« Qui dit transmission, dit aussi installation. En effet, la question du renouvellement des générations est prégnante et sous-jacente. Depuis 20 ans, nous constatons une perte de 6 000 exploitations, pour celles qui restent, un tiers d'entre elles ont des chefs d'exploitation de plus de 55 ans. En plus, dans la tranche des agriculteurs de 55 – 65 ans, certains envisagent un arrêt de leur activité plus vite à cause, entre autres, d'un contexte marqué par des évènements perturbants : climatiques, sanitaires, les effets ciseaux des prix : ventes / charges, etc. En parallèle, les repreneurs se font rares. Aujourd'hui, au Crédit Agricole Centre Loire nous relevons une installation pour 3 ou 4 cessions. La transmission en agriculture est donc un défi collectif pour nous tous ici présents »*. Claire-Lise Hurlot, directrice générale du Crédit Agricole Centre Loire, conclut la rencontre en insistant sur le rôle crucial de chacun dans cet écosystème singulier que constituent la transmission et l'installation, et ajoute que dans tous les cas, l'anticipation est la meilleure approche. La journée s'est clôturée par un pot convivial permettant à tous les partenaires de continuer les interactions sur le sujet.

Chloé Monget

// BOULANGERIE

89 À 19 ans, il représente les couleurs de l'Yonne

Après une finale nationale à Nancy, Ylian Nuytten revient 4e ex aequo du 44e Concours des meilleurs jeunes boulangers de France.

Le sourire aux lèvres, nous retrouvons Ylian Nuytten, 19 ans, au sein du CIFA d'Auxerre. Détenteur d'un CAP Boulanger depuis cet été, où il est arrivé *« major de promo »*, insiste Xavier Hervy, responsable des métiers de bouche du CIFA, le jeune originaire de Chevannes a voulu tenter l'expérience du Concours des Meilleurs Jeunes Boulangers de France, les 21 et 22 novembre derniers. *« Après avoir découvert ma passion dans la boulangerie grâce à un stage de découverte que j'ai pu faire auparavant, je voulais me mettre au défi de concourir au niveau national »*, confie-t-il, encore nerveux. À ses côtés, son professeur le détend en expliquant que *« cette année, la compétition était à un très haut niveau. Nous avions au sein du jury, trois meilleurs ouvriers de France, des pointures dans le métier »*, et ajoute que *« les candidats devaient proposer un buffet complet avec près de onze pièces différentes »*. Ylian Nuytten poursuit la discussion en listant et en précisant la composition du buffet. *« Nous devions réaliser une vingtaine de baguettes traditionnelles, près d'une quinzaine de pains de campagne, huit pains nutritionnels, trois brioches libres, une brioche tressée, des briochettes, des brioches à tête, quarante pâtes levées feuilletées, douze croissants, douze pains au chocolat et des pièces salées nomades (comme des sandwichs) et dressées. À la fin, nous devions porter un intérêt particulier au décor du buffet. J'ai d'ailleurs reproduit à cette occasion, un monument au mort de Nancy sous forme de gâteau »*, détaille-t-il. Pour réaliser tous ces mets, les candidats avaient *« 2 h 30, le premier jour, et 7 h 30 le second jour »*, affirme-t-il. Après 220 heures d'entraînement au sein du CIFA d'Auxerre et à la boulangerie de Chevannes au sein de laquelle il travaille, Ylian Nuytten était préparé, pourtant, il a *« dû sortir de sa zone de confort »*, car *« le laboratoire, je ne le connaissais pas. Et sur un temps restreint, prendre ses repères peut nous fait perdre du temps, et s'adapter à un espace restreint également »*, se souvient-il. Pour remédier à ces problématiques, il nous confie que, *« l'organisation est la chose la plus importante pour réussir le concours et ne pas se perdre »*.

« De supers souvenirs »

Dans un concours sur un métier de bouche, on pourrait penser que les épreuves sont simplement pratiques, mais détrompez-vous. *« Nous devons également remplir un QCM qui intègre des réponses théoriques, de culture générale, et le plus important reste bien évidemment qu'en tant que candidat nous devons connaître la Confédération Nationale et Boulangerie-Pâtisserie Française, qui organise le concours »*, raconte-t-il. Pour une première compétition, Ylian Nuytten se réjouit qu'au sein de la Semaine de l'Excellence, il ait pu concourir et arriver à la 4e place. *« Nous avons donc participé à la Soirée de Gala organisée au sein de l'Opéra de Nancy, c'était magique. Au-delà de la compétition, j'ai réussi à créer du lien avec les candidats »*, exprime-t-il, des étoiles plein les yeux. Xavier Hervy, se souvient encore des nombreux élèves qu'il a suivis tout au long de son poste de professeur. *« Cette expérience, tu t'en souviendras toute ta vie et cela te permettra de te faire connaître dans le secteur. Tu as d'ailleurs la chance d'être dans une boulangerie qui a reçu de nombreux primés, comme toi, dans ses rangs, au fur et à mesure des années »*. Après une période intense, le jeune confie que *« maintenant l'objectif c'est de relâcher la pression »*. Depuis septembre, Ylian Nuytten a commencé un brevet professionnel au CIFA. Après ses études, *« j'ai l'ambition d'aller voir ailleurs en France pour découvrir de nouvelles techniques et potentiellement refaire un concours si j'ai l'occasion »*, conclut-il.



Ylian Nuytten, 4e ex aequo de la finale nationale de boulangerie et son professeur de boulangerie Xavier Hervy au Cifa après le retour en finale.

Charlotte Sauvignac

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Colloque sur la fertilité des sols à Is-sur-Tille

• Mardi 16 décembre

Un colloque Avertisol consacré à la fertilité des sols comme levier face au changement climatique est organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la Chambre régionale BFC, Agro Campus Dijon, Arvalis et Terres Inovia à la salle des Capucins, de 9 h 30 à 17 heures. L'objectif est de comprendre les sols et leur fertilité. Le spécialiste de l'agroclimatologie Serge Zaka interviendra lors d'une table ronde réunissant également des agriculteurs et des conseillers sur le thème : « Comment faire de son sol un facteur de résilience face au changement climatique ? »

Entrée libre mais inscription obligatoire en utilisant le QR code

NIÈVRE

// Fermeture annuelle

• du 24 décembre au 5 janvier

Les locaux de la Chambre d'agriculture seront fermés du 24 décembre au soir au 5 janvier au matin. Le service de l'EDE assurera une permanence exceptionnelle les 29, 30 et 31 décembre.

Informations : 03 86 93 40 00

// Inno'vente au Marault

• 22 janvier

Une vente aux enchères de reproducteurs aura lieu au Marault. Baptisée Inno'vente, cette vente regroupera une quarantaine d'animaux inscrits A + recrutés par les experts raciaux HBC et présentant des qualités « Bien naître » garanties.

Liste des animaux et informations : https://www.charolaise.fr/innovente/

// Assemblée générale de la SDAE

• 20 février

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

Renseignements : 03 86 93 40 92.

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Sauveteur secouriste du travail

• Initial les 17 et 18 décembre

• ou recyclage le 28 janvier

À Nuits-Saint-Georges

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Flyers, réseaux sociaux : créer des visuels attractifs avec canva

• 13 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès, manager avec plaisir

• 15 et 20 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Marchés agricoles : les clés pour comprendre et agir sur mes marges

• 19 et 20 janvier

À Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 22 et 23 janvier

Initial DENSA et Opérateur VITI à Bretenière

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 13 janvier

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Longvic

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 681 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	< 200 kg	6,98	7,07	7,04	
		300-350	6,15	6,44	6,31	+ 0,08
		350-400	5,65	6,27	5,94	+ 0,04
		400-450	5,57	5,96	5,69	+ 0,06
		450-500	5,48	5,66	5,57	+ 0,12
	R	200-250	6,00	6,17	6,06	
		250-300	5,98	6,45	6,18	+ 0,04
		300-350	5,74	6,19	5,87	+ 0,01
		350-400	5,58	5,95	5,76	+ 0,12
F	U	200-250	5,97	6,94	6,06	
		250-300	5,84	5,95	5,84	
		300-350	5,60	5,80	5,69	- 0,09
		350-400	5,53	5,56	5,54	- 0,13
	R	250-300	5,20	5,74	5,30	
		300-350	5,30	5,63	5,51	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 94 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,92	5,15	5,09	- 0,21
F	U	350-400	5,44	5,44	5,44	+ 0,07
		400-450	4,77	5,50	5,15	
		450 et +	4,29	4,74	4,58	+ 0,26

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 445 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,79	3,86	3,82	- 0,14
	R	+ 500 kg	3,59	3,66	3,63	+ 0,03
F	E	24 à 36 mois	4,85	6,06	5,19	+ 0,27
		- 5 ans	4,50	5,49	5,07	+ 0,22
	U	24 à 36 mois	4,16	4,72	4,35	- 0,05
		- 5 ans	3,97	4,69	4,23	- 0,08
		5 à 10 ans	3,96	4,46	4,15	- 0,05
		+ 10 ans	3,80	4,17	3,91	- 0,05
	R	24 à 36 mois	3,85	4,19	4,10	- 0,03
		- 5 ans	3,73	4,10	3,95	- 0,14
		5 à 10 ans	3,56	4,94	3,88	- 0,09
		+ 10 ans	3,55	3,85	3,66	- 0,03
	O	5 à 10 ans	2,76	3,72	3,47	
		+ 10 ans	3,10	3,55	3,34	- 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 220 - Taux de vente : 97 %.

Broutards : Côté offre, les volumes conservent un bon niveau tant en nombre qu'en qualité. Côté demande, il semble que les engraisseurs italiens ont libéré de la place avec les abattages en prévision des fêtes et que les engraisseurs français cherche à se couvrir en anticipant la trêve des fêtes sur les marchés. L'activité commerciale est plus dynamique et les cours regagnent quelques centimes.
Laitonnes / génisses 18 mois : Les transactions restent fluides mais les cours cèdent quelques centimes.
Vaches / Génisses de 30 mois : Un marché encore bien fourni mais avec des animaux de qualité très hétérogène et plus pauvres, ce qui est logique pour la saison. Les cours des bons sujets maigres ou préparés ne varient pas de beaucoup tandis que les animaux plus médiocres voient leur cours baisser. De manière générale, les cours cèdent quelques centimes par rapport à la proportion plus importante d'animaux de moins bonne qualité ou non préparés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/12/2025

Effectif : 200

Broutards :	(310 - 400 kg)	1700 - 2210 €	5,23 - 5,58 €/kg
Broutards :	(410 - 490 kg)	2300 - 2520 €	5,14 - 5,60 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(550 - 700 kg)	2240 - 3110 €	3,77 - 4,42 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(710 - 830 kg)	3220 - 4010 €	4,08 - 4,81 €/kg
Taureaux :	(730 - 1160 kg)	2540 - 4290 €	3,49 - 3,97 €/kg
Vaches légères :		1510 - 2460 €	
Vaches entre deux :		2500 - 2860 €	
Vaches lourdes :		2910 - 3600 €	

Légère hausse dans les broutards, la ventese concentre dans les dépistés ou vaccinés MHE. Forte demande dans les génisses. Les tarifs sont reconduits dans les vaches maigres.

Bovins gras : 6

Vaches de viande :	7,40	à 7,48	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,36	à 7,50	€ kg de viande.

Les tarifs se maintiennent sur les bovins à la viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/12/2025

Effectif : 220

Agneaux :	141 - 205 €	3,31 - 4,72 €/kg
Béliers :	156 - 250 €	1,79 - 3,13 €/kg
Brebis :	80 - 162 €	1,57 - 2,04 €/kg

Vente rapide dans les agneaux et agnelles bien finis. Cours reconduits en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 1055 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,51	4,93	4,57	- 0,52
		de 38 à 44 kg	4,40	5,01	4,72	- 0,17
		de 44 à 50 kg	4,24	4,99	4,60	- 0,04
		+ de 50 kg	3,32	4,22	3,94	+ 0,14
	R	de 32 à 38 kg	3,85	4,44	4,05	- 0,75
		de 38 à 44 kg	4,12	4,65	4,40	+ 0,04
		de44 à 50 kg	3,89	4,44	4,11	+ 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,94	2,65	2,39	+ 0,23
F	U	+ de 60 kg	2,15	2,32	2,25	- 0,08
	R	+ de 60 kg	1,97	2,13	2,09	+ 0,22

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 49 - Vente : 93 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		10	90	54	+ 5,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 25 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	90	130	115	+ 15,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	4,65	4,82	4,74	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 234 - Taux de vente : 98 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 623 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,24	5,17	4,91	+ 0,03
		de 38 à 44 kg	4,67	5,85	5,13	+ 0,24
		+ de 44 kg	4,07	5,58	4,92	+ 0,22

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 140 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,73	2,06	1,91	
		+ de 60 kg	1,69	2,31	2,08	=

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 45 - Vente : 88 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		52	75	52	- 18,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 75 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	79	124	96	

OBSERVATIONS

Effectif global : 982 - Taux de vente : 92 %
Agneaux : Les cours progressent une nouvelle fois cette semaine.
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	400-450	5,39	5,40	5,39	- 0,10
Charolais F	U	250-300	5,72	5,88	5,78	
Limousins M	U	250-300	6,24	6,24	6,24	
		400-450	5,35	5,79	5,43	- 0,06

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	24 à 36 mois	3,80	4,60	4,27	
		- 5 ans	3,93	4,27	4,16	- 0,02
		5 à 10 ans	3,93	4,32	4,24	- 0,04
		+ 10 ans	3,88	4,02	3,95	+ 0,08
	R	5 à 10 ans	3,89	3,99	3,99	
		+ 10 ans	3,34	3,78	3,66	

OBSERVATIONS

Effectif global : 249 - Taux de vente : 100 %
Broutards : L'offre est encore une fois plus abondante cette semaine. Les cours sont fébriles car le volume est beaucoup trop important. À vérifier dans les deux dernières semaines de l'année.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches : La demande est toujours au rendez-vous et les cours quasi reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

08 Déc. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : vers une offre équilibre en vaches laitières, tendance positive dans les autres catégories.

Bovins maigres : reconduction facile des cours, sauf sur les lourds.

POLITIQUES

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont trouvé un accord sur le règlement pour lutter contre la déforestation importée, ouvrant la voie à une validation de son report avant la fin 2025. La principale évolution est l'ajout d'une clause de revoyure au 30 avril 2026. Alors que la Commission envisageait des simplifications exemptant une grande partie des petits opérateurs, le Parlement et les Vingt-sept ont préféré reporter la date d'entrée en vigueur pour toutes les entreprises et ajouter une période supplémentaire de six mois pour les petits opérateurs.

SANITAIRE

Un webinaire organisé par la FNSEA et JA a réunit plusieurs centaines de personnes jeudi 4 décembre pour discuter du cas foyer du Doubs apparu le vendredi 28 novembre. Entouré de deux représentants de la DGAl, l'objectif était de remettre les faits au centre du débat après la manifestation organisée par certains syndicats pour déstabiliser et créer de la confusion.
Durant le webinaire, le représentant de l'Etat a pu expliquer que 3 autres bovins de cette exploitation avaient des nodules anciens apparus avant la vaccination ou avant l'immunité vaccinale.

DNC

La FNB souhaite rappeler que les éleveurs touchés par la DNC, et notamment ceux de Savoie, ont consenti à d'importants efforts et sacrifices pour contenir la situation. Il est inacceptable que certains syndicats, depuis le début, appellent à ne pas respecter les règles et encouragent donc par ce fait à diffuser la maladie. En parallèle, l'État doit assumer pleinement sa responsabilité et clarifier sa stratégie de contrôle et de sanction mais aussi expliquer pourquoi cette maladie est sortie de Savoie. Enfin, une généralisation de la vaccination ferait perdre à la France son statut indemne : nous nous verrions confrontés à la fermeture de tous les marchés export. Certes quelques pays nous autoriseraient des dérogations comme nous l'avons obtenu avec l'Italie mais avec des délais extrêmement longs comme le connaissent aujourd'hui les éleveurs des zones règlementées. Ces problèmes commerciaux que connaissent les éleveurs qui ont du vacciner en zone règlementée seraient généralisés à tout le pays. Par ailleurs, pour ces éleveurs, nous réclamons toujours une prise en charge par l'État des surcouts journaliers des animaux qui doivent rester en ferme, pour certains depuis le mois de juillet, cette situation n'est pas tolérable !

FAIT DE LA SEMAINE

En amont des conférences de souveraineté organisées par la Ministre, Interbev a organisé une conférence de presse pour présenter les dix priorités pour les ruminants. Le président de la FNB et vice-président d'Interbev, a notamment souligné le refus des accords de libre-échange déséquilibrés et toxiques, la nécessité de soutenir la production française et la valorisation des atouts de l'élevage herbager. Ce plan est une réponse aux enjeux de souveraineté, de rémunération et de renouvellement des éleveurs.

FOCUS

La Commission européenne a publié une évaluation de la directive sur les pratiques commerciales déloyales (PCD), en précisant qu'elle proposera des initiatives afin que les agriculteurs ne soient pas contraints de vendre systématiquement en dessous des coûts de production. Si des améliorations ont été relevées, des actions restent à mener : sensibilisation des agriculteurs à leurs droits, adoption de mesures pour lutter contre les craintes de représailles, etc.

CHIFFRE A RETENIR

18 décembre

La FNB s 'associe à la FNSEA et JA et d'autres syndicats européens pour une manifestation à Bruxelles jeudi prochain dans l'objectif de :

- Dénoncer les négociations en cours pour l'accord avec le Mercosur.
- Refuser la baisse de budget pour la prochaine PAC.
- Dénoncer la taxe aux frontières pour les engrais

Soyons nombreux pour porter la voix des éleveurs bovins !

EN REGION

Comme les années passées, la Section de veau de la FNB participe à des réunions régionales, qui se dérouleront les 9 et 10 décembre, respectivement au Pays de la Loire et en Bretagne. Ce sera l'occasion de faire état de la conjoncture du veau de boucherie mais également de partager aux éleveurs les travaux menés au niveau national et ainsi, de favoriser et renforcer les échanges entre le terrain et la national. Concrètement, les réunions en salle seront suivies d'une visite d'exploitation pour partager les pratiques.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

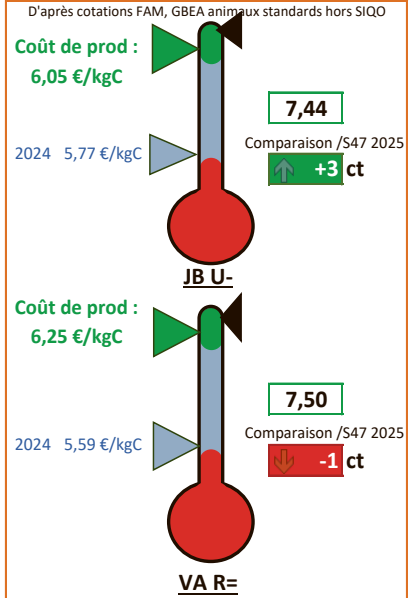
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 48

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

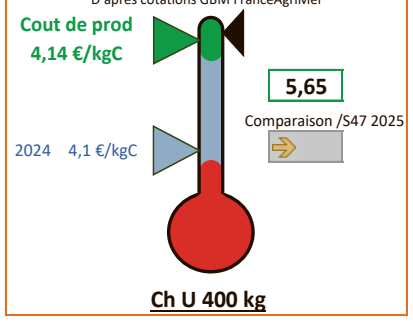
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

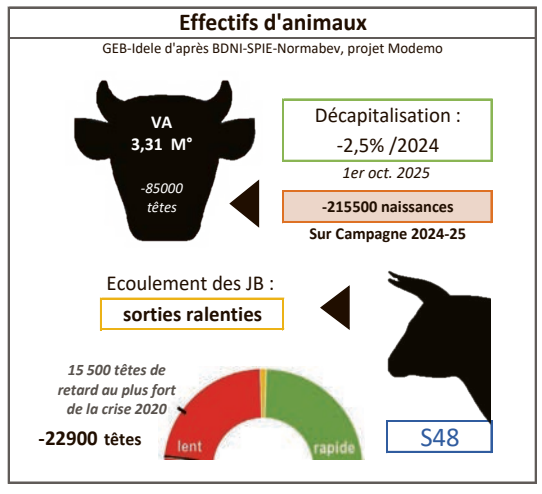
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

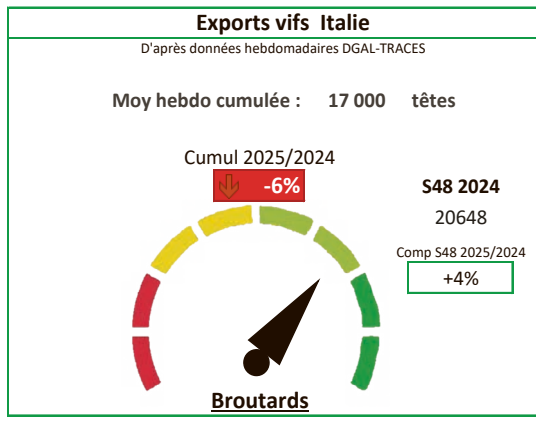
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

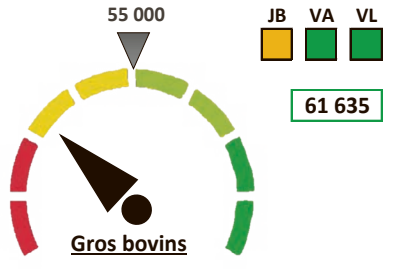
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 49 du 29 novembre au 5 décembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché reste contrasté avec un commerce plus difficile dans les mâles, où quelques baisses apparaissent dans un contexte rendu moins favorable par la météo et les risques pulmonaires, qui freinent les achats. Les bons et moyens sujets conservent toutefois une forte attractivité, avec des cours en progression lorsque l'offre est mieux équilibrée. À l'inverse, des volumes trop importants entraînent une certaine fébrilité et des prix difficilement reconduits. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits ventes fluides et rapides, bien que les prix tendent à se tasser ou à plafonner selon les centres. On observe des marchés bien approvisionnés, avec une demande qui reste régulière.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste globalement soutenu et actif, porté par une bonne demande pour les animaux préparés, lourds et en état. Les cours restent fermes. En revanche, les sujets plus âgés ou de qualité moyenne sont plus discutés. À noter que certains centres manquent d'offre, ce qui soutient activement les prix.

• **Boucherie :** globalement, les races à viande voient leurs cours facilement reconduits dans un contexte commercial plus tendu. Les laitières connaissent de nouveau une baisse des tarifs. Les vaches de bonnes qualités trouvent facilement preneur. Néanmoins, les abattoirs disposent de volumes suffisants pour les besoins du moment.

• **Veaux :** sur la majorité des marchés, les cours sont reconduits et les apports restent stable. Le commerce est plus difficile pour les veaux laitiers, mais les ventes restent fluides pour les bons veaux. Dans l'ensemble, les marchés actifs connaissent une bonne demande et des tarifs maintenus. En remarque, les marchés en zones vaccinales, n'ont pas repris normalement leur activité et les acheteurs ne sont pas au rendez-vous.

• **Ovins :** en agneaux, le commerce reste toujours bien orienté, avec des cours en hausse pour toutes les catégories. La dynamique est positive, portée par une demande soutenue et des marchés globalement fluides. En brebis, la tendance commerciale est stable, avec des ventes qui restent rapides et totales à des prix fermes. On note, une vigilance accrue, de la part des acheteurs, sur la qualité et l'état des bêtes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends Tracteur Class Nexos 230 FB 2014 1480 H Andaineur Kverneland 9546 2015 godet dessileur Emily 2m Alternateur pd force 20kva 230380 Leroy Sommer Le tout très bon état. Cause retraite. sans TVA.
✆ 06 71 21 49 36

15 - AV tracteur Renault 651-4 avec chargeur, pince balles rondes, TBE.
✆ 06 80 36 46 14

38 - Vends cause retraite tracteur Renault 9034, 83 cv, 1991, 7500 h, herse portée 4,20 m dents neuves 22 mm, charrue trisoc Huard.
✆ 04 74 88 21 08

42 - Vends tracteur Fendt 209 avec chargeur.
✆ 06 08 52 64 91

42 - Recherche Renault 75.34 ; 90.34 ; 65.34 ou Ceres 75 ch env. avec cabine, avec ou sans chargeur en BE.
✆ 06 07 63 57 77

Travail du sol

42 - Vends déchaumeur Quivogne, 13 dents, 3 m. grand dégagement. Très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

Récolte

01 - Cause cessation faucheuse Novacat 302 année 2021 ; faneuse Hit 6,69 année 2017 ; andaineur Top 611A année 2015 tout Pottinger ; Round baller John Deere 582 filet ficelle 2003.
✆ 06 16 34 95 84

26 - Vends calibreuse Greffa + caisse en bois.
✆ 04 75 61 73 38

26 - Vends laveuse à noix avec rouleau horizontal gros débit tbe prix 400 euros. A louer 350 pieds de noyers .
✆ 06 86 85 05 80

38 - Vends foin prairie naturelle BR stocké à l'abri.
✆ 06 30 70 89 17

Arbo-viti

26 - Cherche pressoir vertical hydraulique 10HL environ.
✆ 06 07 81 54 83

Elevage

39 - Vends panneaux barres obliques + 10 panneaux galva pleins 6m, bon foin 2025 + médiocre 2024.
✆ 06 84 21 69 15

Divers

18 - Vends charrue brabant, 5 corps, clairevoie ; déchaumeur 9 dents, 4 m, repliable hydraulique ; rouleau barre ; 2 cellules, 1 de diamètre 3,50, 1 de diamètre 3,80, hauteur environ 4 m.
✆ 06 74 32 70 61

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (5001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4805)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

30 - Vends cause cessation herse alternative Kuhn 3 m BE, cuve fer de 40 hl (pour eau/hors sol fuel).
✆ 06 76 52 36 86

38 - Vends andaineur Kuhn 6632 année 2011 + vends pneus 380x85R24 radial neuf.
✆ 06 41 35 79 66

38 - Vends silo polyester 6T sur pied.
✆ 06 38 22 32 55

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

38 - Vends plumeuse à sec idéal direct plumeuse à eau M 33 + bac à trempé tout Bayle.
✆ 06 08 75 22 64

38 - Vend fendeuse de bûches Pubert Limba 6 électrique. Puissance 6 T .Très bon état. A fendu environ 10 stères. Prix 400 € Tél : 06 83 87 08 47
✆ 06 83 87 08 47

Monsieur Franck
GRAND VOYANT MÉDIUM MARABOUT GUÉRISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement, etc.
07 51 92 92 20 *Travail sérieux et efficace*

38 - Vends nacelle sur 3 points, tonne à eau 6500 l et 2000 l avec abreuvoir, 1 rotolabour Khun 3 m avec rouleau cage, 1 herse alternative Amazone 3 m avec rouleau packer et un broyeur Berti 2,50 m déportable.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Recherche fourche à fumier adaptable sur tracteur Landi Powerfarm avec ou sans outils.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends plieuse à tôle mince largeur de travail 100 cm bon état, prix 160 euros.
✆ 07 50 34 64 70
04 74 78 17 29

42 - Vends tracteur Renault 95 14 TX, herse de prairie 3m50.
✆ 06 32 25 79 01

43 - Vends tracteur NH T4 75S de 2020 TBE 1e main 1200h + dble andaineur Fella TS 671 de 2014 TBE 1e main.
✆ 04 71 76 70 94

latitude TEC
Autoguidage RTK
Compatible ISOBUS
RTK via centipède ou VRS

Simple - Précis - fiable - économique

jaltest ISOBUS
Rétrofit ISOBUS pour pulvérisateur
Compatible toutes marques
Latitude TEC développe son réseau de distribution national :
Pour nous rejoindre : *02 32 40 40 89*

63 - AV tonne à lisier Pichon TCI 12600 essieu suiveur bras et accélérateur de pompage TBE 4 pneus neufs 600-55-26,5.
✆ 06 16 57 16 01

89 - Vends auges Mazeron, barres au garrot, broyeur à céréales Law EF 10, moteur neuf. (4902)
✆ 06 07 70 20 72

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Citroën Berlingo HDI 130 motricité renforcée pneu neuf plaquettes entretien conces.
✆ 06 23 46 73 24

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Isuzu DMax 2,5 P, 2016, BVA 122000 km très bon état : 20 500 euros.
✆ 06 45 49 89 43

71 - Vends camion Renault bétaillère, DCI 100, bon état général.
✆ 06 80 08 78 45

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ 06 73 53 09 35

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends pour 10 euros BR de foin 2024, 300 kg, prairie naturelle rentrée dans de bonnes conditions.
✆ 06 23 01 38 77

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends bois chauffage coupe 2m acacia chêne bouleau verne - département 01 - 15 km Mâcon.
✆ 06 82 07 33 68

07 - OZ vends 300 balles de foin an 2024 et 2025. Stockées à l'abri. balles rondes.
✆ 06 85 14 95 84

69 - Vends 2 parcelles vignes Brouilly lieu dit St Pierre Charentay OH 32 a 20 + OH 57 a 8 oc
✆ 06 87 55 72 53

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

Fourrage

71 - Vends foin prairie naturelle sans engrais, 90/120/240, 500 kg, moyenne, livraison possible, prix départ 100 € tonnes.
✆ 06 42 43 36 93

Terrain

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service
J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

38 - A Vienne, vendons terrain 3 ha env. bio divers apte : jardinage, camping autres à construire à la porte de la ville.
✆ 06 79 05 11 38 R

Location

Agricole

66 - A louer dans les Pyrénées-Orientales 66500 altitude 900 m, bâtiment semi-ouvert 600 m2 + 20 ha privé + AFP/GP 600 ha. Parcours Soulane et Bac. Logement possible. Bus scolaire. Laisser message.
✆ 06 28 78 45 40

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton vend un taureau charolais de 18 mois HBC né le 20 juillet 2024. Docile avec de bonne qualité maternelle, né avec un poids de 46 kgs.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Vends 2 VA croisées Li Ch avec veaux. Toutes garanties sanitaires, vac. Héhizo. Livraison possible. (5003)
✆ 07 71 06 06 09

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureau Montbéliard. Vends génisses prêtes. Recherche Taxi-lait. (5002)
✆ 06 45 65 16 90

42 - Vends troupeau vaches laitières Montbéliardes, cause cessation d'activité au 31-12-2025.
✆ 06 95 03 45 47

43 - Vends génisses Prim Holstein de 15 jours à 2 mois.
✆ 06 08 65 42 84

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4803)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

89 - Prends génisses en pension, mois d'hiver. (4802)
✆ 06 71 87 00 39

Caprin

26 - A vendre bouc «chèvre du Rove» né le 29/08/2025. Dispo à partir de Janvier 2026. 80 euros.
✆ 04 75 02 58 80

Ovin

69 - Vends beau bélier né 04.2023 reproducteur Sufolk assez calme prix 400 €.
✆ 06 81 06 43 23

71 - Vends 30 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

69 - Vends 10 poules blanches pondeuses 10 mois, 15 euros l'une.
✆ 07 50 41 09 34

Chien

01 - A réserver chiots Berger-All., parents Lof, nés 02/09/25, portée de 4, n° mère : 2502687501694605, Siret : 34373404200017.
✆ 07 84 83 61 44

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI FVP IMMO
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue des Coquelicots
21110 IZEURE
833 758 246 RCS DIJON

L'AGE du 31/10/2025 a pris acte de la démission de M. Franck PUTIGNY de ses fonctions de cogérant de la société à compter du 31/10/2025 et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, La Gérance.

AL25021018

MODIFICATIONS MULTIPLES

EPICURE WINE SELECTION
SAS au capital de 2 001 €
porté à 999 €
Siège social : 208 route de Varennes
21200 BEAUNE
849 437 074 RCS DIJON

Par décision unanime des associés du30/09/2025, il a été décidé:
- de réduire le capital social de 1 002 € pour le ramener de 2 001 € à 999 € par voie de rachat et d'annulation de 334 actions.-de transférer le siège social du 208 route de Varennes - 21200 BEAUNE au 372 rue de Brully –Hameau de Gigny - 21200 BEAUNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4des statuts
- de nommer M. Charles-Alexandre NICOLLE en qualité de Président en remplacement de M.Maxime BONVALOT, démissionnaire. Les fonctions de Directeur Général de M. Charles-Alexandre NICOLLE prendront fin à cette date.
Le Président a constaté en date du 25/11/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à DEUX MILLE UN € (2001 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à NEUF CENT QUATRE VINGT-DIX- NEUF € (999 €).
POUR AVIS, Le Président.

AL25021029

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE ELISA SIGAUT
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
12, impasse de la Petite Champagne
21640 GILLY LES CITEAUX
917 436 057 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1erdécembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12, impasse de la Petite Champagne -21640 GILLY LES CITEAUX au 11 Ruelle des Feusselottes - 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY à compter du 1er décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25021069

MODIFICATION DU CAPITAL

ESTIMMO
SC au capital de 1 638 410 €
Siège social : 21 Rue Amiral Courbet
21000 DIJON
492 701 966 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5/12/2025 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1 638 410 € à 1 630 920 € par rachat et annulation de 749 parts.
Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25021099

// GÉRANCE

«LE COTEAU DES SAVEURS»
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 42 000 euros
Siège social : 7 Rue du Bas du Clou
21340 NOLAY
424 219 301 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

La SAS «LE COTEAU DES SAVEURS» a établi le 21/10/25, un projet de fusion établi par ASSP avec les sociétés absorbées:
FIDL, SARL au capital de 7 500 euros, dont le siège social est Pré de l'Abbaye 21340 NOLAY, immatriculée au RCS de DIJON sous le N° 529 715 732,
QSC, SARL au capital de 7 500 euros, dont le siège social est Pré de l'Abbaye 21340 NOLAY,immatriculée au RCS sous le N° 523 796 274 RCS DIJON,
LCDS VENISSIEUX, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 7 Rue du Bas du Clou 21340 NOLAY, immatriculée au RCS sous le N° 834 702 169 RCS DIJON,
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC le 24/10/25 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 01/07/25.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce,la SAS LA FINANCIERE DES SAVEURS, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés FIDL, QSC, LCDS VENISSIEUX et «LE COTEAU DES SAVEURS» depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du TC, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'AGE des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la SAS «LE COTEAU DES SAVEURS», les sociétés FIDL, QSC, et LCDS VENISSIEUX se sont trouvées dissoutes sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/07/25 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés depuis le 01/07/25 jusqu'au 30/11/25 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SAS «LE COTEAU DES SAVEURS» et considérées comme accomplies par elle depuis le01/07/25.
L'objet social de la SAS «LE COTEAU DES SAVEURS» a été étendu aux activités de téléprospection, prise de commande, prise de rendez-vous.
L'article 2 des statuts a été mis à jour.

AL25021112

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique du captage « source de la Tuère» situé à AVOT

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 2025 une enquête publique sera ouverte du mardi 23 décembre 2025 à 9h au samedi 10 janvier 2026 à 12h, soit 19 jours, sur les communes d'Avot et d'Avelanges portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage « source de la Tuère » situé à Avot, en vue de l'utilisation, du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune d'Avot.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté à la mairie d'Avot (4 rue de Travot –21580) et à la mairie d'Avelanges (2 rue des Enrevers – 21120) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr
(rubriques Actions de l'État > Environnement > Eau > Enquêtespubliques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite, à la mairie d'Avot, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
ddt-ser-pe@cotedor.gouv.fr
au plus tard le 10 janvier 2026 à 12h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie d'Avot - salle de réunion du conseil municipal les:
- mardi 23 décembre 2025 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)
- mardi 6 janvier 2026 de 14h à 17h
- et samedi 10 janvier 2026 de 9h à 12h (clôture de l'enquête)
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies d'Avot et d'Avelanges, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires –57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet http://www.cote-dor.gouv.fr

AL25021040

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 08/12/2025
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Volnay : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – vigne AOC Volnay 1er Cru - 4 a 28 ca 'TAILLE PIEDS' : AX-0171—0172
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **30/12/2025** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25021107

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Les Experts Unis

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ETANCHEITE 21
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Bis Rue Jules Guesde
21600 LONGVIC
880 011 838 RCS DIJON

Selon une décision du 25/11/2025, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Thomas DELACROIX, demeurant à LONGVIC (21600) – 15 Bis Rue Jules Guesde,exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social, soit à LONGVIC (21600)– 15 Bis Rue Jules Guesde, adresse où devront être notifiés les actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au R.C.S.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25021021

DISSOLUTION PAR TUP

ESTINVEST
SASU au capital de 2 040 000 €
Siège social : 3 rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
489 775 080 RCS DIJON

Par décision du 5/12/2025, la Société ESTIMMO, Société civile au capital de1 630 920 €, dont le siège social est situé 21 Rue Amiral Courbet - 21000 DIJON,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 492 701 966 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la Société ESTINVEST, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément à l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société ESTINVEST au profit de la Société ESTIMMO, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, encas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON,13 BD CLEMENCEAU, BP 69, 21072 DIJON CEDEX.
POUR AVIS, La Présidente.

AL25021102

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/11/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI BEAUNE 2025
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 1 rue Arthur Deroye 21000 Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Oudin Jean-Christophe, demeurant 1 rue Arthur Deroye 21000 Dijon
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si les conjoints, partenaires pacsés, ascendants ou descendants cessionnaires ne sont pas associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, le partenaire pacsé, les ascendants ou descendants du cédant qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25020930

FENTANYL
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social :
37, avenue Maréchal Lyautey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : FENTANYL
Siège social : 37, avenue Maréchal Lyautey à DIJON (21000)
Objet social : l'acquisition,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous

ANNONCES LÉGALES

immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS
Capital social : 500 €
Gérance : M. VINET Rudolf, demeurant 37, avenue Maréchal Lyautey à DIJON (21000)
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
La Gérance

AL25021051

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, Route Nationale, le 3 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : OHANNA PATRIMOINE.
Le siège social est fixé à : PERRIGNY-SUR-L'OGNON (21270), 3 petite rue des Leux.
La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) au moyen d'apports en numéraires.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont :
- Monsieur Jean-Philippe HAFF, domicilié à PERRIGNY-SUR-L'OGNON (21270), 3 Petite Rue des Leux.
- Monsieur Lionel HAFF, domicilié à PERRIGNY-SUR-L'OGNON (21270), 3 Petite Rue des Leux.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le notaire.

AL25021064

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SASU LABAUNE SÉBASTIEN

Société par actions simplifiée
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 56 Route de Montsauton
58170 MILLAY
951 527 548 RCS NEVERS

Par décision du 8/11/2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 1/12/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société, et la modification de la dénomination sociale pour adopter la suivante : EURL LABAUNE SEBASTIEN.
Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :
FORME : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
GÉRANT : Monsieur Sebastien LABAUNE, demeurant 56 Route de Montsauton,58170 MILLAY
A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS

AL25020976

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DE TANNEAU

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 459.000,00 Euros
Siège social : 9 Tanneau
58190 TANNAY
RCS NEVERS n°904 680 139

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2025,les associés ont agrée à effet du même jour :
- l'entrée de de Madame Céline BOURGEOIS, demeurant à TANNAY (Nièvre,58190), 7 Route de Tanneau, épouse de Monsieur Sylvain DAGONNEAU, en qualité de co-gérante.
- le transfert du siège social à TANNAY (Nièvre, 58190), 7 Route de Tanneau.
Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance.

AL25021033

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Cuma DE LA FORGE

Société coopérative
D'utilisation de matériel agricole
A capital variable
Siège social : la Forge – Thurigny
58210 SAINT GERMAIN DES BOIS
RCS de Nevers n° 327 843 322 00014
N° agrément : 580294

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/11/2025, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : LA FORGE – THURIGNY – 58210 SAINT GERMAIN DES BOIS
Nouveau siège : 1 rue du Moulin – La Forêt – 58500 SURGY
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
M Eric MASSON

AL25021039

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU CAPI

Au capital de 2 000€
20 Rue des Couteriaux
58180 MARCZY
RCS NEVERS 879 455 046

Suivant une AG en date du 1/10/2025, les actionnaires de la SASU CPI, ont décidé de :
- Transférer le siège social :
Du 20 rue des Couteriaux 58 180 MARZY
Au 2 Bis Grande Rue 58 800 HERY
Pour avis et mention, Le représentant légal.

AL25021061

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

M.P.M.F NEGO TRUCK

SASU au capital de 10.000€
Siège social : 8 RUE VAUBAN
58000 CHALLUY
RCS 911 345 429 NEVERS

L'AGE du 20/11/2025 a décidé de transférer le siège social au 184 RUE DE PARIS, 93130 NOISY LE SEC.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOBIGNY

AL25021054

MODIFICATIONS MULTIPLES

PUBLIMONDE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Le Bourg
58140 MARIGNY-L'ÉGLISE
RCS NEVERS : 510 312 938

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 04 décembre 2025, il a été décidé :
- La transformation de la société en EURL, sans création d'une personne morale nouvelle
- La modification corrélative des statut
- La poursuite de l'activité sociale sous la forme EURL, avec maintien du même capital social, du même numéro SIREN et du même dirigeant
- Le transfert du siège social au: 31 Place de l'Église, 58140 Marigny-l'Église.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis,Le Gérant.

AL25021071

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS JL TRANSPORTS

Au capital social de 40 000 Euros
Siège social : La Vigne dorée
Route de Moulot 58500 CLAMECY
408 194 686 RCS NEVERS

Le 1/12/2025 l'associée unique a nommé Commissaires aux Comptes la SARL EVOAUDIT 4 rue Claude BERTHOLLET 86000 POITIERS
Pour avis.

AL25021090

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

WAGNER HOLDING

SAS au capital de 580 000 €
Siège social :
14, Route de Cercy la Tour
58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
804 518 298 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGOA du 20/04/2020 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : M. Serge GODARD
- nouvelle mention : Néant
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : AUVERGNE AUDIT LEGAL – AU'VAL (494 408 354 RCS CUSSET)
- nouvelle mention : Néant

AL25021124

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 27/11/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 28/11/2025, Dossier 2025 00021318 référence 5804P01 2025 A 00612, la société LE CYPRES – GENS DE LA LUNE, SARL au capital de 7 622.45 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 17, rue du Pont Cizeau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 402 891 774 a cédé à la société LA PLUME ET LES MOTS, SARL au capital de 5 000 € ayant son siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 5, rue des Hôtelleries, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 993 788 066 un fonds de commerce de librairie, papeterie, consommables informatiques, carterie, jeux éducatifs sis et exploité à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 5, rue des Hôtelleries, moyennant le prix principal de 28 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 27/11/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL25021077

// ADDITIF-RECTIFICATIF

DPA

RECTIFICATIF

Rectificatif à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES publiée le 21/11/2025 de la SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES et SELARL AGIN PREPOIGNOT concernant la Vente aux enchères publique UN APPARTEMENT lot 138 sur la commune de NEVERS (58000) Nievre - à USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIÈRE dénommé RÉSIDENCE LE LOGIS sis 5 - 11 Quai des Mariniers - MISE A PRIX 8400 €
IL CONVIENT DE LIRE ADJUDICATION LE MARDI 6 JANVIER 2026 à 10h45 et non pas VENDREDI

AL25021049

DPA

RECTIFICATIF

Rectificatif à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Avis simplifiée publiée le 28/11/2025 de la SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES et SELARL AGIN PREPOIGNOT concernant la Vente aux enchères publique UN APPARTEMENT lot 138 sur la commune de NEVERS (58000) Nièvre - à USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIÈRE dénommé RÉSIDENCE LE LOGIS sis 5 - 11 Quai des Mariniers - MISE A PRIX 8400 €
IL CONVIENT DE LIRE ADJUDICATION LE MARDI 6 JANVIER 2026 à 10h45 et non pas VENDREDI

AL25021050

// DIVERS

Maître Jean-Baptiste DUPY,

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN (71400),16 Rue de l'Arquebuse, CRPCEN 71125, le 3 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Roger Victor DURAND, retraité, et Madame Monique Gisèle DORIDOT, retraitée, demeurant ensemble à ARLEUF (58430), 3 Rue du Château
Monsieur est né à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120), le 2 juillet 1946,
Madame est née à SAINT-LEGER-DE-FOUGERET (58120), le 2 mai 1949.
Mariés à la mairie de SAINT-LEGER-DE-FOUGERET (58120), le 24 février1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25021048

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
A capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

GESTION DES COMPTES INACTIFS : RADIATION

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 17 octobre 2025 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact.
La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis, Le Président.

AL25021065

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course
« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social : Haras de Cercy
2 rue des Haras
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799
Société à capital variable
Agrément HCCA N°12032

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les associées de la SCAECC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le samedi 03 janvier 2026, à 9h30, au Haras de Cercy, 2 rue des Haras 58340CERCY-LA-TOUR, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2025
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées conclues entre les administrateurs,certains associés de la Coopérative et décision à cet égard
- Pouvoirs au Conseil d'Administration (investissements et emprunts)
- Budget pour la formation des Administrateurs à la Gouvernance des Coopératives
- Absence d'indemnité compensatrice des administrateurs
- Renouvellement du quart des Administrateurs du collège des coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : Mr Michel ADENOT, Mr Louis COUTEAUDIER, Mr ThierryCYPRES, Monsieur Antoine-Audoin MAGGIAR et Mr Olivier TRINQUET
- Désignation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Michel BLOND, non candidat à son renouvellement
- Constatation de la variation du capital social à la clôture de l'exercice
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Ils ont en outre la faculté de prendre communication, au siège social, des comptes annuels ainsi que du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos le 31 juillet 2025, des rapports du Commissaire aux Comptes, et du texte des résolutions qui vous seront proposées.
Le Conseil d'Administration.

AL25021097

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

MASSE Alain - RCS Nevers 530 213 701 - mécanique auto et agricole, tôlerie,peinture, station-service, achat et vente de voitures d'occasion et neuves -15 place Pouyat 58250 Fours. Jugement en date du 01/12/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.Le Greffier

AL25021056

BIOAUTOCENTER - RCS Nevers 838 121 424 - entretien et réparation de véhicules automobiles légers - 22 boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 01/12/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25021057

LE POOL - RCS Nevers 918 017 849 - restauration sur place et vente à emporter, bar - 12 route de Bouhy 58200 Alligny-Cosne. Jugement en date du01/12/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25021058

EURL BEAUFRERE FRANCK - RCS Nevers 982 433 104 - le lavage de véhicules.la vente de produits de nettoyage et d'entretien des véhicules. la location devéhicules.la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérancede tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation detous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant àl'une ou l'autre des activités spécifiées.la prise, l'acquisition, l'exploitationou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières,immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industriellespouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe oususceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développemen tdu but poursuivi par la société. la participation de la société, par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles,mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. - 4 impasse Lavoisier 58660 Coulanges-lès-Nevers. Jugement en date du 01/12/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25021059

A.F.J. M&D - RCS Chalon sur Saône 493 995 203 - prise de participation dans des sociétés gestion de ces participations - le Moulin 58110 Montapas. Jugement en date du 20/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25021060

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EPONA

Société par actions simplifiée
Société en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social:
Impasse du Pressoir aux ânes
58000 NEVERS
919 993 089 RCS NEVERS

Le 01/12//2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Yves BONODOT demeurant Impasse du Pressoir aux ânes, 58000NEVERS a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé Impasse du Pressoir aux ânes, 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL25021036

DISSOLUTION

CUMA DE MONT

Société coopérative agricole
A capital variable
Siège social MONT
58110 MONT ET MARRE
N° d'agrément 580236
N° d'immatriculation
RCS DE NEVERS 320 851 454

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 02 Décembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 02/12/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : M Thomas MICHON demeurant 58110 MONT ET MARRE et M Sébastien PERRET demeurant 58110 BICHES
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à MONT – 58110 MONT ET MARRE siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de NEVERS.
Le liquidateur

AL25021055

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GALVAING

SCI en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 20, Boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
911 465 706 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 02/12/2025 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alex MOUTURAT dt à LONDRES (Royaume-Uni) – Flat 43, 29 Macaulay Road, SW4 0QP et Mme Evelyne CAMPANA dt à DECIZE (58) – 20, Bd du Dr Galvaing de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL25021080

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LES CAILLOUTES

Au capital social de 85 000 Euros
Siège social : 1 rue Romain Rolland
58500 CLAMECY
449 868 595 RCS NEVERS

Le 19/11/2025 ,l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19/11/2025 .M Robin Jean-Michel demeurant 3 Rue du quart 58500 VILLIERS SUR YONNE a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 1 rue Romain Rolland 58500CLAMECYMention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25021081

DISSOLUTION

SCCV ILOT COLBERT2

Société Civile de construction vente
En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 11, rue Bovet
58000 NEVERS
849 265 624 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 06/10/2025 les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/10/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Les sociétés SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE (711 880 021 RCS NEVERS) et C.D.R. PROMOTION (814 541 033 RCS CLERMONT-FERRAND) ont été nommées comme co-liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Les Liquidateurs.

AL25021088

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AG du 17/11/2025, la SCI BOURGOGNE LOCATION, au capital de 1 000,00 €, ayant son siège social à NEUVY SUR LOIRE (58450), la Couarde, SIREN 482161759 RCS de NEVERS, Madame Sylvie Nathalie PANNETIER, demeurant à NEUVY SUR LOIRE (58450), 290 chemin de la Couarde,a été nommé liquidateur de ladite société.
Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17/11/2025.
Le siège de liquidation a été fixé à NEUVY SUR LOIRE (58450), la Couarde.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25021089

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MAILLARD

SCI au capital de 100 euros
siège social : 8 rue des Coppes
58160 DRUY-PARIGNY
529 601 940 RCS NEVERS

Le 06/11/2025, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 06/11/2025.
Monsieur Michel MAILLARD demeurant 5 rue du buisson prêtre 58300 SOUGY SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 5 rue du buisson prêtre 58300 SOUGY SUR LOIRE.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25021091

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANDRE PONT SAS

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : Noison Voie communale 5
58700 MONTENOISON
821 308 798 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 06/12/2025, il a été approuvé les comptes de liquidation,donné quitus au liquidateur Monsieur André PONT, demeurant à MARSEILLE (13010) 5 boulevard Martin Fabre de sa gestion,l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 6 décembre 2025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL25021100

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LISMANNE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social :
1039 rue du Docteur Jean Pidoux
58320 POUGUES LES EAUX
519 629 679 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 novembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Anne-Lise TEOCCHI, demeurant 1039 rue du Docteur Jean Pidoux - 58320 POUGUES LES EAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1039 rue du Docteur Jean Pidoux - 58320 POUGUES LES EAUX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL25021103

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er décembre 2025, il a été constitué à effet du même jour un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « GAEC DE LA MALOISE » agréé par décision préfectorale de la Nièvre le 8 octobre 2025.
Le siège social est fixé 5 rue des Mallons – Les Mallons - 58310 BITRY.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants.

AL25020983

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JB LES CONTAMINES
Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble « Les 3 R » - 58000 NEVERS
Objet social : Acquisition, administration et gestion, par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers
Acquisition, détention, gestion des filiales et participations de la société
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 000 €
Co-Gérance : M. Yvon HOUBE et Mme Liliane HOUBE dt ensemble à VERSAILLES (78) – 29 Q, rue de l'Ermitage et M. Sylvain HOUBE dt à GENEVE (SUISSE) – rue Jean Louis HUGON 2
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL25021025

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI CHARLOISE
Siège social : 133, rue du Mont Givre – 58320 POUGUES LES EAUX
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 100 €
Co-Gérance : M. Maxime BONNOT et Mme Elise BONNOT dt ensemble à POUGUES LES EAUX (58) – 133, rue du Mont Givre
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL25021030

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 4 décembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : SCI La Maison Bleue.
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts de UN EURO (1,00 €) chacune.
DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.
SIÈGE SOCIAL : COULANGES LES NEVERS (58660) 41 rue du Point du Jour.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES :Madame Marion Emilie PUENTES, née à NEVERS (58000), le 9 mai 1985.et Monsieur Anthony Philippe QUEDEVILLE, Né à CAEN (14000), le 10 mars 1982 demeurant ensemble à COULANGES LES NEVERS (58660), 41, rue du Point du Jour
APPORTS EN NUMÉRAIRE :Madame Marion PUENTES : une somme totale en numéraire de 90,00 €Monsieur Anthony QUEDEVILLE: une somme totale en numéraire de 10,00€
GÉRANCE : Madame Marion PUENTES
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL25021087

Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

ANNONCES LÉGALES

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), 10rue Vauban, le 2 décembre 2025 a été constitué un groupement foncier rural.
Objet :la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et forestière composant son patrimoine. La constitution,l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers.
Dénomination : GFR DES CHAUMES BREE.
Siège :SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN (58120), 100 Chemin de l'Huis Brée.
Durée : 99années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital social :QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (496.800,00EUR).
Premier gérant statutaire : Monsieur Bernard Jean Luc BAZOT pour une durée indéterminée.
Pour avis, Le Notaire.

AL25021094

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

3C ENERGIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15 000,00 euros
Siège social : 16 Breuilleron
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
988 641 775 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2025, la collectivité des associés a complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 16 rue de la Bobinerie, Breuilleron - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN.
Cette décision prend effet à compter du 26 septembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL25020914

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2025, il est demandé une modification d'objet social pour la **SAS SENS ÉCO DÉPOT**
Objet social : L'activité de vente de tous types de produits-neufs et d'occasion – issus de tous les commerces.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis,

AL25021032

MODIFICATIONS MULTIPLES

DOMAINE HEIMBOURGER
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 156 555,00 €
Siège social : 25 rue de la Porte de Coulon
89800 SAINT-CYR-LES-COLONS
327 312 914 RCS AUXERRE

L'AGE du 1er novembre 2025 a :
- Approuvé le projet de traité de fusion établi le 3septembre 2025 avec la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER, société civile au capital social de 38 000,00 €, dont le siège social est à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800), 6 rue du Château, immatriculée au RCS tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000) sous le numéro 807 651 567 par lequel la société dénommée DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER fait apport à titre de fusion absorption de l'ensemble de ses actifs moyennant la prise en charge de ses passifs soit un actif net apporté égal à 1 044857,28 €
- Constaté la levée des conditions suspensives et la réalisation de la fusion absorption à la date du1er novembre 2025, étant précisé que conformément au traité de fusion, la fusion prend effet comptablement et fiscalement rétroactivement au 1er janvier 2025. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée entre le 1er janvier 2025 et le 1ernovembre 2025, date de réalisation définitive de la fusion, doivent être considérées comme faites pour le compte de la société absorbante
- Décidé d'augmenter corrélativement le capital social de la société d'une somme de 72 750 € en rémunération de l'apport fusion pour porter le capital social à la somme de 229 305 €
- Prorogé la durée de la société de 73 ans,reportant ainsi son terme au 29 mai 2124.
Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du RCS d'AUXERRE (89000).
Pour avis, la gérance.

AL25021020

MODIFICATION DU CAPITAL

LHUILLIER RECYCLAGE AUTOMOBILE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Porté à 100 000,00 euros
Siège social : rue de Dublin
89470 MONETEAU
817 774 078 RCS AUXERRE

L'AGE réunie en date du 01/09/2025 a décidé d'augmenter le capital social de 90 000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital,ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000euros)
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à Cent mille euros (100000,00 euros)
Pour avis, La Gérance.

AL25021026

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION LIQUIDATEUR

SARL e-BIKEWINETOURS
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 avenue Jean Jaurès
89800 CHABLIS
811 127 943 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 24novembre 2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Dominique LAMPAERT survenu le 11 novembre 2025 et a nommé en qualité de nouveau Liquidateur Mme Beatrijs LAMPAERT, demeurant Brockkantstraat 52, 9051 Afsnee, GAND, à compter de ce jour.

AL25021068

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING ELODIE PRUNIER
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Porté à 345 500 euros
Siège social : 26 Avenue Joséphine Normand
89210 BRIENON SUR ARMANCON
989 531 850 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 30 novembre 2025 que le capital social a été augmenté de 345 000 euros par voie d'apport en nature.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros) divisé en 50 actions de 10€.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent-quarante-cinq mille cinq-cents euros (345 500euros) divisé en 34 550 actions de 10 €.
POUR AVIS, La Présidente.

AL25021074

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Marie GANDRE, Notaire à TONNERRE, le 31 janvier2024, il a été procédé à une augmentation de capital de la société «GFA DE LA GRAPPE D'OR» dont les caractéristiques sont les suivantes :Dénomination «GFA DE LA GRAPPE D'OR»,Immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE,sous le n°383.140.654,-
Siège social : FLEYS (89800)
Capital social initial de 1.033.406,15 €
Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature de parcelles situées à CHICHEE (Yonne), CHABLIS (Yonne), COLLAN (Yonne), FLEYS (Yonne) appartenant à un des associés afin de le porter à la somme totale de 1.131.353,50 €.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL25021078

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CASSANDAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 57 Rue de l'Abbaye de la Règle
19130 VARS SUR ROSEIX
510 145 451 RCS BRIVE

Aux termes d'une délibération en date du 10novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du 57 Rue de l'Abbaye de la Règle 19130 VARS SUR ROSEIX au 4 Impasse Guinois 89000 AUXERRE, à compter rétroactivement du 1er novembre 2025.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 510 145 451 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Gérance : Monsieur Johann RAUX, demeurant 12Rue Dunand 89000 AUXERRE
- d'étendre l'objet social aux activités d'épicerie fine, vente de produits régionaux et d'objets de décoration à compter rétroactivement du 1er novembre 2025.

AL25021082

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DEVOIZE IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 24 Rue Thénard
89100 SENS
444 872 584 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 24 Rue Thénard, 89100 SENS au 4Place Robillard, 89000 AUXERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 444 872 584 RCS SENS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.La Société, constituée pour 99 années à compter du 22 janvier 2003, a pour objet social l'acquisition,la propriété, l'administration, l'exploitation par bail,location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation et un capital de 7 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

AL25021083

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Chichée (89800)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA VENTE DU CHEMIN N° 46 DIT « CHEMIN SOUS LE BLÉSOIS »

Par arrêté n°12/2025 en date du 6 novembre 2025, le maire de la commune de CHICHÉE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la vente du chemin n° 46 dit « Chemin sous le Blésois ».
A cet effet, Madame LAFORGE Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de CHICHÉE, **du lundi 12 janvier 2026 au jeudi 29 janvier 2026 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.chichee.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier postal à Madame la commissaire enquêtrice, mairie de CHICHÉE,9 place de la mairie 89800 CHICHÉE, ou encore par courriel à l'adresse suivante : mairie.chichee@orange.fr.
La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations en mairie de CHICHÉE :
- le lundi 12 janvier 2026 de 9h30 à 12h00
- le jeudi 29 janvier 2026 de 13h30 à 16h00
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de CHICHÉE délibèrera pour décider de la cession du chemin n° 46 ou la rejeter.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public pendant un an en mairie de Chichée.

AL25020836

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Rudy FARIA
Avocat
6 Rue Champfeuillard
89100 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHERES

LE MARDI 10 FEVRIER 2026 À 11 HEURES AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS (YONNE)

A la requête de Monsieur Nicolas HUBERT, né le 28 mai 1977 à VILLENEUVE SAINT GEORGES (94), de nationalité française, artisan, et Madame Fabienne LACHAÏER, née le 11 juillet 1972 à CHAMPIGNY SUR MARNE (94), de nationalité française, adjoint administrative, demeurant tous deux à VILLETHIERRY (89140), Hameau de Chaumasson, 11 Impasse du Gué,
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur surenchère, en UN LOT, du bien immobilier suivant :
Commune de VILLETHIERRY (Yonne)
Un pavillon à usage d'habitation d'une surface habitable de 115,70 m2 sis lieudit « Chaumasson», 5 Route de Villethierry et 7 Impasse du Gué,libre de toute occupation et comprenant :
- au RDC : séjour-salon avec cheminée insert et cuisine aménagée (46,60 m2), une chambre (6,70m2), salle d'eau (12 m2), WC broyeur (2,40 m2),un dégagement (0,80 m2),
- au premier étage : palier (2,20 m2), quatre chambres (8,50 m2 + 6,70 m2 avec hauteur inférieure à 1,80 m ; 8,90 m2 + 5,60 m2 avec hauteur inférieure à 1m80 ; 7,60 m2 + 4,50 m2avec hauteur inférieure à 1m80 ; 14,30 m2 + 8,90m2 avec hauteur inférieure à 1m80), salle de bains avec WC (3,90 m2 + 4,40 m2 avec hauteur inférieure à 1m80), dégagement (1,80 m2),
- grenier, grange à usage de garage avec cave et grenier, terrain,
Le tout cadastré section C numéro 495 lieudit «5257 Impasse du Gué » pour 7 ares 50 centiares,section C numéro 497 lieudit « Chaumasson » pour 1 are 25 centiares, section ZH numéro 67 lieudit «Chaumasson » pour 4 ares 90 centiares, soit un terrain d'une surface totale de 1.365 m2 exposé sud-ouest.
MISE A PRIX : 73.700,00 €Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal judiciaire de SENS. Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de SENS.
Aucune visite sur place n'est prévue.
Pour tous renseignements et consultation du cahier des conditions de vente, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.
Fait à SENS (Yonne), le 11 décembre 2025.
Signé : Maître Rudy FARIA

AL25020951

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, CRPCEN 89007, le 1er décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale par Mr Serge Georges LORIN et Mme Lucienne Marcelle Jeanne MONCHALIN, demeurant ensemble à AUGY (89290), 7 allée des Vignes.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25021031

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
A capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

GESTION DES COMPTES INACTIFS : RADIATION

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 17 octobre 2025 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact.
La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis, Le Président.

AL25021066

COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU

Par arrêté en date du 28 novembre 2025, le maire de Ligny-le-Châtel a décidé de prescrire la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) sur tout le territoire communal.
Cet arrêté est consultable en mairie, sur le site internet de la mairie, en préfecture et à la DDT.

AL25021067

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BRANNAY – terre - 4 ha 78 a 70 ca - 'VALLEE D HEURTEBISE' : ZL – 0058 – 0059 – zonage : zone A du PLU
BUSSY EN OTHE - propriété rurale comprenant une maison d'habitation et diverses dépendances sur une surface totale de 8 ha 77 a 70 ca - 'LA MARNIERE' : ZL - 0036 - 'LA PLANTE' : ZL – 0047 – 0048 – 0052 - 0053 - '0021 RTE DE PAROY' : ZL - 0054 – zonage : zone A du PLU
BUTTEAUX – terre – fonds occupé - 1 ha 31 a 00 ca - 'LES SIX VINGTS ATES' : ZC - 0018 – zonage : RNU
FOURNAUDIN – terre – fonds occupé – recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 9 ha 08 a 30 ca - 'VALLEE DE CHUELLE' : ZI - 0008 - 'LA M ETAIRIE' : ZI – 0023 – 0044 – 0050 – zonage : zone A du PLU
PERCEY – pré – fonds occupé - 3 ha 90 a 31 ca - 'CHAMPS MARTINS' : ZE - 0005 – zonage : RNU
ARTHONNAY – terre – location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée d'une année - 79 ha 14 a 85 ca - 'SUR LES ROTURES' : D – 0766 – 0767 – 0768 – 0769 - 0770 - 'LES ROTURES' : D – 0755 – 0756 – 0757 – 0763 – 0780 – 0782 – 0784 – 0786 – ZT – 0046 – 0051 – 0053 – 0054 – 0055 - 0057 - 'PRESLES ROTURES' : D - 0765 - 'PRESLES RENAUDINS' : D – 0747 – 0748 - 0788 - 'BOUTDES VIGNES DU VAL LAR' : ZB - 0042 - 'MONTSOUILLAT' : ZB – 0001 - 0040 - 'VAL LARDON' : ZB - 0012 - 'PRESLE CHAMP DES ANTES' : ZB - 0048 - 'CHAMPS DES CHARDONS' : ZS - 0022 - 'LE DESSUS DES ROTURES' : ZS – 0048 – 0049 – 0050 – 0051 – 0052 – 0053 - 0054 - 'VIGNES DU VAL LARDON' : ZS – 0009 – 0046 – 0047 – 0061 - 0063 - 'VIGNES DU PETIT VAL' : ZT – 0040 – 0048 – zonage : RNU
LEZINNES - terre – location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 années - 5 ha 70 a 96 ca - 'LES CRAIES' : AK - 0082 - 'LES HERBUS' : AN - 0019 - 'LA CARRIERE' : ZC - 0028 - 'LES CHAMPS D UNE PART' : ZO - 0076 – zonage : zone non constructible de la carte communale
TANLAY - terre – location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 années - 8 ha 30 a 80 ca - 'LE CHEMIN DE LEZINNES' : ZL - 0077 - 'LA GRANDE SEIGLIERE' : ZL - 0055 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/12/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25021117

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
Notaire à CHICHERY (89400)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey BRETON Notaire à CHICHERY (89400)1 l'Etang David, le 8 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant par Monsieur Michel Denis Maurice MION et Jocelyne Hélène Marcelle GILLON, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 7 avenue Saint Quentin, mariés à la Mairie de MONETEAU (89470) le 15 avril 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître DEVOS alors Notaire à AUXERRE, le 14 avril 1967.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25021119

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 07/10/2024, Madame Marie-Anne CHAVANTON, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000),10 rue Max Blondat, née à LYON 2ème arrondissement (69002), le 26/02/1951, veuve de Monsieur Dominique Gérard DEWAELE et non remariée, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 16/09/2025.
A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament, reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , CRPCEN 89003, le 17/11/2025 suivi d'un acte de contrôle de la saisine du légataire reçu par ledit Notaire, le 28/11/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Une copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 04/12/2025.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le Tribunal Judiciaire de l'expédition du PV d'ouverture et de dépôt du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion, Le Notaire.

AL25021121

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC AB PRESTATION
Société en nom collectif
En liquidation
Au capital de 3 000,00 €
Siège social : Domaine de Charmois,
Ferme de Charmois
89660 CHÂTEL-CENSOIR
980 753 701 RCS AUXERRE
Liquidateurs : M. Christophe BOSTYN
Domaine de Charmois
Ferme de Charmois
89660 CHÂTEL-CENSOIR
et M. Jérôme ALLARD
43 rue du Colonel Rozanoff
89660 CHÂTEL-CENSOIR

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargés de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL25020911

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 38 000,00 euros
Siège social : 6 rue du Château
89800 SAINT-CYR-LES-COLONS
807 651 567 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du1er novembre 2025, les associés ont approuvé le traité de fusion conclu en date du 3 septembre2025 entre la société civile d'exploitation agricole dénommée DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER et la société civile d'exploitation agricole dénommée DOMAINE HEIMBOURGER, au capital social de156 555,00 euros, dont le siège social est à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800) 25 rue de la Porte de Coulon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000) sous le numéro d'identification 327 312 914, prévoyant l'absorption de la société dénommée DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER par la société dénommée DOMAINE HEIMBOURGER.
Les associés ont décidé corrélativement la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société dénommée DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée, sous condition de l'approbation de la fusion par la société DOMAINE HEIMBOURGER.
Les associés de la société DOMAINE HEIMBOURGER, société absorbante, réunis le 1ernovembre 2025, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société dénommée DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER sont devenues définitives à cette date.
Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, la gérance.

AL25021019

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GENEST JEAN-PIERRE
Exploitation agricole
A responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social : le Grand Rougelot
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
495 380 750 RCS SENS
Liquidateur : M. Jean-Pierre GENEST
Le Grand Rougelot
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL25021034

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DU 24 RUE DE LA GARE à PONT SUR YONNE
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 24 Rue de la Gare
PONT SUR YONNE 89140
Siège de liquidation : 9 rue de Cornettes
89100 NAILLY
401 342 258 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Monique COUDEVILLE, demeurant 9 rue des Cornettes,89100 NAILLY, de son mandat de liquidatrice,donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, La Liquidatrice.

AL25021037

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL THUOT
EARL en liquidation
Au capital de 343 000 €
Siège social : 7 lieu-dit les Goujets
89500 BUSSY-LE-REPOS
881 682 553 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du5 novembre 2025, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 5 novembre 2025 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Thierry THUOT, demeurant à BUSSY-LEREPOS (89500), 7 lieu-dit les Goujets, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du5 novembre 2025.
Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, situé à BUSSY-LE-REPOS (89500), 7 lieu-dit les Goujets, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL25021076

NON DISSOLUTION

ARTS ET TERROIRS
Forme : SARL
Capital social : 246900 euros
Siège social : Place du Général De Gaulle
et 4 Rue du Général Leclerc
89500 BUSSY LE REPOS.
439645425 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25021092

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL SDL
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 7622,45 €
Siège social : 74, Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE B 431 797 752

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 novembre 2025 et sa mise en liquidation amiable.
L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Jean – Claude RIOTTE, domicilié « La Gare » VASSY-ETAULES 89200, lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au 74, Grande Rue Aristide Briand à AVALLON (89200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL25021114

// CONSTITUTION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 décembre 2025, à GRON.
Dénomination : SCI VLD IMMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 9 Grande Rue, 89100 GRON.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration,l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation, nu ou meublé ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-après, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, soit à la majorité des trois quarts au moins des voix.
Gérant : Monsieur Sébastien VILLADIER,demeurant 91 Grande Rue, 89100 GRON
Gérant : Madame Émilie VILLADIER, demeurant 9 Grande Rue, 89100 GRON
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis, La gérance.

AL25021075

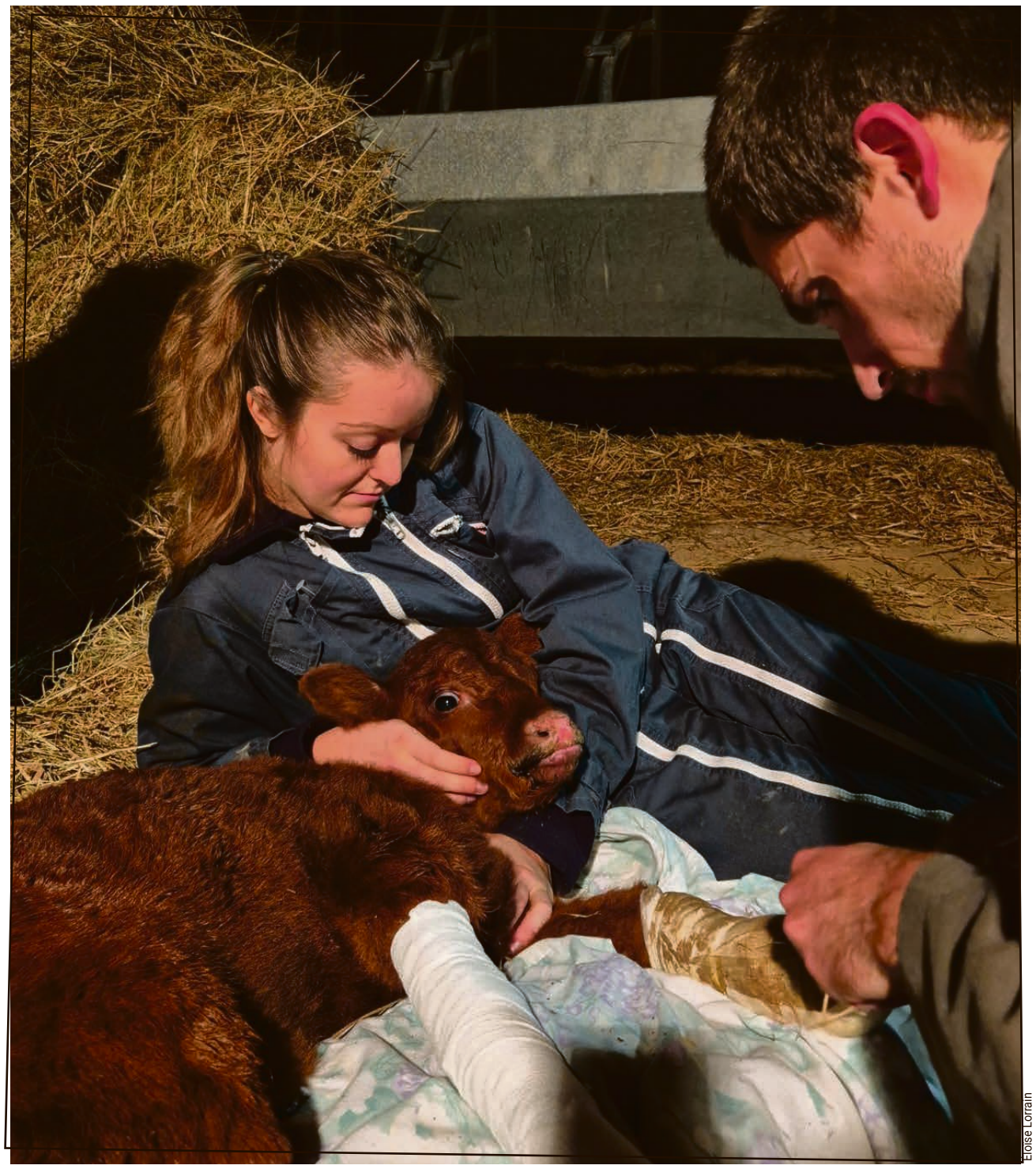
Suivez-nous sur notre page Facebook

PORTRAIT

// ÉLOÏSE LORRAIN, JEUNE VÉTÉRINAIRE

Le milieu rural lui tend les bras

Éloïse Lorrain a récemment terminé ses études à VetAgro Sup à Marcy L'Étoile (Rhône) et elle souhaite embrasser la carrière de vétérinaire rurale.



Pour la jeune vétérinaire, travailler dans le milieu rural, permet de créer une relation profonde, forte et enrichissante avec l'éleveur. Eloise Lorrain

Dans les yeux d'Éloïse Lorrain, on sent la détermination et la passion. Cette jeune femme dynamique, rencontrée l'été dernier sur le campus de VetAgro Sup à Marcy L'Étoile, venait de terminer ses cinq années d'études pour se lancer dans le métier de vétérinaire en milieu rural.

Originaire du Nord-Pas-de-Calais, elle n'est pas issue d'une famille d'agriculteurs puisque ses parents sont professeurs, mais depuis longtemps elle ambitionne d'exercer une profession en lien avec le vivant et la campagne.
Après un bac S, elle a suivi trois années de classe préparatoire en biologie (BCPST) à Lille avant d'obtenir le concours d'entrée à VetAgro Sup. *« Les trois premières années, on est davantage sur la partie théorique et on a aussi quelques stages, par exemple en élevage laitier mais à partir de la quatrième année, on se forme à la pratique à la clinique de l'école, que ce soit en rural, en équin et en canin. Pour la cinquième année, on choisit une spécialisation parmi les 3 précitées. Pour ma part, je me suis orientée sans hésiter vers la rurale pure avec dix-sept semaines de stage dans plusieurs cliniques. Certains choisissent la formule tutorée, un peu comme une alternance, ils font leur stage de dix-sept semaines dans une seule et même clinique »*, explique Éloïse.

Des liens privilégiés avec l'éleveur

Pour elle, travailler avec les animaux de compagnie signifie être souvent *« enfermée »* alors que travailler dans le milieu rural, lui offre la possibilité de créer une relation profonde, forte et enrichissante avec l'éleveur. *« C'est une relation entre professionnels où la confiance s'instaure. On va sur leur zone de travail, on rencontre leur famille… »*, énumère la jeune femme qui aime soigner les bovins individuellement ou en troupeau. *« Pratiquer une césarienne sur une vache, c'est vibrant. Tout comme prendre sa voiture et sillonner la campagne de ferme en ferme. De plus, il est possible de développer différents services auprès des éleveurs : suivi de reproduction, audit qualité du lait, audit bâtiment… Cette partie du métier est très diversifiée »*, poursuit-elle.

Éloïse Lorrain a effectué des stages variés : en Bretagne, dans l'Allier, la Creuse, l'Ain et le Jura, le Nord ou encore les Deux-Sèvres… Elle a passé des entretiens d'embauche dans des cabinets du côté de l'est de la région (Ain, Savoie…). Elle attendait avec impatience de pouvoir exercer son métier qui est très riche. *« Il y a la partie obstétrique : les vêlages souvent l'hiver et la nuit. On doit aussi gérer certains problèmes post-vêlage, tels que la fièvre de lait, des problèmes de boiteries, des maladies variées comme les diarrhées, pneumonies, MHE, FCO… Un vétérinaire n'arrête jamais de se former vu qu'il y a sans cesse de nouvelles maladies qui apparaissent. Il réalise aussi des interventions au niveau reproduction, lait et a un rôle de prévention (vaccination, nettoyage, déparasitage…). On s'efforce de ne plus être le véto pompier mais plutôt celui qui conseille et accompagne l'éleveur »*.



Capture d'écran

Éloïse est également membre de l'association France Agri twittos qui agit en faveur de la communication sur le métier d'agriculteur, notamment au travers des réseaux sociaux.

La voie de la rurale

Pour Éloïse, le manque de vétérinaires en zones rurales est un vrai sujet puisqu'elle réalise sa thèse sur ce thème. *« Ma thèse porte sur la désertification des vétérinaires que ce soit en France et en Europe. On s'aperçoit que la situation est sensiblement la même chez nos voisins européens »*.
Elle voit plusieurs explications à ce phénomène : un vétérinaire rural doit assurer des gardes, ce qui est beaucoup moins fréquent pour les vétérinaires spécialisés dans les animaux de compagnie.
Certaines régions sont plus attractives que d'autres. Il en faudrait cependant plus pour freiner l'enthousiasme d'Éloïse : *« cette situation laisse plus de choix à ceux qui comme moi, veulent travailler auprès des éleveurs. Ça me fait mal au cœur que les gens délaissent la campagne. J'ai cependant l'impression qu'on est de plus en plus nombreux à vouloir choisir cette voie. Dans ma promotion, on était quand même 70 sur 160 à préparer cette spécialisation. Il y a de l'espoir car de nombreux vétérinaires se forment à l'étranger (Espagne, Belgique, Roumanie) et reviennent travailler en France. De plus, il existe différents dispositifs pour encourager les jeunes vétérinaires à s'installer en milieu rural »*.
Et ce n'est pas non plus certains a priori qui circulaient sur les femmes et le métier de la rurale qui l'ont empêchée de vivre sa passion. *« Quand j'ai commencé mes études, j'entendais parfois que les femmes n'étaient pas faites pour être vétérinaires en milieu rural car il faut de la force. Ce n'est pas vrai, c'est la technique qui prime et j'ai l'impression qu'en cinq ans, les idées reçues sont moins présentes ! »*.

Pour parfaire ce profil para-agricole, Éloïse fait partie de l'association France Agri twittos qui agit en faveur de la communication positive sur le métier d'agriculteur.

Emmanuelle Perrussel

// GASTRONOMIE

Un tour de France des tables régionales de Noël

Alors que la dinde aux marrons et la bûche de Noël semblent presque universelles, certaines régions de France réinventent le réveillon avec des mets profondément enracinés dans leur terroir. De l'Alsace à la Provence, en passant par la Lorraine ou le Nord, tour d'horizon de spécialités régionales qui feront vibrer les papilles autour de la table du repas de Noël.

À Noël, toute la France ne se contente pas de dinde rôtie ou de bûche crémeuse : dans de nombreuses régions, le repas des fêtes tire parti de traditions culinaires bien plus variées et inattendues. Au fil des terroirs, les tables de réveillon deviennent un véritable voyage gastronomique où les plats et desserts racontent une histoire, entre héritage ancestral et festin de famille.

Le Nord-Pas-de-Calais et sa bûche à la chicorée

Non loin de Lille, l'amertume raffinée de la chicorée s'invite dans la bûche de Noël. Ici, la génoise est imbibée de chicorée liquide et garnie d'une crème au beurre onctueuse. Le tout se pare de copeaux de chocolat, de fruits confits et d'un décor festif : une alternative audacieuse à la traditionnelle bûche sucrée.

La Gironde et ses huîtres iodées

Au bord de l'Atlantique, les fêtes de fin d'année s'ouvrent souvent par des huîtres fraîches, dégustées nature ou relevées d'un trait de citron. Puis vient le plat de terre : des crépinettes (boulettes de viande) farcies à la truffe, grillées et servies avec un bon pain de seigle.

La Lorraine et son cochon de lait en gelée

Quand les Lorrains célèbrent Noël, ils ressuscitent une tradition rustique : un cochon de lait soigneusement désossé, farci, ficelé, mijoté dans un bouillon parfumé… avant d'être servi froid, en tranches, dans sa gelée. Ce plat est très souvent servi avec une pointe de moutarde forte ou de raifort, dans un hommage à une cuisine de caractère.

L'Alsace et son pain d'épices

Impossible de parler d'un repas de Noël alsacien sans évoquer les bredele, ces petits biscuits traditionnels, mais également le célèbre pain d'épices, fait de farine, de miel et d'un cocktail d'épices (cannelle, gingembre, muscade, clous de girofle). Souvent façonné en petites maisons, il libère des arômes chaleureux et s'améliore avec le temps, afin de prolonger la gourmandise.

La Franche-Comté et son « gâteau de ménage »

Ici, la brioche sucrée devient un dessert de fête appelé « gâteau de ménage » et est garnie de fruits, de pépites de chocolat ou du mystérieux goumeau : un mélange de crème, œufs, sucre et fleur d'oranger versé avant cuisson. Le résultat est moelleux et parfumé.

Les Ardennes et ses moules frites festives

Peu conventionnel pour un Noël, mais bien typique des Ardennes : des moules mijotées dans un bouillon de vin blanc, échalotes, persil et beurre, accompagnées de frites faites maison croustillantes. À déguster sans chichis… et sans couvert !

La Normandie et sa tarte aux pommes au calvados

Dans le pays des vergers, le repas se termine souvent sur une note fruitée : une tarte normande faite de pâte brisée, d'œufs, de crème fraîche et d'un soupçon de Calvados pour la touche locale. Les pommes caramélisées se mêlent à la pomme distillée, offrant un dessert à la fois réconfortant et typique.



Un dessert de caractère : la tarte normande, alliance délicate de pommes, crème et calvados pour célébrer Noël en beauté.

La Bourgogne et ses escargots persillés

Les escargots bourguignons, nappés de beurre à l'ail et au persil, sont parfois servis en entrée de réveillon. Un choix délicieux et élégant, à accompagner idéalement d'un vin rouge de la région : une façon de célébrer Noël avec une délicatesse qui vient du terroir.

La Provence et ses « treize desserts »

Elle est peut-être la tradition la plus célèbre du Sud-Est : les « treize desserts » du gros souper provençal composent une farandole de douceurs symboliques. Fruits secs (dattes, figues, amandes…), fruits frais, nougats, calissons, oreillettes, croquants et surtout la pompe à l'huile achèvent un repas festif dans un esprit de partage et de symbolisme.



L'appellation « escargot de Bourgogne », très appréciée à Noël, vient d'une espèce à la coquille striée de bandes brunes et qui s'enroule toujours sur la gauche, autrefois abondante dans la région.

La Savoie et ses rissoles

En Savoie, la star des fêtes s'appelle la rissole. Ces petits chaussons sucrés garnis d'une compotée de pommes, de pruneaux, de coings ou de poires tardives, demandent une pâte fine réalisée à base de lait, de beurre, de farine, de levure et d'un œuf. Le savoir-faire réside dans l'art de l'étaler très finement, puis de la plier plusieurs fois, façon « torchon », afin d'obtenir une pâte proche du feuilletage. Certains préfèrent encore la rouler comme une feuille de cigare. Les chaussons, une fois frits jusqu'à devenir dorés et croustillants, sont saupoudrés de sucre glace.

La Guadeloupe et son jambon à l'ananas

Incontournable des tables de Noël en Guadeloupe, le jambon à l'ananas apporte une note gourmande mêlant sucré et salé. Traditionnellement, le jambon cuit entouré de sa couenne parfumée aux épices. Il est ensuite recouvert de rondelles d'ananas frais avant de passer au four, où il se caramélise lentement, jusqu'à former une croûte brillante et dorée. Ce plat généreux et festif se déguste souvent accompagné de riz parfumé et de légumes.

La Corse et son cabri rôti

En Corse, le plat traditionnel de Noël est le cabri rôti, appelé *u caprettu di Natale*. Il s'agit d'un chevreau très jeune, d'environ 40 jours, nourri exclusivement au lait maternel et préparé rôti au four ou cuit à l'étouffée avec des herbes du maquis et des pommes de terre. En dessert, place aux frappes (beignets sucrés), aux canistrellis (biscuits secs croustillants) et à l'incontournable bûche de Noël à la châtaigne.

L.R.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent, jusqu'au 30 avril 2026, l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. archives@cotedor.fr

• En décembre

// Noël au château de Bussy-Rabutin

Pendant tout le mois de décembre, le Château se pare de ses plus beaux atours et vous plonge dans le Noël des sirènes grâce aux somptueux décors imaginés par l'artiste Benoit Duvergé

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• À partir du 12 décembre

// Marchés de Noël

La fin d'année est synonyme de festivités avec notamment des marchés de Noël organisés dans tout le département ; voici une liste de certains. Cosne-cours-Sur-Loire, place de la mairie, du 12 au 14 décembre, à partir de 17 h, infos : https://www.facebook.com/ville.cosne/?locale=fr_FR ; Fourchambault, place de la République, le 13 décembre à partir de 10 h, infos : https://www.facebook.com/ladynamiquefourchambaultaise/ ; La Charité-sur-Loire, dans toute la ville, le 13 décembre de 10 h à 20 h et le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://lacharitesurloire.fr/marche-de-noel-2025 ; Beaumont-la-Ferrière, à la nouvelle salle des fêtes (Champ de foire), le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : 06 84 39 15 15 ; Nevers, rue Hoche, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/people/Le-1-Bis-Nevers/61560064856969/ ; Clamecy, parvis de la mairie, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/Ville.Clamecy/ ; Saint-Agnan-en-Morvan, domaine du Bois du Loup, le 21 décembre de 10 h à 19 h et le 22 décembre de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/majazl/?locale=fr_FR

• 13 décembre

// Spectacle « À table »

Consacré aux chansons dédiées aux plaisirs de la bouche et autres sketchs, le spectacle « À table » vous convie à entrer dans un univers unique, le 13 décembre à 20 h au Théâtre d'Imphy.

Tarifs et renseignements : https://www.lentrdeuxtheatre.fr/

• 13 décembre

// Finale jugement de bétail

C'est à Saint-Péreuse au GAEC du Passou, que se tiendra la finale départementale de jugement de bétail des JA de la Nièvre intitulé « Élevage en Fête », en partenariat avec les JA de Château-Chinon. Au programme : démonstrations de tonte de moutons, exposition et démonstrations de matériels agricoles, jeux pour enfants, etc. Buvette et stand de crêpes toute la journée. Le repas du midi sera composé de lasagne, fromage blanc et tartelette (15 euros) et le dîner de galantine, tartiflette, tartelette (18 euros). Pour clôturer cette journée, la soirée sera animée par DJ Lily.

Infos et réservation au : 06 48 37 30 96 ou au 06 32 31 27 63.

• 20 décembre

// Chant Bar de Noël

La Ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup, vous propose une soirée avant Noël, le 20 décembre à partir de 20 h.

Tarifs et renseignements : https://www.facebook.com/FermeDeNeuftables

• 20 décembre

// Parade lumineuse

Au départ du centre-ville de Decize, à 18 h, une parade de mascottes lumineuses aura lieu, puis une autre organisée par les JA de Decize.

Infos : https://www.facebook.com/villededecize

// CULTURE

Les traditions de Noël à travers le monde

Chaque année, les pays du monde entier préparent Noël, perpétuant des traditions ancestrales, chargées d'Histoire et de symboles. Entre rites et célébrations populaires, la rédaction vous propose un tour d'horizon des multiples façons dont le monde accueille la période des fêtes.

Le cornichon de Noël

C'est une tradition qui remonte au XIXe siècle : en Allemagne, comme aux États-Unis, chaque année, un ornement en forme de cornichon est dissimulé au creux de l'arbre de Noël durant la nuit du 24 décembre. Ainsi, le jour de Noël, les enfants partent à la recherche du cornichon, et le premier à le trouver reçoit un petit cadeau supplémentaire ou bénéficie du privilège d'ouvrir ses cadeaux le premier, selon les familles. Par ailleurs, la découverte du cornichon est censée porter chance à celui qui l'a découvert. Cette tradition est parfois attribuée aux États-Unis, parfois à l'Allemagne, mais aujourd'hui, les foyers américains comme allemands perpétuent cette tradition. Aujourd'hui, cette dernière a évolué : le cornichon est fièrement dressé sur le sapin de Noël, il n'a plus vocation à être caché.



Santas Valley

En Allemagne comme aux États-Unis, chaque année, un ornement en forme de cornichon est dissimulé au creux de l'arbre de Noël durant la nuit du 24 décembre.

Décorer un bateau en Grèce

Lorsque certains décorent leur arbre de Noël, d'autres enguirlandent la coque de leur bateau : c'est l'une des traditions de Noël hautement symboliques en Grèce, répandue principalement dans les régions côtières et les îles. La mer jouant un rôle fondamental dans la vie quotidienne des habitants, les Grecs ont décidé de troquer les sapins contre des bateaux lumineux, à l'extérieur comme dans les foyers, ornés de guirlandes et décorations maritimes. La Grèce attache une importance toute particulière à symboliser sa gratitude en cette période de Noël, en rendant hommage à ses traditions. Un usage qui symbolise également l'importance culturelle et économique de la mer.



Lecreusois

Les Grecs ont décidé de troquer les sapins contre des bateaux lumineux, symboles de l'importance de la mer sur les îles et les côtes.



Sam SEO Philippines

Le festival des Lanternes géantes, appelé «Ligligan Parul Sampernandu», est célébré dans la ville de San Fernando, aux Philippines la veille de Noël.

Un festival de lanternes géantes aux Philippines

Les Philippines, ancienne colonie espagnole, ont conservé une tradition chrétienne très ancrée dans le territoire. L'archipel est d'ailleurs considéré comme la plus large communauté catholique d'Asie : la fête de Noël est donc un évènement particulièrement important, célébré en grande pompe, notamment grâce au festival des Lanternes géantes, appelé «Ligligan Parul Sampernandu», un évènement phare qui se déroule le samedi qui précède le jour de Noël, dans la ville de San Fernando. Ce jour-là, chaque année, onze villages s'affrontent en construisant des lanternes, fabriquées par des artisans locaux avec du bambou et du papier de riz, certaines pouvant mesurer jusqu'à huit mètres. Le concours s'accompagne d'un défilé nocturne, de spectacles musicaux et de feux d'artifice. Cet évènement tire ses racines d'une tradition ancestrale de l'archipel, et qui perdure encore aujourd'hui : chaque matin précédant les neuf jours du réveillon, se tient la messe dite « du coq », car elle a lieu à quatre heures du matin. Chaque soir, les familles allument une lanterne en forme d'astre devant chez eux, la « parol », faite manuellement de papier et de bois.

La sorcière La Befana, figure emblématique des fêtes italiennes

À l'instar de nombreux pays, la distribution des cadeaux de Noël en Italie se fait le 25 décembre. Mais, il n'en fut pas toujours ainsi. Selon la légende, c'est la Befana, une sorcière italienne, qui parcourait les maisons dans la nuit du 5 au 6 janvier pour y déposer les cadeaux pour les enfants. Cette vieille femme, avec son balai et son grand sac, transportait des friandises, des fruits secs et des petits cadeaux qu'elle déposait dans les chaussettes des enfants sages, et mettait du charbon à ceux qui ne l'avaient pas été. Son histoire remonterait aux traditions païennes liées à l'hiver et à la fertilité, avant d'être intégrée au récit chrétien de l'Épiphanie : on raconte que les rois mages, cherchant leur chemin vers Bethléem, lui auraient demandé de les accompagner. Ne les ayant pas rejoints à temps, elle aurait décidé de partir seule distribuer des présents à tous les enfants. En Italie, La Befana est célébrée partout, mais particulièrement à Rome où une grande fête a lieu sur la Piazza Navona. Les marchés, les spectacles de rue et les sucreries en forme de charbon font partie de cette tradition très vivante. Encore aujourd'hui, La Befana occupe une place chère dans le cœur des Italiens.

Le blé croate de Noël

L'une des traditions de Noël les plus originales débute le 13 décembre, en Croatie, jour de la Sainte-Lucie : chaque famille sème des graines de blé dans des petites coupelles et s'en occupe jusqu'au 24 décembre. Cette tradition, appelée "božićna pšenica", consiste donc à déposer ces graines sur du coton humide ou un peu de terre et à les arroser chaque jour jusqu'à Noël. Sa pousse, sa couleur et sa vigueur sont interprétées comme un signe de prospérité pour l'année à venir. La veille, le blé de Noël est placé au pied du sapin. Cette tradition agricole, héritée de rites païens liés à la fertilité de la terre, a été intégrée à la célébration chrétienne et demeure aujourd'hui un geste fort de continuité et d'enracinement.

Charlotte Bayon



PhotoEnduro

Cette tradition croate, appelée "božićna pšenica", consiste à déposer ces graines sur du coton humide ou un peu de terre et à les arroser chaque jour jusqu'à Noël.



Gregory Tkatc/stock.adobe.com

En Italie, La Befana est célébrée partout, mais particulièrement à Rome où une grande fête a lieu sur la Piazza Navona.